

PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT 2023 – 2027

DOCUMENT 1 : ÉTAT DES LIEUX/DIAGNOSTIC ET ENJEUX

Version finale – Octobre 2022

Réalisé avec la participation financière de l'Agence de l'eau Adour-Garonne :



SOMMAIRE

Partie I : Eléments de contexte	4
I.A. Le Territoire	4
I.A.1. Situation Géographique.....	4
I.A.2. Caractéristiques Générales.....	4
I.A.3. Un Territoire majoritairement rural	4
I.A.4. Une dynamique agricole majoritairement tournée vers l'élevage.....	5
I.A.5. Une fréquentation touristique importante	5
I.B. Le syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont	7
I.B.1. Généralités.....	7
I.B.2. Gouvernance	7
I.B.3 Les outils du syndicat.....	10
I.C. Les acteurs du territoire	12
I.C.1. Le Parc National des Cévennes (PNC)	12
I.C.2. Le Parc naturel Régional des Grands Causses (PNRGC)	14
I.C.3. Les Fédérations Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique et les Associations Agrées de Pêche et de Protection du milieu aquatique(AAPPMA)s	16
I.C.4. Les cellules d'assistance technique zones humides (CATZHs)	16
I.C.5. Les acteurs forestiers	16
I.C.6. Les acteurs agricoles	17
I.C.7. Les acteurs touristiques	17
I.C.8. Les représentants d'usagers, de riverains	17
Partie II Aspects règlementaires	18
II.A. La Directive Cadre Européenne	18
II.B. La Loi sur l'eau et les milieux aquatiques : LEMA 2006	21
II.C. Le SDAGE Adour-Garonne et le Programme de Mesures (PDM).....	21
II.C.1. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2022-2027	21
II.C.2. Le Programme de Mesures.....	21
II.D. Plan de gestion des risques d'inondations Adour-Garonne (PGRI)	22
II.E. Loi Grenelle II et Schéma régional de cohérence écologique Midi-Pyrénées- Réservoirs biologiques	22
II.F. Zonage Natura 2000.....	23
II.G. LE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Tarn amont (SAGE).....	25
II.G.1. Objectif d'un SAGE	25
II.G.2. Le SAGE Tarn amont en quelques mots	25
Partie III : Le Programme Pluriannuel de Gestion des milieux aquatiques.....	26
III.A. L'outil	26
III.B. Calendrier et phasage.....	26
III.C. Bilan des précédents PPG	27
III.C.1. Gestion de la ripisylve.....	27
III.C.2. Gestion des atterrissements	28
III.C.3. Gestion des espèces exotiques envahissantes	29
III.C.4. Restauration des espaces naturels de mobilité	30
III.C.5. Restauration de la continuité écologique	30
III.C.6. Accompagnement et conseils techniques auprès des riverains et des collectivités	31
III.C.7. Communication et sensibilisation.....	32
III.C.8. Bilan financier des PPG	32
III.C.9. conclusion des PPG	33
Partie IV : État des lieux	34
IV.A. État des lieux à l'échelle du bassin versant du Tarn-amont	34
IV.A.1. Méthodologie employée	34
IV.A.2. État des lieux au sens de la Directive cadre européenne.....	34
IV.A.3. État des lieux à l'échelle du Bassin Versant.....	37

IV.B. État des lieux et Diagnostic par sous bassins	47
IV.B.1. Méthodologie employée	47
IV.B.2. Sous bassin n°1 du Haut-Tarn.....	49
IV.B.3. Sous bassin n°2 de la Mimente	52
IV.B.4. Sous bassin n°3 du Tarnon	55
IV.B.5. Sous-bassin n°4 des Gorges du Tarn.....	58
IV.B.6. Sous bassin n°5 de la vallée du Tarn.....	61
IV.B.7. Sous bassin n°6 de la Jonte.....	64
IV.B.8. Sous bassin n°7 de la Dourbie	67
IV.B.9. Sous bassin n°8 du Cernon	70
IV.B.10. Sous bassin n°9 du Lumensonesque et des affluents rive droite du Tarn	73
IV.B.11. sous bassin n° 10 de la Muse.....	76
IV.C. Synthèse du Diagnostic du bassin versant du Tarn-amont	79
IV. C.1 La ripisylve :	79
IV. C.2 la qualité de l'eau	79
IV.C.3 L'aspect quantitatif.....	80
IV.C.4 État des berges et mobilité du cours d'eau	80
IV.C.5 Les ouvrages transversaux et la continuité écologique.....	81
IV.C.6 Les zones humides et la biodiversité.....	81
IV.C.7 Les Usages	81
Partie V : Enjeux du territoire Tarn-amont	83
V.A. Des thématiques partagés par les élus et acteurs locaux	83
V.B. Définition des enjeux.....	83
V.B.1. Enjeu A : Ripisylve.....	84
V.B.2. Enjeu B- Inondation et espace de mobilité	85
V.B.3. Enjeu C- Préservation et restauration des milieux	86
V.B.4. Enjeu D- Biodiversité et Zones humides.....	87
V.B.5. Enjeu E- Amélioration et partage des connaissances.....	88
V.B.6 Enjeu F- Communication et sensibilisation	89

ILLUSTRATIONS

Figure 1 ; Cours d'eau du bassin versant Tarn-amont	6
Figure 2 ; Communautés de communes du Syndicat Tarn-amont	8
Figure 3 ; Unités géographiques du bassin versant du Tarn-amont	9
Figure 4 : Actions et volume financiers estimatifs contrat de rivière 2019-2024.....	10
Figure 5 : Estimatifs financiers des actions du PAPI d'intention Tarn amont 2018-2021	11
Figure 6 : Territoire du Parc National des Cévennes	13
Figure 7 : Territoire du Parc Naturel Régional des Grands Causses.....	15
Figure 8 ; Masses d'eau superficielles du bassin versant Tarn-amont.....	19
Figure 9 ; Masses d'eau souterraines du bassin versant Tarn-amont	20
Figure 10 : Zones Natura 2000.....	24
Figure 11 : État écologique des masses d'eau Tarn amont.....	35
Figure 12 : État chimique des masses d'eau superficielles	36
Figure 13 : Diagramme occupation du sol Tarn amont	37
Figure 14 : Occupation du sol du bassin versant Tarn-amont	38
Figure 15 : Obstacles à l'écoulement sur le bassin versant du Tarn-amont (source OFB).....	40
Figure 16 : Classement continuité écologique des cours d'eau du territoire Tarn amont	42
Figure 17 : ZNIEFF du territoire Tarn-amont.....	44
Figure 18 : Zones humides connues (environ 650 ha) du bassin versant du Tarn-amont.....	46
Figure 19 : Sectorisation retenue pour l'élaboration des Etats des lieux	48

TABLEAUX

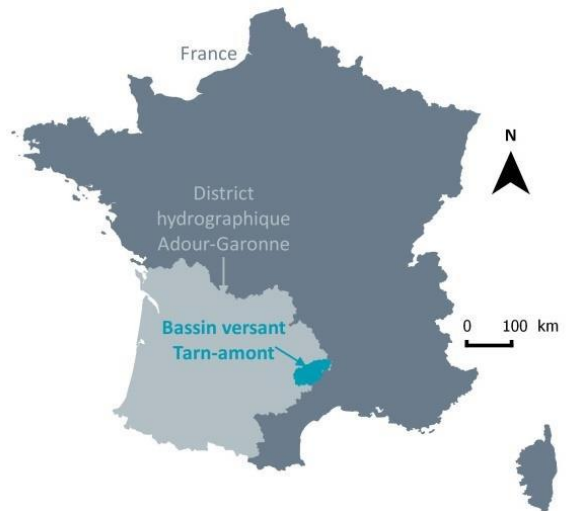
Tableau 1 : Calendrier d'élaboration du PPG 2023-2027	26
---	----

PARTIE I : ELEMENTS DE CONTEXTE

I.A. LE TERRITOIRE

I.A.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le bassin versant du Tarn-amont est situé à l'extrême est du district hydrographique Adour-Garonne et dépend de l'agence de l'eau du même nom. Il s'étend sur 2 627 km² des sources du Tarn jusqu'à sa confluence avec la Muse à l'aval de Millau.



I.A.2. CARACTERISTIQUES GENERALES

Le territoire du Tarn amont est drainé par près de 1900 km de cours d'eau. (cf. Figure 1).

En têtes de bassin, les Cévennes et les massifs cristallins (Mont-Lozère, Mont-Aigoual, Lézou), de nature schisteuse et granitique, sont caractérisés par de nombreuses sources et un chevelu de cours d'eau très dense.

Ces secteurs présentent une hydrologie fortement contrastée. En effet, les débits fluctuent de façon importante en fonction des événements climatiques. Les crues y sont soudaines et dévastatrices (épisodes cévenols). Les fortes pentes (8 à 10%) participent largement au caractère torrentiel de ces crues.

A contrario, les périodes d'étiage peuvent être très sévères. Les caractéristiques géologiques de ces aquifères dits « de socles » ne permettent pas un stockage conséquent de la ressource lors d'épisodes pluvieux. Cependant, les zones humides, très présentes sur ces secteurs contribuent au stockage et à la restitution de l'eau par leurs fonctions hydrauliques. Les milieux de têtes de bassin sont donc particulièrement vulnérables lors des périodes d'étiage (période durant laquelle les prélèvements et les activités liées aux milieux aquatiques sont les plus importantes).

Plus en aval, les causses, vastes plateaux calcaires à l'altitude moyenne de 1 000 m, couvrent près des 2/3 du territoire et sont entaillés par de spectaculaires gorges de 400 à 500 mètres de profondeur, creusées entre autres par les rivières du Tarn, de la Jonte et de la Dourbie.

Ces secteurs bénéficient d'un apport conséquent d'eau fraîche et ce même durant la période estivale. En effet, les nombreuses résurgences alimentant les gorges du Tarn, de la Jonte, de la Dourbie mais aussi le Cernon et dans une moindre mesure le Lumensouesque, contribuent largement au débit de ces cours d'eau. Le secteur karstique constitue le véritable « château d'eau » et « l'assurance étiage » du territoire Tarn-amont qu'il convient de préserver pour maintenir les cours d'eau du territoire en bon état.

I.A.3. UN TERRITOIRE MAJORITAIREMENT RURAL

Les premières traces d'occupation humaine remontent au paléolithique. D'ailleurs, les grands causses présentent une des plus grandes concentrations de mégalithes et de dolmens, édifiés au néolithique. Malgré cette présence humaine précoce, ce territoire se caractérise actuellement par une forte ruralité, avec une très faible densité de population (50 % des communes présentent une densité inférieure à 7 habitants par km² et une densité moyenne de 17 habitants par km² avec des valeurs pouvant aller de 2 à 134 habitants au km² selon les secteurs), et un éloignement des pôles urbains. Sur le périmètre du bassin versant du Tarn-amont, on compte environ 50 000 habitants. Le territoire est caractérisé par une proportion importante d'habitat dispersé.

En raison du contexte climatique et des activités économiques développées sur le bassin du Tarn-amont, le territoire est soumis à une fluctuation importante du nombre d'habitants, qui augmente fortement durant la période estivale.

Cette forte variation saisonnière de la densité de population est un facteur essentiel à prendre en compte dans l'aménagement du territoire.

Les principaux moteurs de l'économie sont l'agriculture (élevage extensif) et le tourisme (sports de pleine nature, activités de loisirs liées à l'eau, camping, etc.).

I.A.4. UNE DYNAMIQUE AGRICOLE MAJORITAIREMENT TOURNEE VERS L'ELEVAGE

Sur le bassin versant du Tarn-amont, l'activité repose essentiellement sur de l'élevage. Les cultures sont minoritaires et les cultures irriguées sont très peu représentées. On retrouve principalement l'élevage sur les causses et le Mont Lozère et les cultures sur les avants-causses.

Le système agricole prédominant est de type agro-pastoral qui utilise en grande partie les ressources végétales spontanées pour le pâturage, le plus souvent de façon extensive, soit sur l'exploitation même, soit dans le cadre de la transhumance ou du nomadisme. Il est présent sur le territoire sous plusieurs formes : pastoralisme sédentaire, pastoralisme transhumant, agropastoralisme, sylvopastoralisme.

Sur les têtes de bassin l'élevage bovin domine, tandis que, sur la zone karstique et principalement sur les causses, l'élevage ovin est majoritaire. Une grande partie de la production laitière sert à la fabrication de fromages parmi lesquels le Roquefort AOP (Roquefort-sur-Soulzon), le Salakis (Le Massegros), le Fédou (Hures-la-Parade), etc.

I.A.5. UNE FREQUENTATION TOURISTIQUE IMPORTANTE

L'activité touristique dans les gorges du Tarn est très ancienne, et remonte aux origines du concept de « tourisme ». C'est dès la fin du XIXe siècle, qu'Alfred-Édouard Martel vient explorer les gorges et les causses, et commence avec le Touring Club de France à y amener des visiteurs (descente des gorges en barque, spéléologie), puis à aménager certains équipements. C'est sous cette impulsion que la fameuse route des gorges sera construite, à partir de 1906.

Cette route marque un progrès notable pour la vie locale, et devient rapidement une route touristique de renommée. Avec l'émergence des loisirs dans les années soixante, les habitants des gorges développent les activités nautiques, et la location de canoës devient une activité phare. De la descente en barque accompagnée à la descente libre en canoës, les activités de loisirs liées à la rivière ont largement participé à la construction de la destination touristique.

Puis, cette destination s'est affirmée avec le développement d'autres activités sportives de nature (randonnée pédestre, escalade, etc.) et étendue, avec création de l'agritourisme, aux causses de part et d'autre des gorges, aux Cévennes et à l'ensemble du bassin avec par exemple la route des sites des Templiers ou encore la visite des caves de Roquefort. Cette destination touristique se construit actuellement sur les valeurs du bien-être et du retour aux sources, grâce aux possibilités de pratiquer le sport à son rythme dans de vastes espaces naturels préservés.

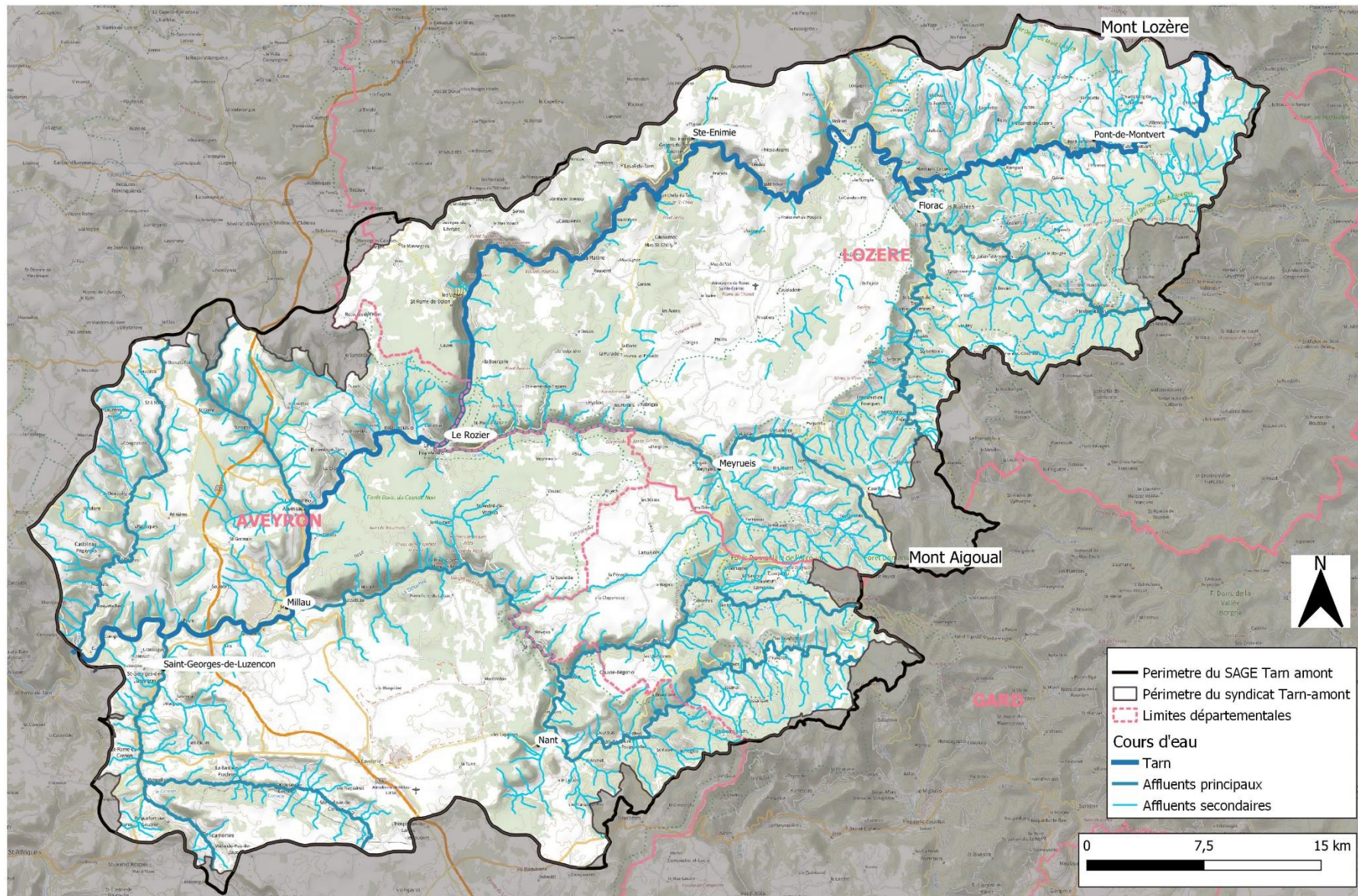


Figure 1 ; Cours d'eau du bassin versant Tarn-amont

Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont
Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causse – Antenne : Millau
Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr
www.tarn-amont.fr

I.B. LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

I.B.1. GENERALITES

Le Syndicat mixte du Bassin Versant du Tarn-amont (SMBVTAM) a été créé en avril 2018. Sa création a permis de structurer le territoire pour une gestion cohérente sur l'ensemble du bassin versant Tarn-amont.

Avant 2018, trois syndicats mixtes et une Communauté de communes portaient des Programmes Pluriannuels de Gestion des cours d'eau (PPG). Le syndicat mixte du Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses, celui de la Dourbie et enfin celui du Cernon ont été dissous pour voir la création d'un seul syndicat, celui du Tarn-amont.

Il assure la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sur l'ensemble du territoire. Cette compétence, initialement assurée par les EPCI à fiscalité propre, a été transférée au Syndicat Tarn-amont par les 9 Communautés de communes du territoire.

Le syndicat assure également des compétences « hors GEMAPI » associées à une gestion durable et concertée des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

Ces compétences regroupent :

- Animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- Renforcer le suivi quantitatif et qualitatif de la ressource en eau et des milieux aquatiques (hors alimentation en eau potable et hors sites industriels et miniers)
- Accompagner la gestion quantitative de la ressource en eau (hors alimentation en eau potable) : acquisition de connaissances sur les besoins hydrologiques locaux, proposition de plans de gestion locaux visant le bon fonctionnement des milieux aquatiques, incitation aux actions concourant aux économies d'eau...
- Valoriser et mettre en avant les richesses naturelles du territoire

Ce transfert de compétence permet au Syndicat Tarn-amont d'assurer une gestion cohérente des milieux aquatiques et la prévention des inondations à l'échelle du territoire Tarn-amont.

L'équipe technique et administrative du syndicat est composée de 6 personnes. Le siège administratif du Syndicat Tarn-amont est localisé à St-Énimie sur la commune Gorges du Tarn Causses (48) et une antenne est située à Millau (12).

I.B.2. GOUVERNANCE

Les membres qui constituent le Syndicat Tarn-amont sont les EPCI à fiscalité propre du territoire. 9 Intercommunalités constituent donc le syndicat (CF. figure 2 ci-après).

Le syndicat est gouverné par un comité syndical composé de délégués représentant les membres des EPCI.

Afin d'assurer la meilleure représentation possible des territoires, le comité syndical s'appuie sur six unités géographiques réunissant les communes concernées et les usagers en fonction des thématiques abordées (CF. figure 3 ci-après).

Le comité syndical a désigné un référent pour chaque unité géographique. Ces unités ont une voix consultative, elles apportent au comité syndical des éclairages sur le contexte local, sur le choix des priorités d'interventions en matière d'études et travaux spécifiques aux territoires concernés. Elles relayent également auprès du comité syndical les problématiques locales.

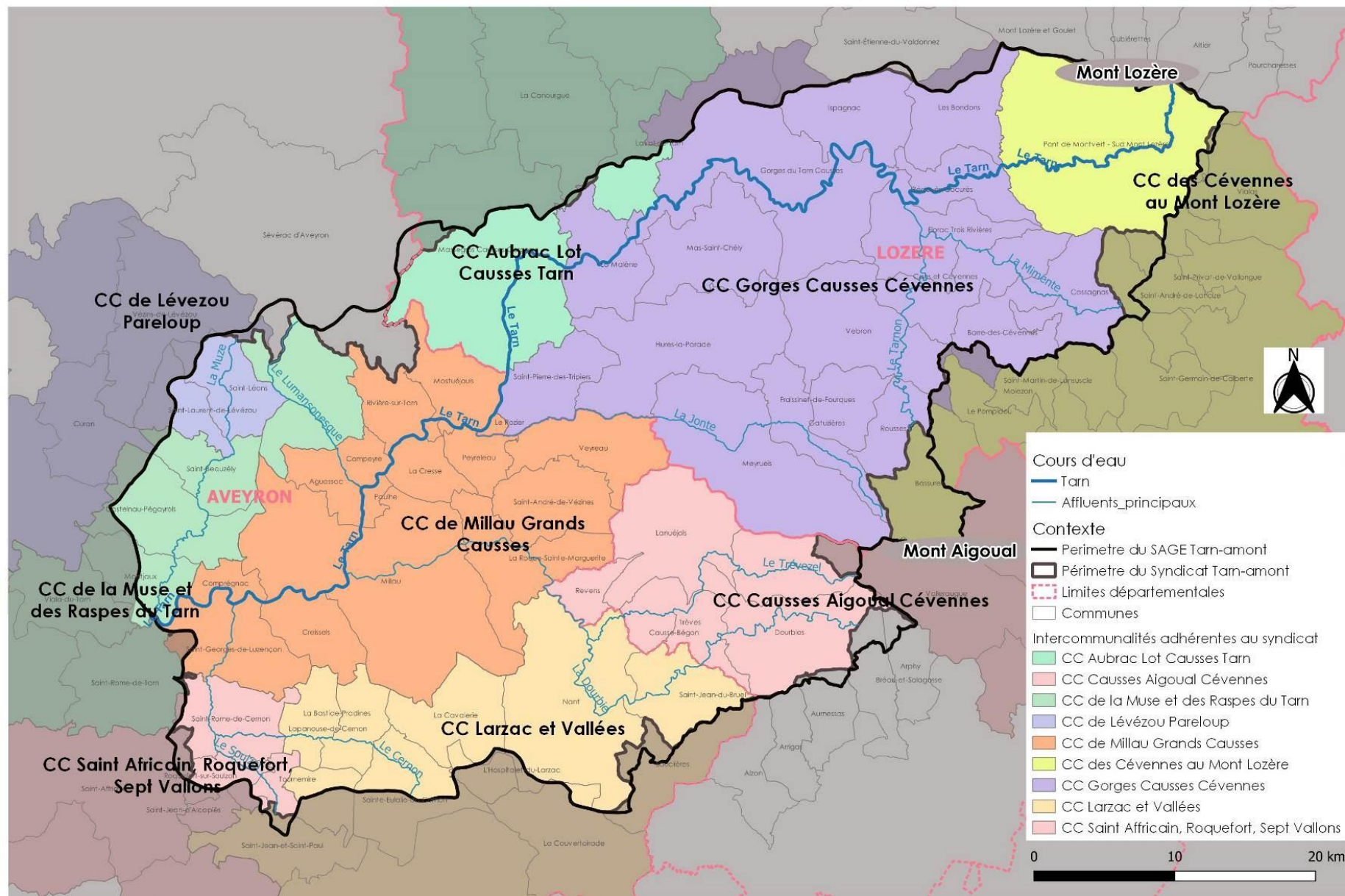


Figure 2 ; Communautés de communes du Syndicat Tarn-amont

Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont
 Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causse – Antenne : Millau
 Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr
www.tarn-amont.fr

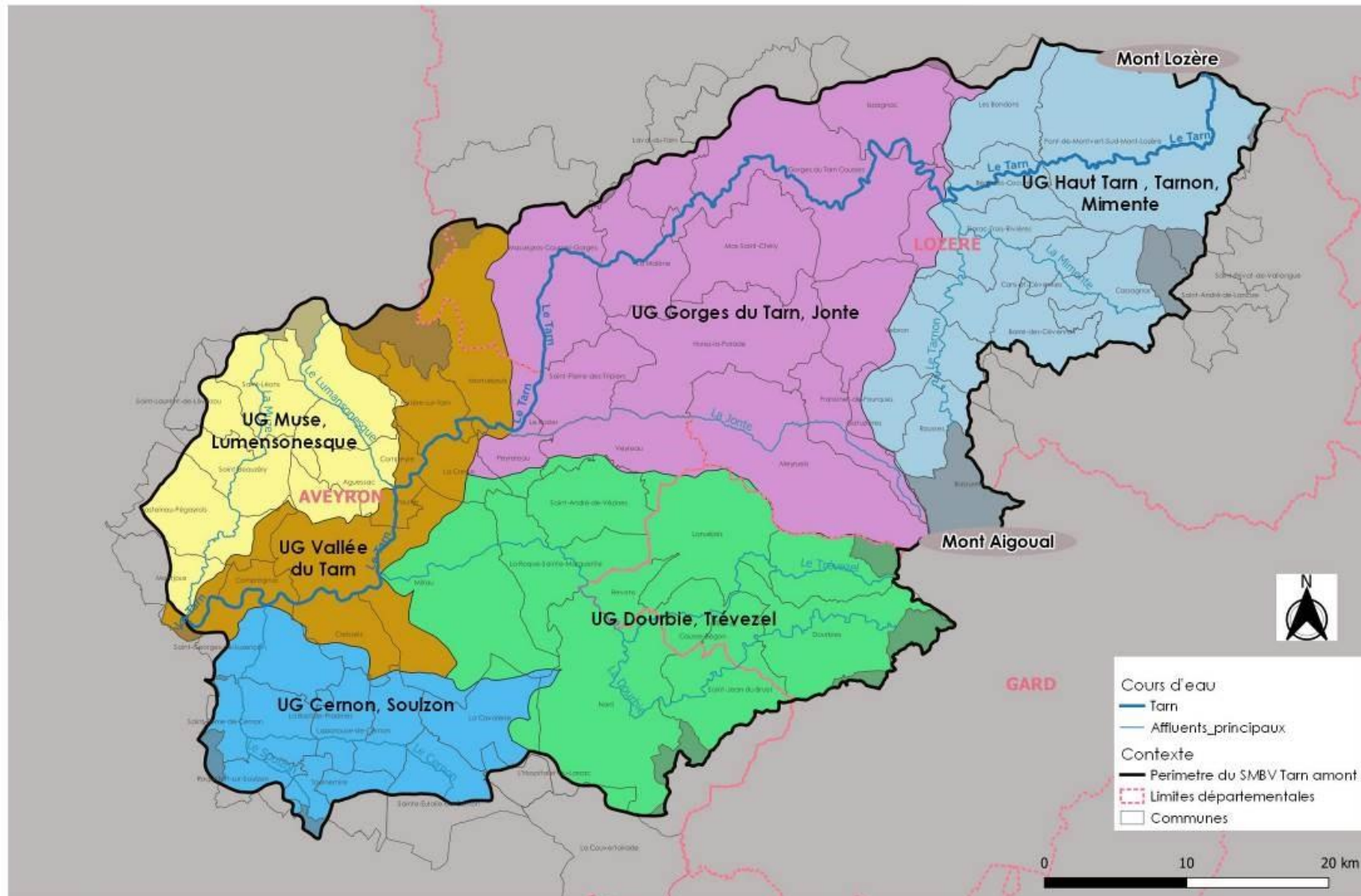


Figure 3 ; Unités géographiques du bassin versant du Tarn-amont

Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont
 Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causse – Antenne : Millau
 Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr
www.tarn-amont.fr

I.B.3 LES OUTILS DU SYNDICAT

Le Syndicat Tarn-amont anime et met en œuvre sa politique de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations grâce à plusieurs outils

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Le SAGE du Tarn amont a été approuvé par arrêté inter-préfectoral (département Aveyron, Gard et Lozère) le 15 décembre 2015.

Ce dernier fixe les grandes orientations fondamentales permettant de satisfaire aux objectifs de bon état et de reconquête des milieux aquatiques. Il considère l'eau aussi dans ses différentes dimensions : petit et grand cycle.

L'objectif consiste donc à permettre la préservation des milieux aquatiques tout en assurant la satisfaction les usages du territoire.

- Enjeu 1 : Structurer la gouvernance à l'échelle du bassin versant Tarn amont
- Enjeu 2 : Organiser la répartition et la gestion de l'eau
- Enjeu 3 : Gérer durablement les ressources karstiques
- Enjeu 4 : Assurer une eau de qualité pour le bon état des milieux aquatiques et les activités sportives et de loisirs liées à l'eau
- Enjeu 5 : Préserver et restaurer les fonctions naturelles des cours d'eau
- Enjeu 6 : Prendre en compte l'eau dans l'aménagement du territoire

Le Contrat de rivière

Le contrat de rivière du Tarn-amont permet de coordonner les études ainsi que de hiérarchiser les travaux à mettre en œuvre (lutte contre la pollution, restauration et mise en valeur des milieux aquatiques, amélioration de la gestion quantitative et protection de la ressource, animation et suivi du contrat, valorisation touristique, etc.) pour atteindre les objectifs fixés par le SDAGE Adour-Garonne et le SAGE Tarn-amont. Sa réussite est conditionnée à une volonté forte des acteurs locaux.

Le contrat de rivière du Tarn-amont constitue une traduction localisée et opérationnelle des orientations du SAGE. Le contrat de rivière est un plan d'actions sur 5 ans qui doit permettre la mise en œuvre opérationnelle du SAGE Tarn-amont dans l'objectif d'atteindre le bon état des masses d'eau pour assurer la qualité des milieux aquatiques en cohérence avec le développement économique du territoire Tarn-amont.

Le plan d'actions du contrat de rivière Tarn-amont prévoit la mise en œuvre d'études et de travaux pour la période 2019-2024 pour l'atteinte des objectifs fixés par le SAGE.

Le périmètre du contrat de rivière est identique à celui du SAGE Tarn-amont (environ 50 000 habitants). Il a été signé le 27 septembre 2019 par les partenaires concernés.

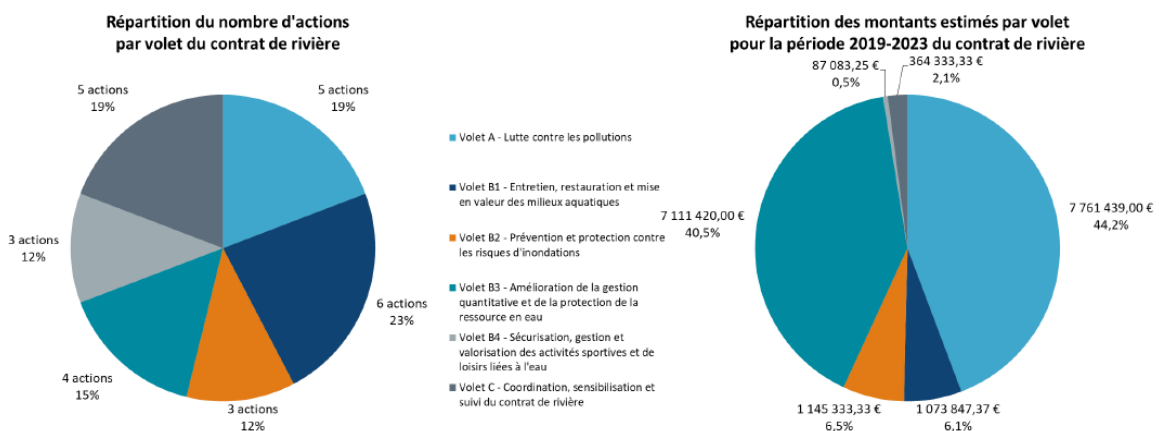


Figure 4 : Actions et volume financiers estimatifs contrat de rivière 2019-2024

Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI)

Les inondations de novembre 2014 dans le sud-Aveyron ont rappelé aux acteurs du territoire les graves conséquences que peuvent avoir les phénomènes météorologiques sur les territoires soumis à de tels risques. Ainsi, les élus du bassin du Tarn-amont se sont engagés dans l'élaboration d'un PAPI, dans le but de mieux connaître les risques et de mieux agir pour s'en prévenir.

Un PAPI est une démarche de projet qui vise à traiter de manière globale les risques d'inondations au travers d'actions combinant à la fois la gestion de l'aléa (réhabilitation de zones d'expansion naturelles de crues, ralentissement dynamique, ouvrages de protection...) et la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens sur un bassin de risque cohérent.

On distingue deux types de démarches :

- le PAPI d'intention, axé sur la connaissance du territoire et de ses enjeux
- le PAPI complet, proposant des actions de prévention ou de protection.

Sur le Tarn-amont, la rédaction du PAPI d'intention a débuté mi-2017 par la Communauté de communes de Millau-Grands Causses en concertation avec l'ensemble des autres collectivités du bassin et notamment les trois syndicats de rivières existants à cette période (Gorges du Tarn-Jonte, Dourbie et Cernon).

Depuis le 1^{er} avril 2018, le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont porte le PAPI au même titre que les autres outils de gestion intégrée de l'eau (SAGE, contrat de rivière...).

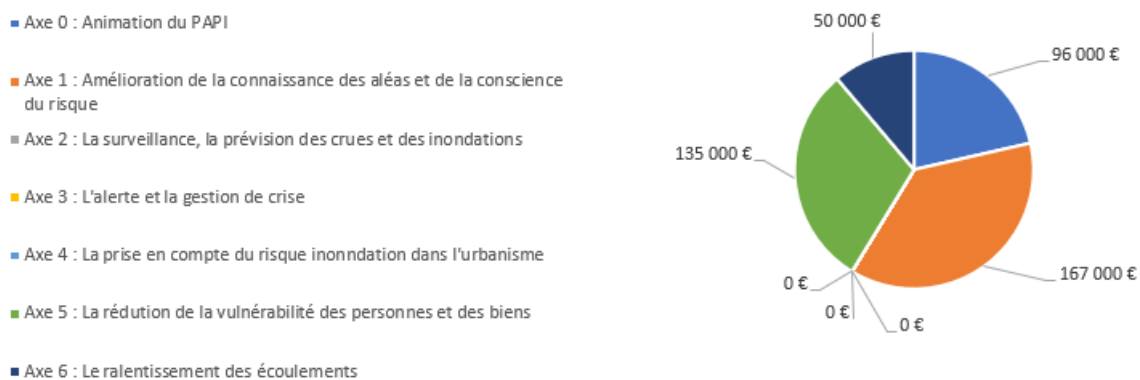


Figure 5 : Estimatifs financiers des actions du PAPI d'intention Tarn amont 2018-2021

Le Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) des cours d'eau/milieux aquatiques

Un Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau est un document qui définit, planifie et priorise les actions opérationnelles à réaliser pour la préservation et, le cas échéant, la restauration des milieux aquatiques. Elles sont généralement menées par le syndicat dans le cadre de l'intérêt général mais certaines opérations peuvent aussi être réalisées par des structures partenaires ou des privées avec l'assistance technique du syndicat.

Celui-ci recense des données sur les milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides).

Il contient donc plusieurs parties :

- Diagnostic (état des lieux, pressions etc...)
- Liste des enjeux et objectifs d'intervention
- Un programme d'actions (fiches actions thématiques pas sous-bassins)

Fin 2021, sur le territoire actuel du Tarn-amont, 4 PPG ont déjà été réalisés sur les 7 dernières années et les programmations sont terminés ou en cours de finalisation.

Ces PPG concernaient les territoires des 3 anciens syndicats de bassin versant (Gorges du Tarn et Jonte, Dourbie et Trévezel, Cernon et Souzou) et le territoire de la Communauté de communes de Millau Grands Causses pour le Tarn.

Le bilan de ces PPG est établi en partie III.

I.C. LES ACTEURS DU TERRITOIRE

I.C.1. LE PARC NATIONAL DES CEVENNES (PNC)

Le Parc National des Cévennes (PNC) couvre 33.8 % du territoire Tarn amont soit 845 km² (zone cœur 524km² et 321km² dans l'aire d'adhésion) (CF. Figure 6 ci-après).

Sur l'ensemble de son territoire, le PNC est porteur d'une charte (approuvée en Conseil d'Etat par décret n°2013-995 le 8 novembre 2013).

Cette charte définit pour une période de 15 ans le projet de territoire. Les objectifs intégrés sont notamment la protection du patrimoine naturel, culturel et paysager (zone cœur), de mise en valeur et de développement durable (aire d'adhésion et zone cœur).

6 axes identifiés permettent le respect de ces objectifs. Parmi ces 6 axes, l'axe 2 et l'axe 3, respectivement intitulés Protéger la nature, le patrimoine et les paysages et Gérer et préserver l'eau et les milieux aquatiques s'appliquent aux actions du syndicat.

L'axe 2 dans son objectif 2.2 Préserver les espèces prioritaires : gestion des espèces animales végétales surabondantes ou envahissantes rejoint certaines actions du syndicat notamment celles réalisées sur les espèces exotiques envahissantes.

L'axe 3 identifie plusieurs orientations

- orientation 3.1 Renforcer la gestion locale de l'eau
- orientation 3.2 Conserver les milieux aquatiques
- orientation 3.3 Assurer une gestion quantitative équilibrée permettant le respect des milieux aquatiques et la satisfaction des besoins ;

Un point de vigilance sera donc apporté lors de la mise en œuvre d'actions au sein du périmètre du PNC afin de respecter les orientations de l'axe 2 et 3 et plus généralement la charte du PNC et la réglementation spécifique associée au cœur de parc national.

A noter que le territoire du Parc National des Cévennes est composé par une part importante de foncier appartenant à l'Etat dont la gestion est soit directement assurée par le Parc National ou bien par l'Office National des Forêts (ONF).

Sur son territoire, le PNC possède de nombreuses surfaces foncières et bâti. Par conséquent, il met en œuvre lui-même une politique de gestion des milieux aquatiques en tant que propriétaire riverain. Il est également maître d'ouvrage pour certaines actions concernant les zones humides sur son territoire. C'est notamment le cas pour les zones humides de la Cham du Pont et de Montals-Vacquières.

Le PNC et le Syndicat Tarn-amont ont établi une convention de partenariat pour la période 2020-2024.

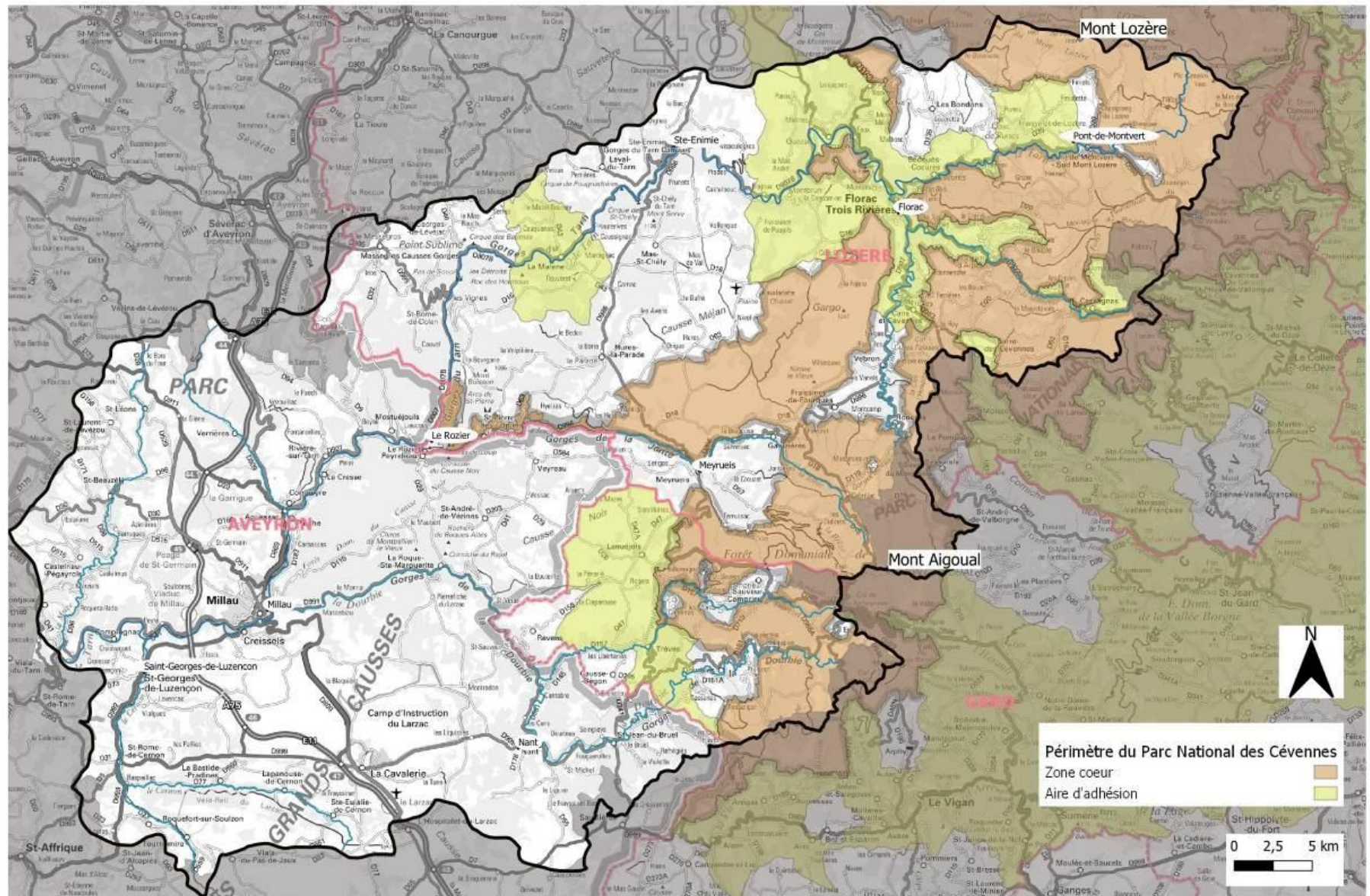


Figure 6 : Territoire du Parc National des Cévennes

Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont
Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causse – Antenne : Millau
Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr
www.tarn-amont.fr

I.C.2. LE PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES (PNRGC)

Le territoire du PNR des Grands Causses représente 40% du territoire Tarn amont soit 1 014 km² (CF. Figure 7 ci-après).

Sur son territoire, le Syndicat mixte du Parc est un acteur multithématique (tourisme, culture et patrimoine, énergie et climat, aménagement du territoire, ressources naturelles et biodiversité).

Le Syndicat mixte du PNRGC est porteur d'une charte. Ce document est signé par les collectivités qui s'engagent à mettre en œuvre les dispositions spécifiques qui y figurent. La charte 2008-2019 du PNR des Grands Causses, prorogée jusqu'en mai 2022, définit quatre axes stratégiques, déclinés en objectifs opérationnels, pour structurer le champ d'intervention du Parc sur son territoire :

- axe stratégique 1 : développer une gestion concertée du patrimoine naturel, culturel et paysager, dans le souci du respect des générations à venir ;
- axe stratégique 2 : mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire une stratégie de développement d'activités centrée sur les initiatives locales et l'accueil d'actifs ;
- axe stratégique 3 : renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire ;
- axe stratégique 4 : renforcer la dynamique partenariale et la performance de la gestion du territoire.

Parmi l'axe 1, les objectifs suivants intéressent particulièrement le grand cycle de l'eau :

- préserver la ressource en eau et contribuer à sa bonne gestion ;
- préserver les espaces naturels et les espèces qui y sont liées (biodiversité) ;
- accompagner une gestion raisonnée de l'espace et du patrimoine ;
- maîtriser les impacts environnementaux des activités ;
- contribuer à la lutte contre les changements climatiques et favoriser la gestion économe des ressources ;
- favoriser la concertation pour mieux concilier les usages

Actuellement, le Syndicat mixte du Parc naturel Régional des Grands Causses travaille à la révision et l'élaboration d'une nouvelle charte pour la période 2022-2037.

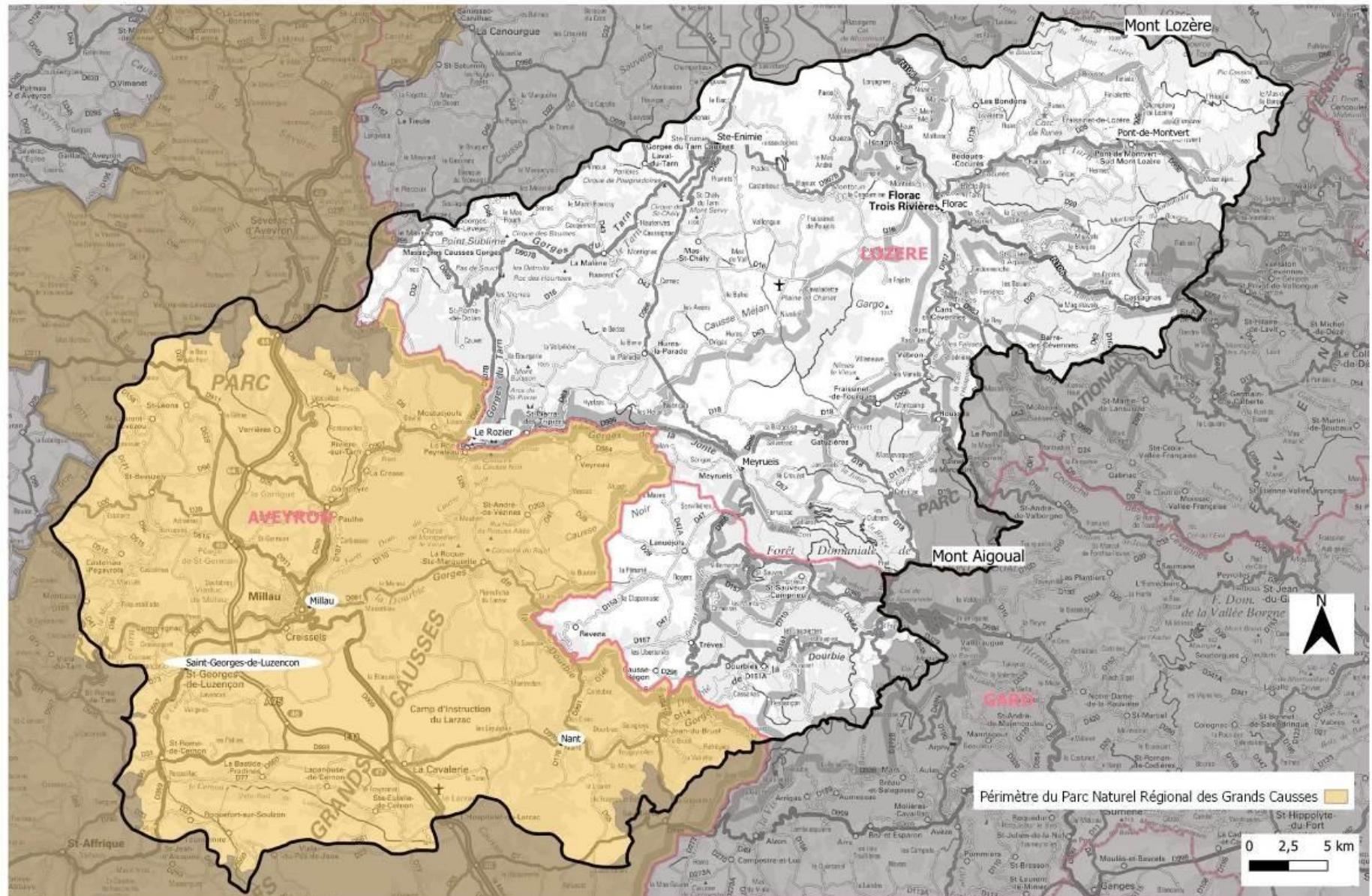


Figure 7 : Territoire du Parc Naturel Régional des Grands Causses

Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont
 Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causse – Antenne : Millau
 Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr
www.tarn-amont.fr

I.C.3. LES FEDERATIONS DEPARTEMENTALE DE PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE ET LES ASSOCIATIONS AGREES DE PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE(AAPPMAS)

Le territoire du Tarn-amont s'étendant sur 3 départements, 3 fédérations de pêche et de protection du milieu aquatiques sont réparties sur le territoire, et de nombreuses AAPPMAS.

L'article L.433-3 du Code de l'Environnement stipule que « L'exercice d'un droit de pêche emporte obligation de gestion des ressources piscicoles. »

Chaque fédération établit un PDPG (Plans Départementaux pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles) pour répondre à cette obligation réglementaire.

Ces PDPG établissent un diagnostic et des préconisations d'actions.

Fédération de pêche de l'Aveyron : PDPG validé en 2021

Fédération de pêche du Gard : PDPG validé en février 2017 (en cours de révision en 2022)

Fédération de pêche de la Lozère : PDPG validé en septembre 2017 (en cours de révision en 2022)

Les PDPG sectorisent les cours d'eau et identifient des altérations hydromorphologiques, des sources de pollution de nature à dégrader la capacité naturelle de production piscicole des cours d'eau.

I.C.4. LES CELLULES D'ASSISTANCE TECHNIQUE ZONES HUMIDES (CATZHs)

Sur le département de la Lozère, le CEN Occitanie et le COPAGE assurent les missions de CATZHs :

Le CEN Occitanie assure la gestion de sites naturels au service la biodiversité. Cette gestion se manifeste au travers de 5 volets d'actions : Connaître, Protéger, Gérer, Valoriser et Accompagner. Afin d'assurer la gestion de ses sites le CEN s'assure de sécuriser le foncier lié au site (acquisition, aides, conventions etc...), d'établir les enjeux naturalistes avant d'assurer la gestion en proposant des actions ou l'accompagnement d'éleveurs sur des pratiques participant à la préservation du site.

Le COPAGE est une association agri-environnementale sur le département de la Lozère. Elle intervient principalement auprès des agriculteurs et collectivités. Ses actions visent à concilier les enjeux agricoles et environnementaux. Parmi ses missions le COPAGE accompagne les agriculteurs sur la thématique de l'eau pour l'abreuvement des animaux à la parcelle et l'optimisation de la ressource en quantité et en qualité. Le COPAGE s'investit également sur la thématique zones humides à travers l'animation d'une CATZH à l'échelle du département de la Lozère. De plus, Il anime le site Natura 2000 « Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente » pour le compte de la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes. Enfin, il intervient sur d'autres thématiques telles que le pastoralisme, l'animation foncière collective, le brûlage pastoral, la plantation et la gestion durable des haies, la valorisation des béals et le maintien des prairies et parcours naturels.

Sur le département de l'Aveyron, l'ADASEA d'Oc assure la mission de CATZH. L'Association de Développement, d'Aménagement et de Services en Environnement et en Agriculture d'Occitanie s'inscrit dans l'accompagnement des acteurs ruraux pour une logique de développement durable.

Pour ce faire, l'ADASEA d'Oc s'implique dans 4 domaines :

- environnemental et écologique (inventaire, programmes de gestion, mesures compensatoires etc...)
- animation territoriale et foncière (animation, coordination, plans d'actions adaptés etc...)
- socio-économique (identification des acteurs, logiques économiques etc...)
- communication (supports de communication, sentiers d'interprétation etc...)

I.C.5. LES ACTEURS FORESTIERS

Le territoire du Tarn amont étant composé d'environ 40% de sa surface par des espaces forestiers, l'ONF et les exploitants forestiers participent activement à la gestion de ces espaces. Les actions menées par ces acteurs peuvent

avoir une incidence sur le fonctionnement des cours d'eau (exploitation des coupes, coupes rases, érosion des sols et colmatage des cours d'eau).

Dans le cadre de l'élaboration du programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques 2023-2027, il convient d'intégrer ces problématiques.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes et de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont-Lozère, il existe un projet de territoire, par une charte forestière, intégrant les enjeux forestiers. La charte Forestière correspondant définit 4 axes stratégiques :

- Axe 1 : Dynamiser la gestion forestière
- Axe 2 : Gérer les interfaces
- Axe 3 : Se donner les moyens de valoriser et consommer localement les bois
- Axe 4 : Augmenter les connaissances, se former et s'informer

Le second plan d'actions, réalisé entre janvier 2018 et mai 2021, comprend 29 actions permettant de répondre à ces 4 axes.

Sur le périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses, une charte forestière a été établie en 2005.

I.C.6. LES ACTEURS AGRICOLES

Les Chambres d'agriculture représentent l'ensemble des acteurs du monde agricole : exploitants, propriétaires, salariés, groupements professionnels...

Le réseau des Chambres d'agriculture est investi de 3 missions, issues du Code rural et amendées par la loi d'avenir de l'agriculture du 13 octobre 2014 :

- contribuer à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières,
- accompagner dans les territoires, la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprises et le développement de l'emploi,
- assurer une fonction de représentation auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales.

Par une approche systémique des projets de territoire, les Chambres d'agriculture 12, 48 et 30 s'impliquent dans les territoires auprès des collectivités pour favoriser l'adhésion des acteurs dès l'amont du projet (pouvoirs publics, acteurs économiques, associations, habitants...).

I.C.7. LES ACTEURS TOURISTIQUES

Parmi les acteurs touristiques, les offices de tourisme sont des organismes de promotion touristique dont le régime juridique est prévu dans le code du tourisme. Ils exercent quatre missions de service public :

- l'accueil,
- l'information,
- la promotion touristique,
- la coordination des acteurs locaux du tourisme.

De plus, le Syndicat Tarn-amont est très régulièrement en contact avec les professionnels de l'hôtellerie de plein air et les prestataires d'activités nautiques. Leurs activités étant très liées à la rivière.

I.C.8. LES REPRESENTANTS D'USAGERS, DE RIVERAINS

Sur le territoire, plusieurs associations ou collectifs d'usagers, de riverains existent. En lien avec les cours d'eau, leur protection ou les risques inondations, on retrouve l'association des riverains du Tarn et de la Dourbie ou l'association de protection du Tarn et de sa vallée.

PARTIE II ASPECTS REGLEMENTAIRES

II.A. LA DIRECTIVE CADRE EUROPEENNE

La Directive Cadre Européenne sur l'Eau (Directive 2000/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2000) définit le cadre à appliquer pour la mise en œuvre d'une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Elle fixe également pour les Etats membres, plusieurs objectifs environnementaux permettant l'atteinte du bon état des masses d'eaux avec des possibilités de dérogation à justifier pour les échéances 2021 et 2027.

Cette directive est transposée en droit français (loi n°2004-338 du 21 avril 2004) et Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (20061772). Pour l'ensemble des ressources en eau quatre objectifs environnementaux sont fixés avec obligation de résultats :

- Atteindre et préserver le bon état des eaux d'ici 2015 (aspect physico-chimique et écologique pour les masses d'eau superficielles, physico-chimique et quantitatif pour les masses d'eau souterraines)
- Prévenir la détérioration de l'état des masses d'eau
- Réduire les rejets de substances prioritaires
- Respecter des objectifs spécifiques dans les zones protégées

La mise en œuvre de la DCE se fait à l'échelle de district hydrographique (Adour-Garonne pour le bassin versant du Tarn amont).

Elle se traduit par le découpage des unités hydrographiques en « masses d'eau ». Une masse d'eau correspond à une unité hydrographique ou hydrogéologique homogène (fonctionnement et pressions subies) ayant un même objectif.

Sur le bassin versant du Tarn-amont, cette segmentation aboutit à la définition de 48 masses d'eau superficielles Cf. Figure 8) et 4 masses d'eau souterraines (cf. Figure 9).

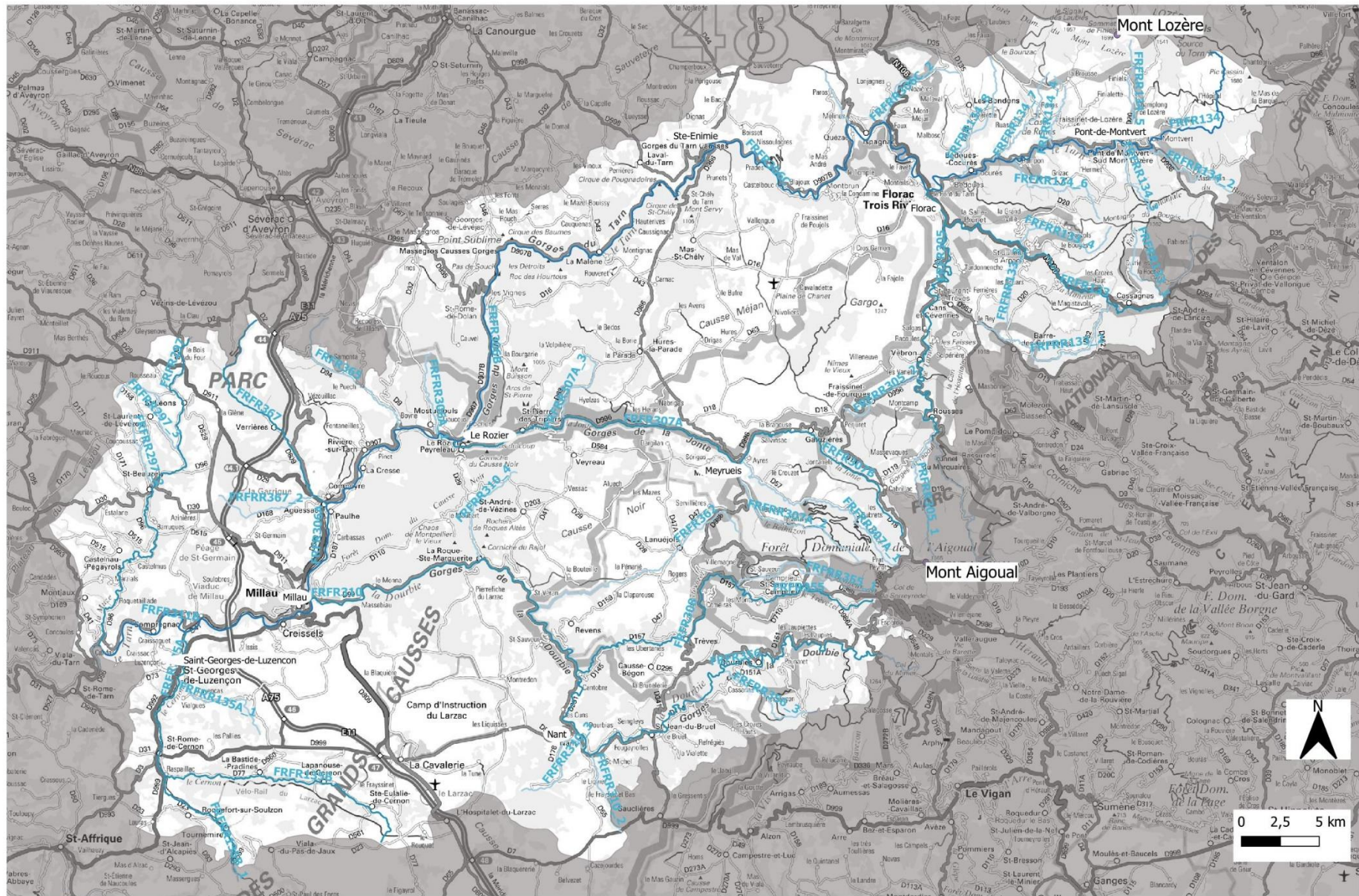


Figure 8 ; Masses d'eau superficielles du bassin versant Tarn-amont

Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont
Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causse – Antenne : Millau
Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr
www.tarn-amont.fr

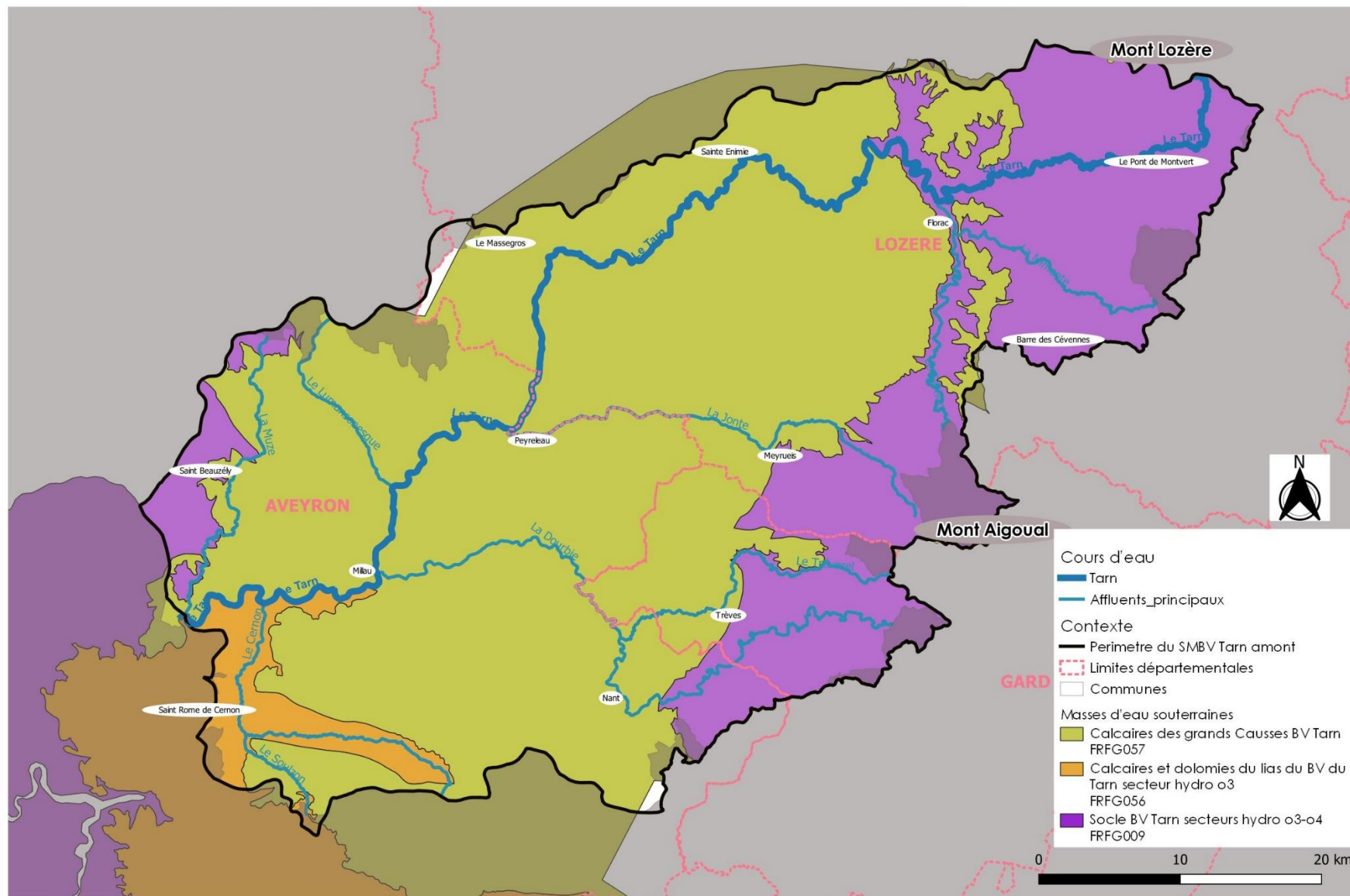


Figure 9 ; Masses d'eau souterraines du bassin versant Tarn-amont

II.B. LA LOI SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES : LEMA 2006

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (n°2006-1772) a été adoptée le 30 décembre 2006. Elle crée les conditions pour permettre d'atteindre le bon état des masses d'eau aux échéances 2015, 2021 et 2027 et de respecter l'ensemble des directives européennes.

La LEMA précise que les principales dispositions du code de l'environnement relatives à l'eau et aux milieux aquatiques ont pour objet une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et que cette gestion prend en compte les adaptations nécessaires au changement climatique.

II.C. LE SDAGE ADOUR-GARONNE ET LE PROGRAMME DE MESURES (PDM)

II.C.1. LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX 2022-2027

Le projet de SDAGE 2022-2027 est organisé autour de 6 chapitres.

Parmi ces 6 chapitres, le chapitre 5 définit les objectifs du SDAGE 2022-2027. Il établit donc un état des lieux, une actualisation des objectifs environnementaux liés à la DCE et la prise en compte d'objectifs plus spécifiques par sous bassin (gestion quantitative, zones humides, continuité écologique etc...)

Afin d'actualiser les priorités d'actions un état des lieux pour chaque masse d'eau a été réalisé sur la période 2018-2019.

Le chapitre 6 s'attache à définir les orientations fondamentales et dispositions à mettre en œuvre pour satisfaire les objectifs environnementaux.

Les orientations fondamentales du SDAGE 2022-2027 sont sensiblement les mêmes que celles du SDAGE 2016-2021 :

- orientation A : Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE
- orientation B : Réduire les pollutions
- orientation C : Agir pour assurer l'équilibre quantitatif
- orientation D : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques

Le Programme de Mesures (PDM) est la traduction plus opérationnelle des orientations du SDAGE. Le PDM consiste en un recueil des actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du SDAGE.

II.C.2. LE PROGRAMME DE MESURES

Le PDM rassemble les thématiques sur lesquelles il est prévu d'intervenir à l'échelle des bassins versant.

Les mesures figurant dans le PDM se partagent en deux catégories :

- actions de base (celles-ci visent à satisfaire les obligations liées à la législation communautaire et la réglementation nationale)
- actions complémentaires (pour les masses d'eau dont l'atteinte du bon état ne pourrait se faire à l'échéance initialement prévue après mise en œuvre des mesures de base.

La commission territoriale identifie plusieurs enjeux à l'échelle Tarn-Aveyron. Parmi ceux-ci le bassin versant du Tarn amont est identifié dans le PDM pour :

- réduction des pollutions diffuses
- réduction des pollutions ponctuelles (amélioration de systèmes d'assainissement)
- amélioration de la gouvernance liée à l'eau
- mise en œuvre de mesures répondant aux altérations hydromorphologiques
- mesures répondant aux prélèvements

Pour répondre à ces thématiques territorialisées, le Plan d'Actions Opérationnelles Territorialisées est élaboré par les MISE* départementales et décliné à l'échelle des masses d'eau.

*MISE : Mission InterService de l'Eau

II.D. PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATIONS ADOUR-GARONNE (PGRI)

Il s'agit d'un document élaboré, sous l'autorité du Préfet coordonnateur de bassin (PCB), en concertation avec les représentants des collectivités territoriales, des acteurs économiques, des associations et en cohérence avec la Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation.

L'ambition est de réduire les conséquences dommageables des inondations pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique sur le bassin et ses 18 Territoires identifiés à Risques Importants (TRI).

A signaler qu'il n'y a pas de TRI identifiés sur le sous bassin du Tarn amont. Un cadre commun est défini pour la mise en place d'actions sur le bassin et garantir leur cohérence, en accompagnant et contribuant à dynamiser les démarches déjà engagées, sans les entraver (Programmes d'action de prévention des inondations PAPI, et plan de submersions rapides, Plans de Prévention des Risques...). C'est un document de référence au niveau du bassin pour 6 ans.

Le PGRI Adour-Garonne 2016-2021 comprend 6 objectifs stratégiques :

- Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'actions
- Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés ;
- Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés
- Aménager durablement les territoires, par une meilleure prise en compte des risques d'inondation, dans le but de réduire leur vulnérabilité
- Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements
- Améliorer la gestion des ouvrages de protection.

48 dispositions sont associées pour atteindre ces objectifs, dont 13 sont communes avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion de l'Eau (SDAGE).

Un nouveau PGRI pour la période 2022-2027 est en cours de construction.

Les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau, les PPRI et les documents d'urbanisme (SCoT et en l'absence de SCoT, PLU et cartes communales) doivent être compatibles avec le PGRI et avec le SDAGE.

II.E. LOI GRENELLE II ET SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE MIDI-PYRENEES- RESERVOIRS BIOLOGIQUES

La loi dite « Grenelle 2 » a innové en créant un nouvel outil pour l'aménagement du territoire et en faveur de la biodiversité.

Cet outil intitulé Trame Vert et bleue (TVB), identifie un maillage du territoire s'appuyant sur les espaces naturels, agricoles et forestiers incluant leurs fonctionnements simultanés en assurant des espaces continus (continuité écologique).

Cette loi (TVB) a l'objectif d'enrayer la dynamique actuelle de perte de biodiversité. La préservation, la gestion et la remise en bon état des milieux sont les enjeux majeurs pour rétablir la continuité écologique en conciliant milieux naturels et activités humaines.

A l'échelle régionale, la TVB se traduit par l'élaboration d'un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

Le SRCE ne crée aucune réglementation supplémentaire. Il s'agit d'un outil de mise en cohérence des politiques territoriales pour les déclinaisons locales de la TVB.

Il s'adresse à tous les acteurs en mesure d'œuvrer pour le rétablissement des continuités écologiques, terrestres et aquatiques.

II.F. ZONAGE NATURA 2000

Outils fondamentaux de la politique européenne pour la préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux liés à la biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne.

Ce programme européen est construit autour de deux directives :

- Directive Habitats
- Directive Oiseaux

Ces deux directives ont pour objectif la lutte contre la chute de la biodiversité en préservant les espèces animales et végétales ainsi que leurs habitats.

Localement ces deux directives interviennent sur des secteurs géographiques précis : les sites Natura 2000.

- Les ZPS (Zones de Protection Spéciale) pour la directive Oiseaux
- Les ZSC (Zones Spéciales de Conservation) pour la directive Habitat

Natura 2000 n'a pas vocation à interdire une activité si celle-ci est réalisée dans le respect des textes et lois en vigueur. Sur le territoire du Tarn amont, les superficies concernées par la directive oiseaux représentent 21% (525 km²) du territoire et celles issues de la directive Habitats 51% (1267 km²) (CF. Figure 10 ci-après).

4 sites Natura 2000 concernant les milieux aquatiques sont identifiés et seront à prendre en compte dans l'élaboration des fiches actions du PPG. Il s'agit des sites suivants :

- La ZSC de la Vallée du Tarn, du Tarnon et de la Mimente
- La ZSC du Mont-Lozère
- La ZSC de Combe des Cades
- La ZSC du Massif de l'Aigoual et du Lingas

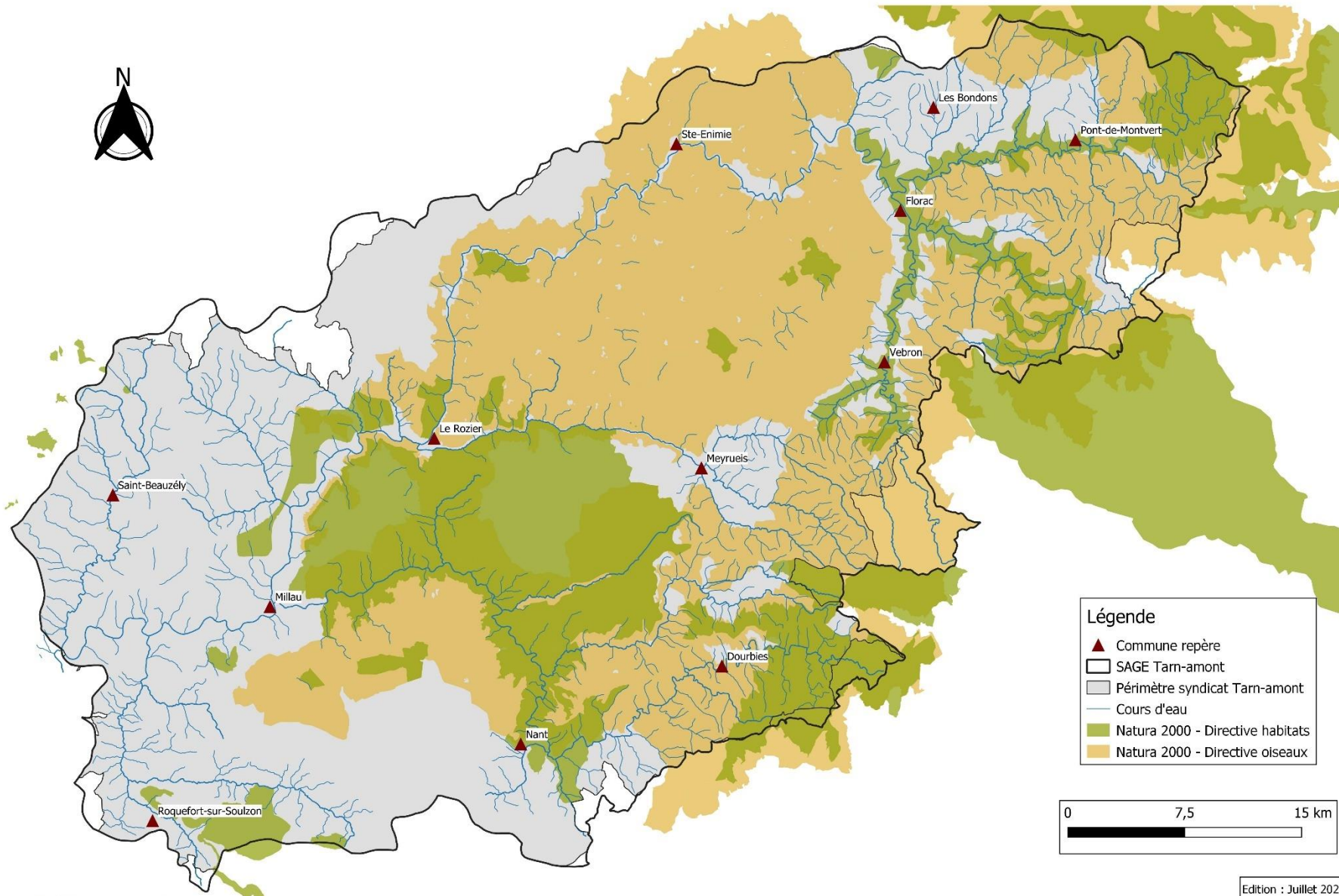


Figure 10 : Zones Natura 2000

II.G. LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU TARN AMONT (SAGE)

II.G.1. OBJECTIF D'UN SAGE

Le SAGE est un outil de planification à l'échelle du bassin versant. Les articles L212-3, L211-1 et L430-1 du code de l'environnement définissent les objectifs du SAGE.

Le SAGE fixe les objectifs généraux et les dispositions permettant de satisfaire à une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, à la préservation des milieux aquatiques et la protection du patrimoine piscicole.

La gestion équilibrée prend en compte des adaptations nécessaires au changement climatique et vise à assurer :

- la prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides [...];
- la protection des eaux et la lutte contre toute pollution par déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects de matières de toute nature et plus généralement par tout fait susceptible de provoquer ou d'accroître la dégradation des eaux en modifiant leurs caractéristiques physiques, chimiques, biologiques ou bactériologiques, qu'il s'agisse des eaux de surface, souterraines ou des eaux de la mer dans la limite des eaux territoriales ;
- la restauration de la qualité de ses eaux et leur régénération ;
- le développement, la mobilisation, la création et la protection de la ressource en eau ;
- la valorisation de l'eau comme ressource économique et, en particulier, pour le développement de la production d'électricité d'origine renouvelable ainsi que la répartition de cette ressource ;
- la promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau ;
- le rétablissement de la continuité écologique au sein des bassins hydrographiques.

La gestion équilibrée doit permettre en priorité de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population. Elle doit également permettre de satisfaire ou concilier, lors des différents usages, activités ou travaux, les exigences :

- de la vie biologique du milieu récepteur, et spécialement de la faune piscicole et conchylicole ;
- de la conservation et du libre écoulement des eaux et de la protection contre les inondations ;
- de l'agriculture, des pêches et des cultures marines, de la pêche en eau douce, de l'industrie, de la production d'énergie, en particulier pour assurer la sécurité du système électrique, des transports, du tourisme, de la protection des sites, des loisirs et des sports nautiques ainsi que de toutes autres activités humaines légalement exercées.

La protection du patrimoine piscicole implique une gestion équilibrée des ressources piscicoles dont la pêche, activité à caractère social et économique, constitue le principal élément.

II.G.2. LE SAGE TARN AMONT EN QUELQUES MOTS

Le SAGE du Tarn amont a été approuvé par arrêté inter-préfectoral (département Aveyron, Gard et Lozère) le 15 décembre 2015. Ce dernier fixe les grandes orientations fondamentales permettant de satisfaire aux objectifs de bon état et de reconquête des milieux aquatiques. Il considère l'eau aussi dans ses différentes dimensions : petit et grand cycle.

L'objectif consiste donc à permettre la préservation des milieux aquatiques tout en assurant la satisfaction des usages du territoire.

- Enjeu 1 : Structurer la gouvernance à l'échelle du bassin versant Tarn amont
- Enjeu 2 : Organiser la répartition et la gestion de l'eau
- Enjeu 3 : Gérer durablement les ressources karstiques
- Enjeu 4 : Assurer une eau de qualité pour le bon état des milieux aquatiques et les activités sportives et de loisirs liées à l'eau
- Enjeu 5 : Préserver et restaurer les fonctions naturelles des cours d'eau
- Enjeu 6 : Prendre en compte l'eau dans l'aménagement du territoire

PARTIE III : LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

III.A. L'OUTIL

Le Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) des cours d'eau/milieux aquatiques constitue l'un des nombreux outils déployés par l'Agence de l'eau. Celui-ci permet de mettre en œuvre des travaux de restauration et d'entretien sur les cours d'eau à l'échelle d'un bassin versant.

L'objectif consiste à assurer une gestion cohérente et concertée avec les acteurs locaux des milieux aquatiques d'un territoire. Les actions identifiées dans le PPG ont également pour objectif de permettre l'atteinte du bon état des masses d'eau (objectif issu de la traduction de la Directive Cadre Européenne).

Afin de permettre la mise en œuvre des actions identifiées dans le PPG, ce dernier se doit d'être accompagné d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG). La durée de la DIG proposée s'étendra de 2023 à 2027. Cette DIG permet d'investir de l'argent public sur des terrains privés (application de l'article L215-15 du code de l'Environnement).

III.B. CALENDRIER ET PHASAGE

Le PPG des milieux aquatiques du Tarn-amont a pour ambition d'assurer une phase opérationnelle (travaux en rivière) dès 2023. Afin d'y parvenir, la démarche d'élaboration a été engagée dès le mois de mai 2021.

Le calendrier de phasage est présenté ci-dessous :

Démarche	Objectifs	Public visé	Echéance	Indicateurs état d'avancement
1. Concertation et partage de l'état des lieux	- Présentation de l'état des lieux en UG - Recueil des besoins du territoire	Elus communaux	Juin – Juillet 2021	Feuille de présence et relevé de discussions
	- Présentation de la démarche en comité syndical	Elus du syndicat	Septembre 2021	Feuille de présence
2. Recueil des attentes du territoire	- Présentation de l'état des lieux à l'échelle du BV - Ateliers participatifs permettant de faire émerger les attentes et enjeux du territoire	Elus du syndicat et partenaires	Septembre 2021	Fiche Atelier et relevé d'échanges
3. Définition des actions PPG	- Proposition des actions milieux aquatiques	Elus et partenaires	Février/mars 2022	Feuille de présence et relevé de décisions
4. Concertation des actions	- Partage des actions milieux aquatiques	Elus et partenaires	Mai 2022	
5. Validation du PPG	- Validation des actions, du planning prévisionnel et du plan de financement	Elus	Septembre 2022	Feuille de présence et compte-rendu comité syndical
6. Demande de DIG	-Sollicitation d'une DIG permettant la bonne réalisation des travaux préalablement identifiés et validés	Partenaires institutionnels	Septembre à décembre 2022	Obtention de la DIG pour la période concernée

Tableau 1 : Calendrier d'élaboration du PPG 2023-2027

III.C. BILAN DES PRECEDENTS PPG

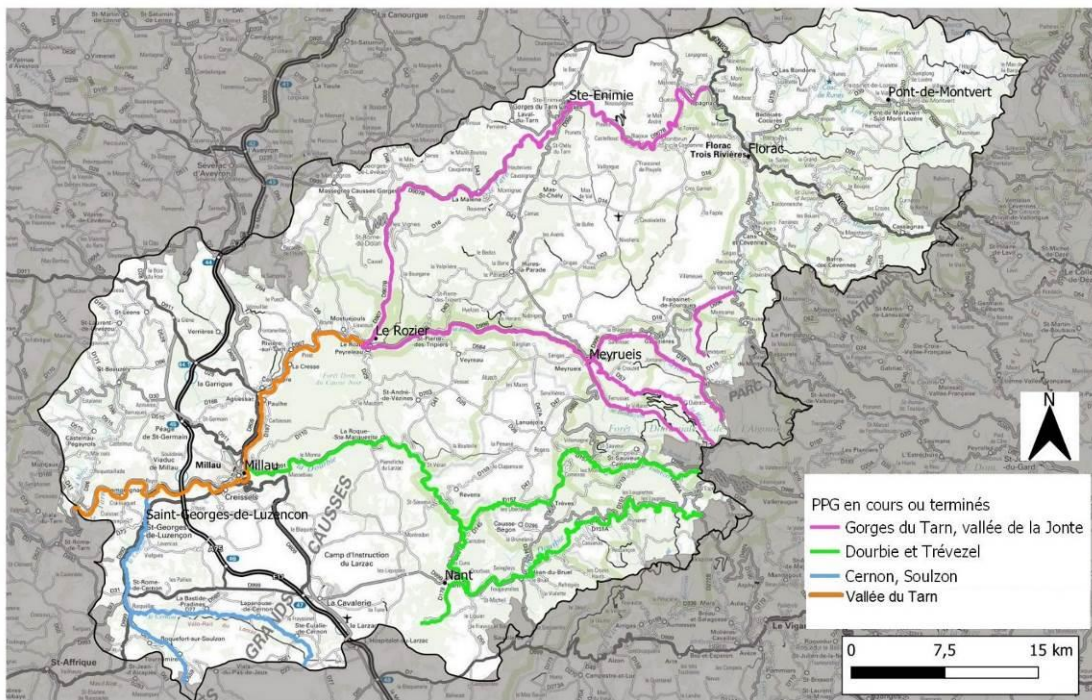
Le bassin versant du Tarn-amont est doté de 4 Programmes Pluriannuels de Gestion des cours d'eau notamment sur les territoires couverts par d'anciens syndicats de rivière ou une collectivité territoriale compétente avant 2018. Tous ces PPGs étaient déclarés d'intérêt général par arrêté préfectoral ou inter préfectoral.

C'est le cas pour le PPG :

- Gorges du Tarn et Jonte/Fraissinet (ancien Syndicat mixte Grand site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses) ; période de 2016 à 2020,
- Vallée du Tarn (Communauté de communes de Millau Grands Causses) ; période de 2014 à 2018 – prolongée jusqu'en 2021,
- Dourbie/Trévezel (ancien Syndicat mixte du bassin versant de la Dourbie et du Trévezel), période de 2014 à 2018 – prolongée jusqu'en 2021,
- Cernon/Soulzon (ancien Syndicat mixte du bassin versant du Cernon et Soulzon) ; période de 2015 à 2019 – prolongée jusqu'en 2022.

A la création du Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont au 1^{er} avril 2018, tous ces programmes lui ont été transférés. Depuis cette date, il a poursuivi et finalisé les actions prévues.

La carte ci-dessous présente les linéaires de cours d'eau concernés par un PPG.



III.C.1. GESTION DE LA RIPISYLVE

Sur les territoires couverts par un PPG, des opérations communes ont été réalisées notamment pour la restauration et l'entretien de la ripisylve, le traitement des embâcles et la gestion des laisses de crues.

Le tableau ci-dessous synthétise les travaux réalisés :

PPG	Linéaire (km)	Arbres abattus (NB)	Embacles (m3)	Cout (euros TTC)
Gorges du Tarn/Jonte	80	241	506	118 000
Vallée du Tarn	21	500	774	117 000
Dourbie/Trévezel	51	351	1844	167 000
Cernon/Soulzon	47	410	376	150 000
TOTAL	199	1 502	3 500	552 000

Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont

Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses – Antenne : Millau

Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr

www.tarn-amont.fr

Au total près de 200km de rivière ont fait l'objet d'intervention sur la ripisylve. Plus de 1500 arbres ont été abattus parce qu'ils étaient morts sur pied ou dépérissant, étaient penchés et représentaient un risque pour la stabilité des berges, ou encore n'étaient pas adaptés sur les rives (espèces exotiques).

Plus de 3500m³ de bois morts et embâcles ont été retirés du lit des cours d'eau ou des zones de stockage de bois morts. La purge de ces zones connexes aux cours d'eau permet de laisser un espace de dépôt du bois lors des crues. Lors des interventions le bois a été mis à disposition des riverains ou bien évacué par les entreprises pour être valorisé en bois énergie.

Plus de 550 000 € ont été mobilisés pour ces travaux soit en moyenne 110 000 €/ans.



III.C.2. GESTION DES ATTERISSEMENTS

Des actions de gestion des atterrissements étaient prévues dans certains PPG. Les objectifs étaient de faciliter la remobilisation des matériaux, réduire la vulnérabilité de certains biens aux inondations et aux érosions de berges, ainsi que participer à la restauration du bon équilibre morphologique des rivières. Des opérations ont été réalisées sur le Tarn et sur la Dourbie par de la dévégétalisation et de la scarification d'atterrissement central ou latéral. Le montant des travaux de gestion des atterrissements s'élève à 33 000€.

Les retours d'expériences et le suivi de ces atterrissements montrent une efficacité limitée de ces travaux même après des crues morphogènes. Suite au retrait de la végétation, on observe une colonisation naturelle et une croissance rapide des peupliers noirs, saules et aulnes.

Les interventions qui ont été réalisées peuvent avoir des effets contraires à la biodiversité (perte de zone de nourrissage, zone de refuge ou de reproduction) et même parfois favoriser l'installation d'espèces exotiques comme le buddleia. Ceci a notamment été constaté lors d'une expertise réalisée sur la basse vallée de la Dourbie en 2017 (Expertise complémentaire Biotec).



Atterrissement à Fayet en 2017



Atterrissement à Paulhe en 2017



Atterrissement à Millau en 2013

III.C.3. GESTION DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

La Renouée du Japon :

Des opérations de gestion des foyers de renouées du japon ont été menées à plusieurs endroits sur le Tarn, la Jonte et la Dourbie.

Au total, 5 opérations d'arrachages mécaniques ont été réalisées (St-Chély-du-Tarn, 2 à Millau et 2 sur la commune de Nant). 3 d'entre-elle ont été menées avec un arrache du foyer, le criblage et concassage des matériaux, l'évacuation et le stockage sous-bâche. Les 2 autres opérations sur le secteur de Millau ont été réalisées avec un arrachage mécanique, un tri manuel des matériaux avec retrait des rhizomes.



Foyer de Renouée à Nant en 2020



Travaux à St-Chély-du-Tarn en 2018



Les interventions sur les foyers de Renouée du Japon ont connu plus ou moins de succès. Suite aux actions d'arrachage, il est indispensable de suivre l'évolution des jeunes repousses et d'intervenir rapidement si l'on veut réellement éradiquer le foyer.

L'arrachage manuel de gros foyers ne semble pas être efficace car les rhizomes sont trop profondément ancrés et il n'est pas possible de les arracher entièrement manuellement. Le montant dépensé pour la gestion des foyers de Renouée du Japon est d'environ 25 000€.

Ambrosie :

L'ambrosie est une plante nouvellement arrivée sur le territoire qui peut induire des conséquences sanitaires. Par conséquent, des réunions de communication et de sensibilisation auprès des élus, employés municipaux et les usagers ont été menées au cours des PPGs. Des référents ambrosie ont été désignés. Parmi-eux, des élus communaux et les chargés de mission rivière.

Sur le secteur des Gorges du Tarn au niveau de Montbrun, deux opérations de sensibilisation et d'arrachage ont été réalisées en 2020 et 2021 en partenariat avec la Fredon Occitanie.



Crédit photo : JC. PAULET 29

III.C.4. RESTAURATION DES ESPACES NATURELS DE MOBILITE

Au-delà de l'entretien de la végétation des berges, les PPG ont permis de mener des opérations de plus grande envergure en vue de restaurer les espaces naturels de mobilité. Ces portions de cours d'eau, une fois restaurées, permettent à la rivière de s'étendre pendant les crues et de dissiper son énergie par le dépôt ou la remobilisation de sédiments.

Au cours des PPG, deux projets d'envergures ont été réalisés sur le Cernon à St-Rome-de-Cernon et sur le Tarn à Millau pour un montant cumulé de 1,5M€. Ces projets ont été soutenus et financés dans le cadre de l'appel à projet « restaurons et valorisons les zones inondables » par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et la région Occitanie.

En pratique, les travaux ont consisté au remodelage des berges sur des linéaires notables, l'enlèvement de points durs comme des enrochements ou murs de soutènement, la suppression d'enjeux dans le lit majeur (habitations avec la mobilisation du fonds Barnier, vestiaires) et la végétalisation des espaces nouvellement créés.



Restauration du Gour de bade à Millau



Restauration de l'espace Jean GAVEN à St-Rome-de-Cernon

D'autres opérations d'envergure ont été étudiées et les projets de travaux sont programmés pour les années à venir sur le site de St-Hilarin à Rivière-sur-Tarn et le site dit des Stades à St-Georges-de-Luzençon. Le montant prévisionnel pour ces deux opérations est de près de 2,7M€.

III.C.5. RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE

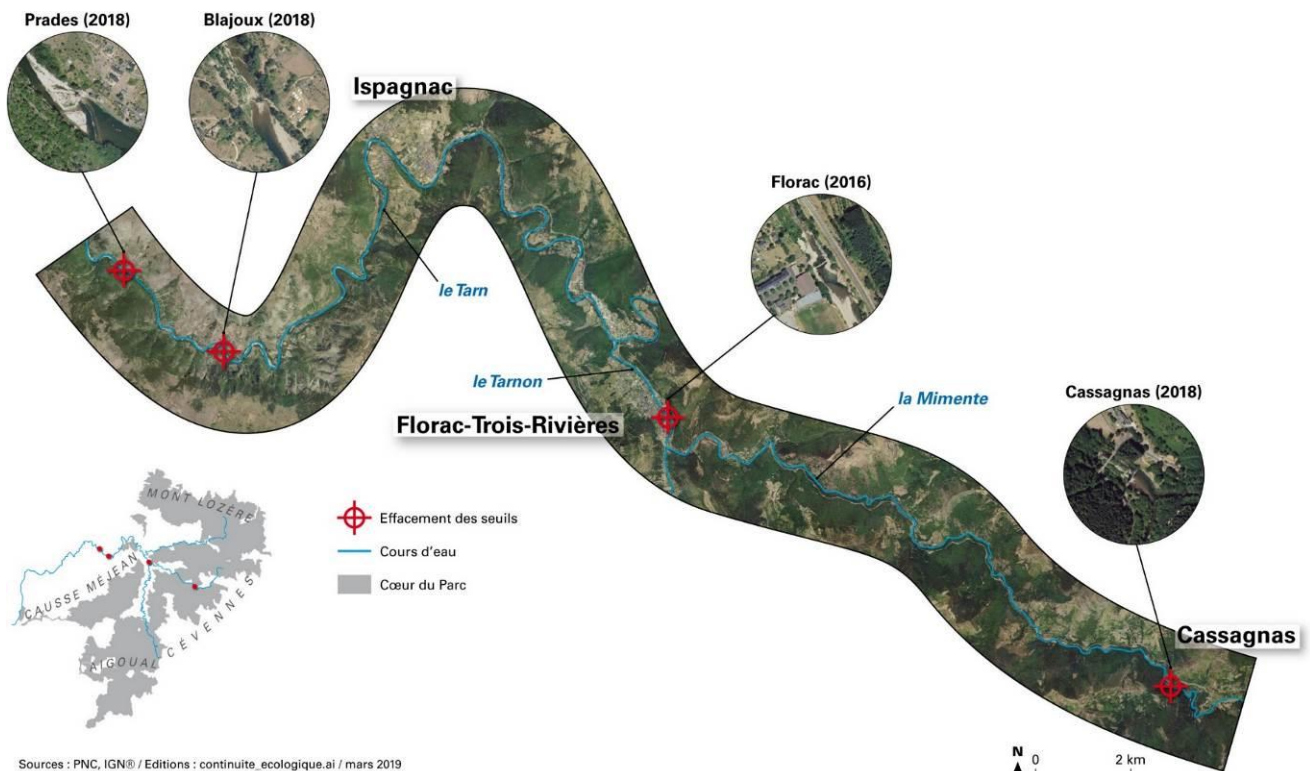
Des opérations d'envergures pour la restauration de la continuité écologique ont été menées sur le Tarn en 2018. C'est le cas notamment de l'effacement du seuil et de la reconstruction de la passerelle de Blajoux sous maîtrise d'ouvrage communale et de l'effacement du seuil de Prades sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale de pêche de la Lozère. Le Syndicat mixte grand site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses (SMGS avant la création du Syndicat Tarn-amont) a porté la maîtrise d'ouvrage des études de faisabilité. Les travaux ont également été accompagnés par le Parc National des Cévennes.



*Crédit photo Valérie PROUHA FDP 48 : Photos avant et après travaux d'effacement du seuil de Prades
Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont*

Deux autres opérations ont été réalisées sous maîtrise d'ouvrage communale en amont du secteur couvert par le PPG Gorges du Tarn-Jonte. Les effacements du seuil de Florac sur le Tarnon en 2016 et du seuil de Cassagnas sur la Mimente en 2018. Les études ont été portées par le SMGS pour le seuil de Cassagnas. Le PNC a apporté un accompagnement technique important pour ces deux opérations ainsi que pour le suivi pendant et après travaux.

Le montant cumulé s'élève à plus 1,2M€ comprenant les études, les travaux et les mesures d'accompagnement. Ils ont été largement subventionnés par l'Agence de l'eau Adour-Garonne dans le cadre d'appel à projets de « restauration de la continuité écologique » avec des taux de subvention de 100%. La figure ci-dessous présente la localisation des opérations et leur date de réalisation.



III.C.6. ACCOMPAGNEMENT ET CONSEILS TECHNIQUES AUPRES DES RIVERAINS ET DES COLLECTIVITES

Appuis pour la protection des berges :

Dans le cadre de la mission rivière, les chargés de mission milieux aquatiques sont intervenus à plusieurs reprises pour du conseil auprès des riverains. Les projets ont été divers et variés en fonction des enjeux, à savoir : des protections de berges en génie végétal, des plantations, de l'entretien des rives ou des préconisations pour la protection du cours d'eau lors des travaux. Ces projets ont parfois nécessité une aide pour le montage et la rédaction des dossiers loi sur l'eau (DLE).

Plus d'une centaine d'accompagnement ont été faits et ont permis la réalisation de travaux par des propriétaires riverains, collectivités ou encore des campings.



Appuis pour limiter la pression du castor sur la ripisylve

Le Syndicat Tarn-amont réalise un appui des riverains au sujet des dommages réalisés par le castor. Il permet de faire connaître cette espèce protégée, apporter des éléments sur son comportement et de donner des conseils pour la protection ou la gestion des berges. Parfois, il a mis disposition gratuitement du grillage aux riverains (arboriculteurs, gérants de camping, collectivités) pour protéger leur végétation.

Des constats de dommages ont été réalisés sur le Tarn et ses affluents en Aveyron par l'Office Français pour la Biodiversité. Ces constats sont intégrés dans la base de données nationale de l'OFB. Ils permettent de voir l'évolution des populations de castors et les dégâts éventuels. Lors de ces constats, l'OFB fait des préconisations auprès des riverains pour éventuellement se protéger. Aujourd'hui, il n'y a pas d'indemnité possible face aux dégâts causés par cette espèce protégée. En Lozère, les agents du Parc National des Cévennes interviennent également auprès des riverains pour du conseil technique et de la mise à disposition de grillage.



Crédit photo : Pierrick Touchet OFB

Actions	Nombre
Constats de dommage OFB 12	5
Conseils techniques auprès des riverains SM Tarn-amont / PNC	23
Mise à disposition de grillage	6

III.C.7. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

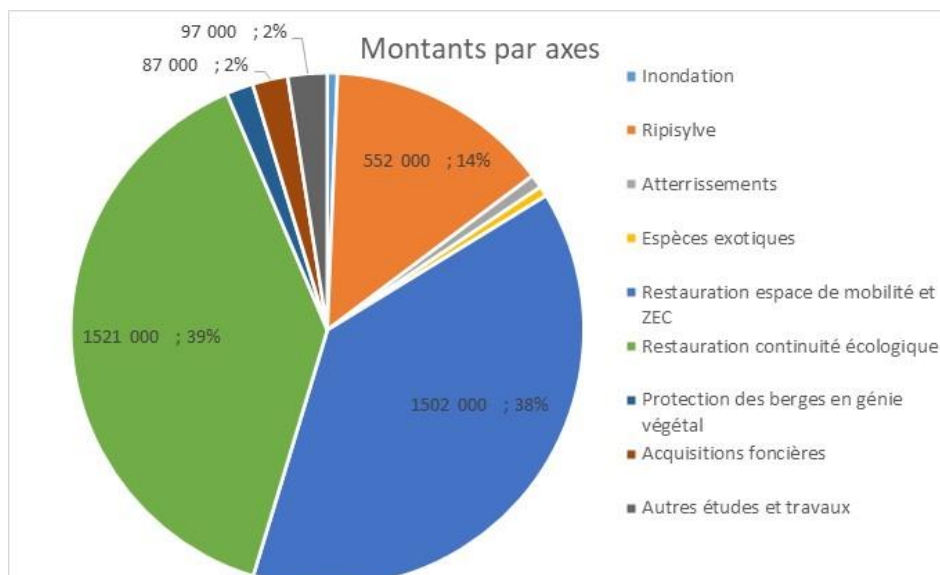
En 2020, le Syndicat Tarn-amont a élaboré un guide du riverain pour présenter le syndicat et son territoire, rappeler les règles applicables en bordure de cours d'eau, le fonctionnement des cours d'eau et les types de travaux pouvant être réalisés. Imprimé en 2500 exemplaires, ces guides ont été largement diffusés auprès des mairies et des Communautés de communes du territoire, mais aussi auprès des riverains lors de l'envoi de conventions autorisant le passage et les travaux ou transmis lors de rencontre sur le terrain.



III.C.8. BILAN FINANCIER DES PPG

Dans le cadre des programmes pluriannuels de gestion, plus de 3,9M€ ont été investis pour la gestion des milieux aquatiques depuis 2014. Les deux principaux postes de dépenses sont liés à la restauration de l'espace naturel de mobilité et la restauration de la continuité écologique. Le troisième poste de dépense concerne la restauration et l'entretien de la ripisylve.

Inondation	Ripisylve	Atterrissements	Espèces exotiques	Restauration espace de mobilité et ZEC	Restauration continuité écologique	Protection des berges en génie végétal	Acquisitions foncières	Autres études et travaux	Total/PPGs
25 000 €	552 000 €	33 000 €	25 000 €	1 502 000 €	1 521 000 €	66 500 €	87 000 €	97 000 €	3 908 500 €



La répartition des financements montre clairement une part très importante de l'Agence de l'eau Adour-Garonne notamment par le biais des appels à projets restaurons la continuité écologique (100%) et la restauration des zones d'expansion naturelles de crues (60%).

Agence de l'eau Adour-Garonne	Région Occitanie	CD 48	CD 12	Syndicat mixte 30	Tiers	Etat	SMBVTAM
69%	7%	0,21%	2%	0,8%	3%	0,1%	17%

III.C.9. CONCLUSION DES PPG

Les PPGs sont des outils qui ont permis de mener des opérations de restauration et d'entretien de la ripisylve sur près de 200km de rivières. Elles ont eu pour effet d'assurer la stabilité des berges et limiter les apports de bois vers les ouvrages d'arts ou encore les zones urbanisées. Cette stratégie de gestion préventive légère de la ripisylve et des embâcles mise en œuvre sur la majorité des linéaires aujourd'hui fonctionnels paraît pertinente et équilibrée au vu des enjeux humains et environnementaux. Ces zones contribuent largement à la richesse écologique et à l'attractivité du territoire. L'amélioration des connaissances et les retours d'expérience permettront également de faire évoluer certaines pratiques à l'avenir. On constate notamment que les interventions sur les atterrissements montrent des effets limités et vont parfois même à l'encontre de la biodiversité. De même, la lutte contre les espèces exotiques invasives demande un suivi régulier et des interventions très soutenues pour être efficace de façon durable.

Sur les secteurs présentant des problématiques liées à la morphologie des cours d'eau (non atteinte du bon état écologique, anthropisation et présence de contraintes latérales et/ou transversales) et à la prévention des inondations, des opérations de plus grande envergure s'avèrent nécessaires. Elles intègrent de nombreuses thématiques (environnement, paysage, sécurité, cadre de vie, tourisme, etc...) et nécessitent des moyens financiers conséquents. De plus, elles sont longues à mener du fait de nombreuses démarches réglementaires (Autorisation environnementale, permis d'aménager, conformité avec le PPRI qui évolue) et une maîtrise foncière longue et parfois difficile à obtenir. Ces actions d'envergures engagées dans les PPGs doivent être poursuivies dans les années à venir. Elles demandent une implication forte et constante dans le temps de la part des élus, techniciens et partenaires. Elles remettent souvent en cause des aménagements ou pratiques passées et nécessitent de réels efforts de pédagogie.

Les PPGs ont permis l'atteinte d'un certain nombre d'objectif fixés par la directive cadre européenne sur l'eau et par les élus du territoire. La dynamique doit être poursuivie, et étendue aux secteurs orphelins (Haut Tarn, Tarnon, Mimente, Muse, Lumensonnesque) avec un futur PPG global Tarn amont pour une mise en œuvre équilibrée de la compétence GEMAPI répondant aux enjeux du territoire et aux défis de l'adaptation au changement climatique.

PARTIE IV : ÉTAT DES LIEUX

IV.A. ÉTAT DES LIEUX A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

IV.A.1. METHODOLOGIE EMPLOYEE

Afin d'établir le bilan à l'échelle du Tarn-amont, le Syndicat Tarn-amont s'est appuyé sur un certain nombre de données existantes.

Parmi ces données, l'actualisation de l'état écologique et chimique des masses d'eau établie par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne dans le cadre du SDAGE 2022-2027 a été reprise.

Depuis les années 2010, des données terrain ont également été recueillies par le Syndicat Tarn-amont ou des structures de gestion précédentes à partir de la méthode MicroRiv (développement Conseil départemental de l'Aveyron). Cette méthode consiste à parcourir l'intégralité d'un cours d'eau avec un topofil tout en décrivant les éléments de façon linéaire ou ponctuelle. L'opérateur terrain relève entre autres la nature des berges, l'état de la ripisylve, les embâcles, les caractéristiques hydromorphologiques, la présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE), les usages et occupation du lit majeur, la présence de rejets (eaux pluviales, eaux usées). Cette méthode permet un inventaire exhaustif des cours d'eau. Ainsi le Syndicat Tarn-amont a inventorié entre 2012 et 2021 plus de 500km de cours d'eau. Cela représente 75% du linéaire de masses d'eau (690km) et environ 27% du linéaire du réseau hydrographique estimé à 1900km.

A l'issue de la phase terrain, les données codifiées sont saisies sur une plateforme externe du Conseil départemental de l'Aveyron. Ainsi chaque élément est bancarisé. Des extractions cartographiques peuvent être faites sous un logiciel de système d'information géographique (SIG). Les données sont également traitées sous Excel via les tables attributaire des couches SIG.

Les données du Parc National des Cévennes, des fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique ont également été intégrées.

IV.A.2. ÉTAT DES LIEUX AU SENS DE LA DIRECTIVE CADRE EUROPEENNE

Afin d'assurer la surveillance des milieux aquatique et de façon à caractériser l'état écologique et chimique des masses d'eau identifiées par le SDAGE, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne s'appuie sur un réseau de suivi (quantitatif et qualitatif). Sur le territoire du Tarn amont on distingue 48 masses d'eau superficielles et 3 masses d'eau souterraines.

Présentation des stations de suivi

Sur le territoire du Tarn amont il y a 64 stations permettant le suivi qualitatif des masses d'eau superficielles. La carte du réseau des stations du suivi « qualité » est présentée en annexe 4.

État écologique des masses d'eau superficielles

Sur les 48 masses d'eau superficielles du Tarn-amont seulement 16% d'entre elles sont considérées en état moyen, soit 8 masses d'eau (Cf. Figure 11 ci-après). Il convient de nuancer ces résultats en précisant que certains des critères déclassants ces masses d'eau sont issus de paramètres naturels (température, structure naturelle du sol etc...). C'est notamment le cas pour le Tarn en aval de la confluence du Tarnon
Pour 4% des masses d'eau du territoire, l'état écologique n'est pas exprimé.

État chimique des masses d'eau superficielles

L'état chimique des 48 masses d'eau Tarn amont n'est pas toujours caractérisé : toutes ces masses d'eau ne sont pas suivies vis-à-vis des paramètres chimiques permettant d'établir le bon état ou non.
La carte ci-après (Cf. Figure 12) permet d'établir que 25% des masses d'eau apparaissent en bon état mais les 75% restantes ne sont pas suivies. Cependant, les faibles pressions anthropiques présentes sur le territoire, le fait que les 25% de masses d'eau mesurées soient en bon état chimique et la prédominance du bon état écologique incitent plutôt à l'optimisme, même si des problématiques localisées ne peuvent être exclues (sites d'anciennes mines notamment).

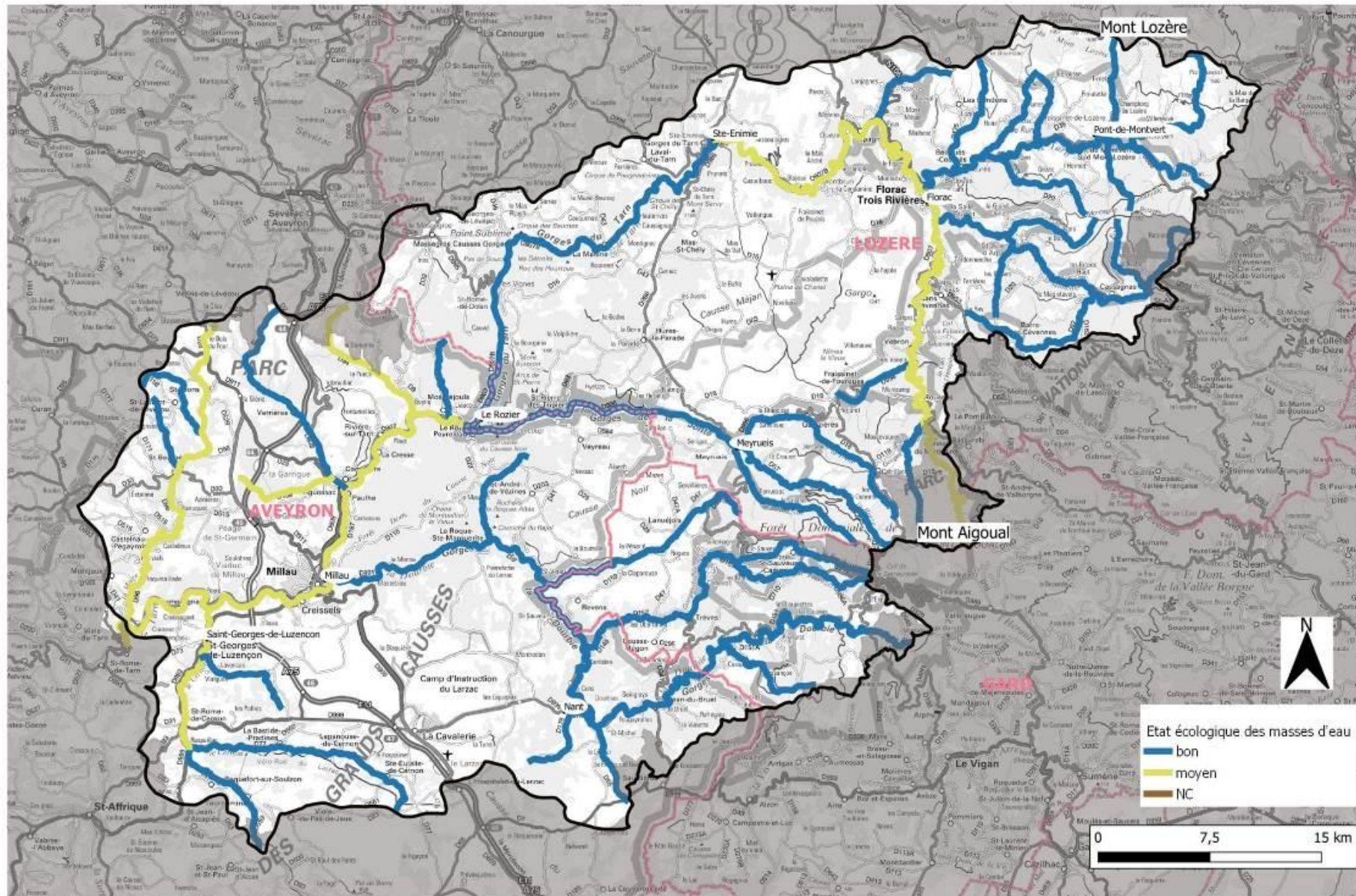


Figure 11 : État écologique des masses d'eau Tarn amont

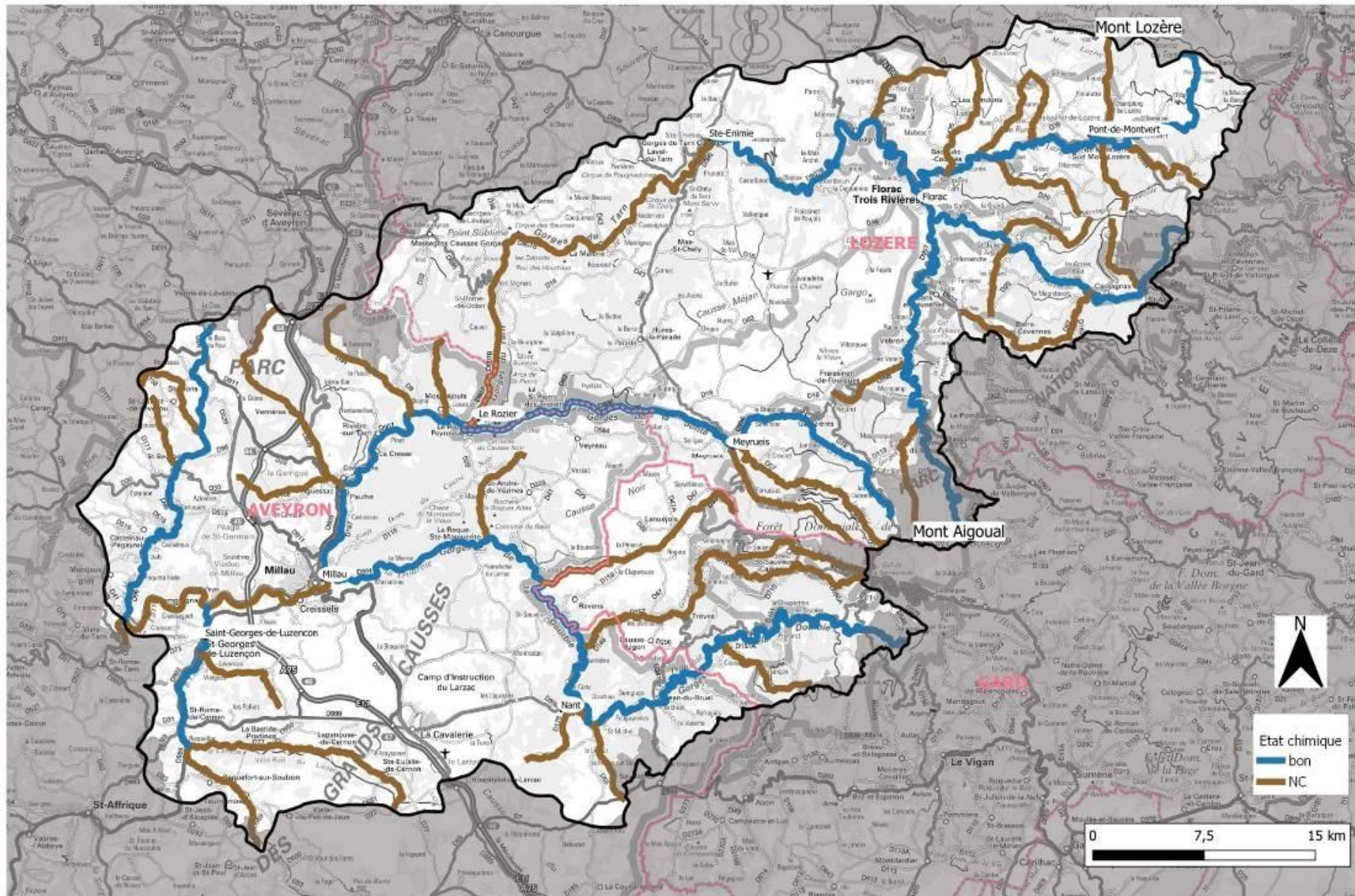


Figure 12 : État chimique des masses d'eau superficielles

IV.A.3. ÉTAT DES LIEUX A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT

Occupation du Sol

L'occupation du sol du territoire Tarn-amont est majoritairement composée de forêts pour plus de 40 % de la surface du bassin versant et de végétation de type arbustive ou herbacée à hauteur de 34%. La part de zones urbanisées ne représente qu'1% du territoire.

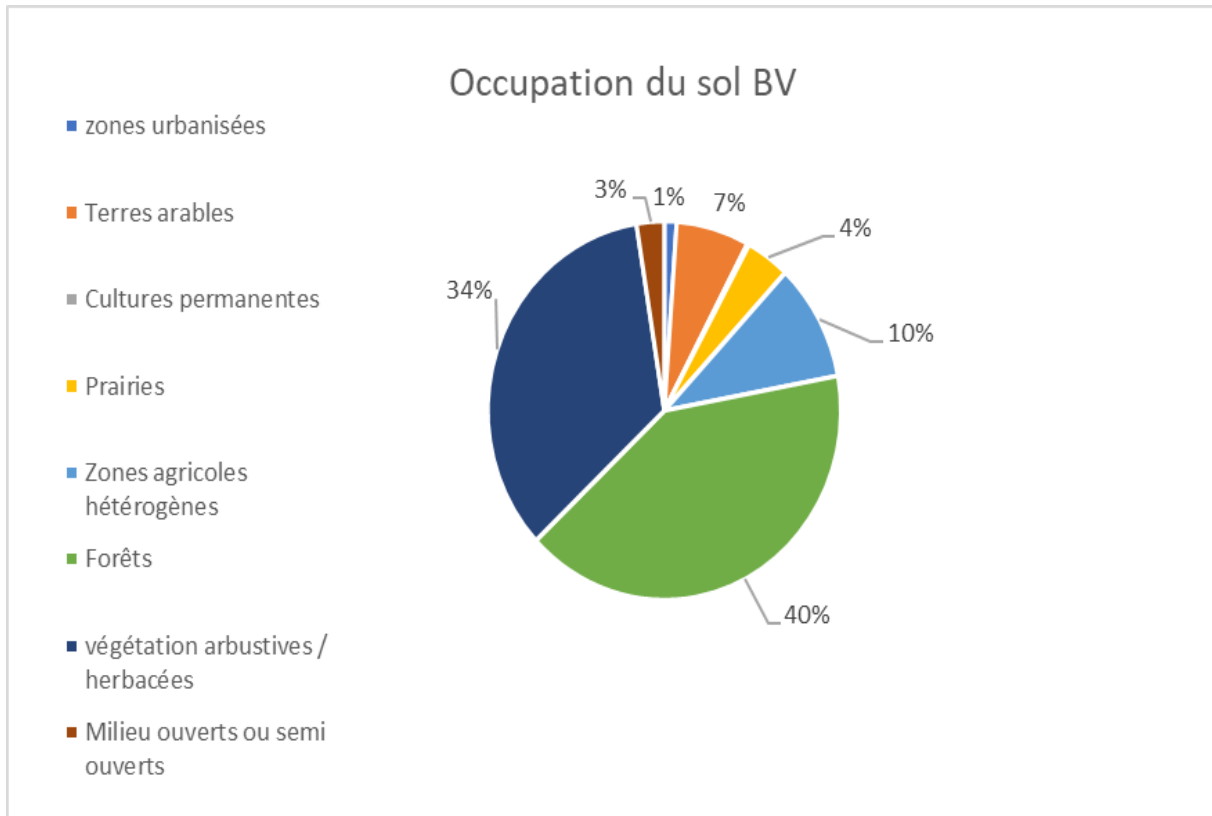


Figure 13 : Diagramme occupation du sol Tarn amont

La carte ci-après permet de réaliser l'importance des milieux naturels dans l'occupation du sol du territoire Tarn-amont. Cette occupation du sol associée à une géologie majoritairement karstique (cf. annexe 6) est largement contributaire du bon état général des masses d'eau du bassin versant.

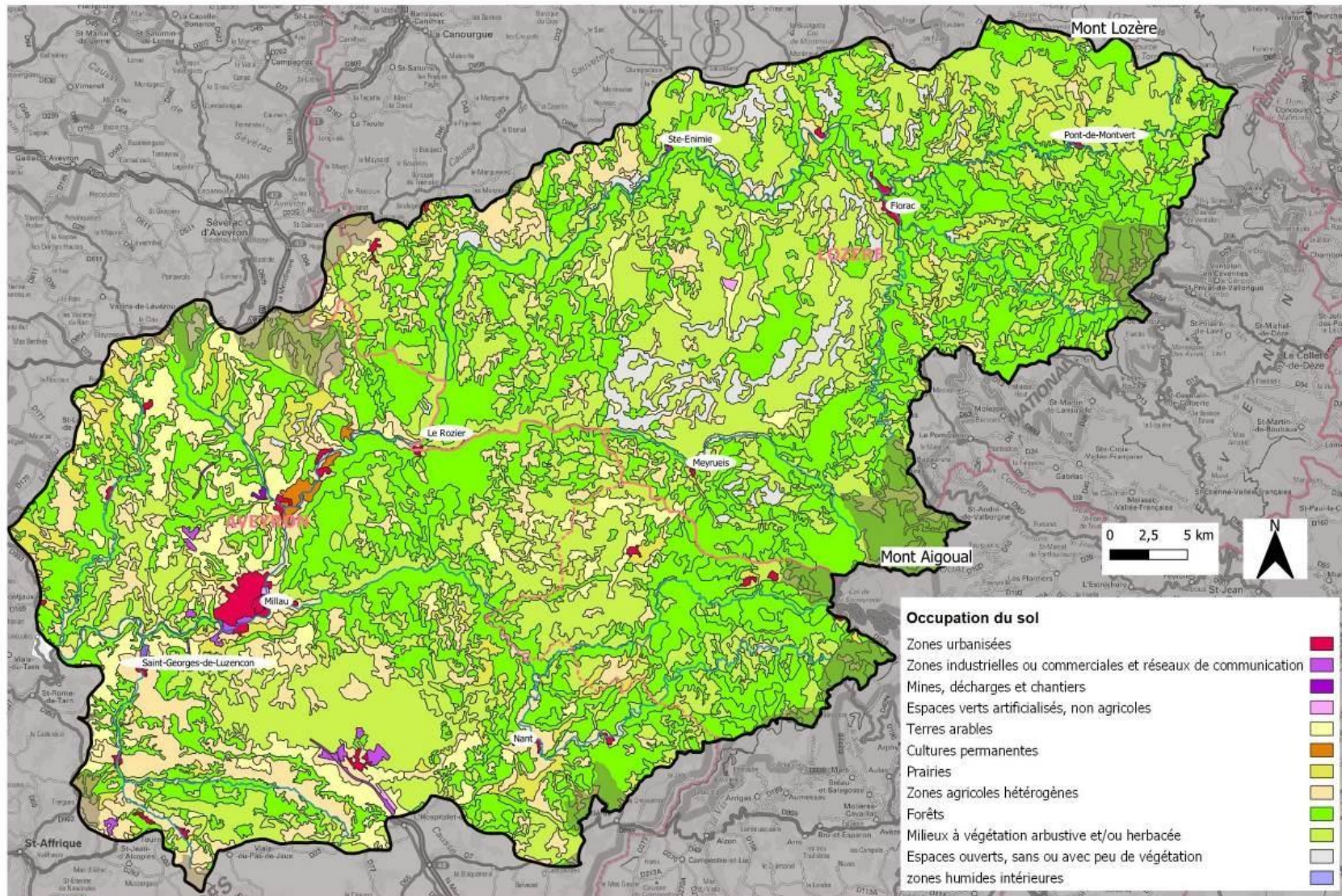


Figure 14 : Occupation du sol du bassin versant Tarn-amont

Continuité écologique

Notion introduite par la DCE, la continuité écologique d'un cours d'eau se définit comme la libre circulation des organismes vivants et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri, le bon déroulement du transport naturel des sédiments ainsi que le bon fonctionnement des réservoirs biologiques.

Selon l'article R.214-109 du Code de l'Environnement, un ouvrage constitue un obstacle à la continuité écologique, s'il possède l'une des caractéristiques suivantes :

- Il ne permet pas la libre circulation des espèces biologiques, notamment parce qu'il perturbe significativement leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri
- Il empêche le bon déroulement du transport naturel des sédiments
- Il interrompt les connexions latérales avec les réservoirs biologiques
- Il affecte substantiellement l'hydrologie des réservoirs biologiques.

Selon cette définition 151 ouvrages sont inventoriés sur le territoire Tarn-amont. Certains ouvrages ont été effacés mais figurent toujours sur cette carte. C'est notamment le cas du seuil de Cassagnas sur la Mimente, de Florac sur le Tarnon, et ceux de Blajoux et Prades sur le Tarn.

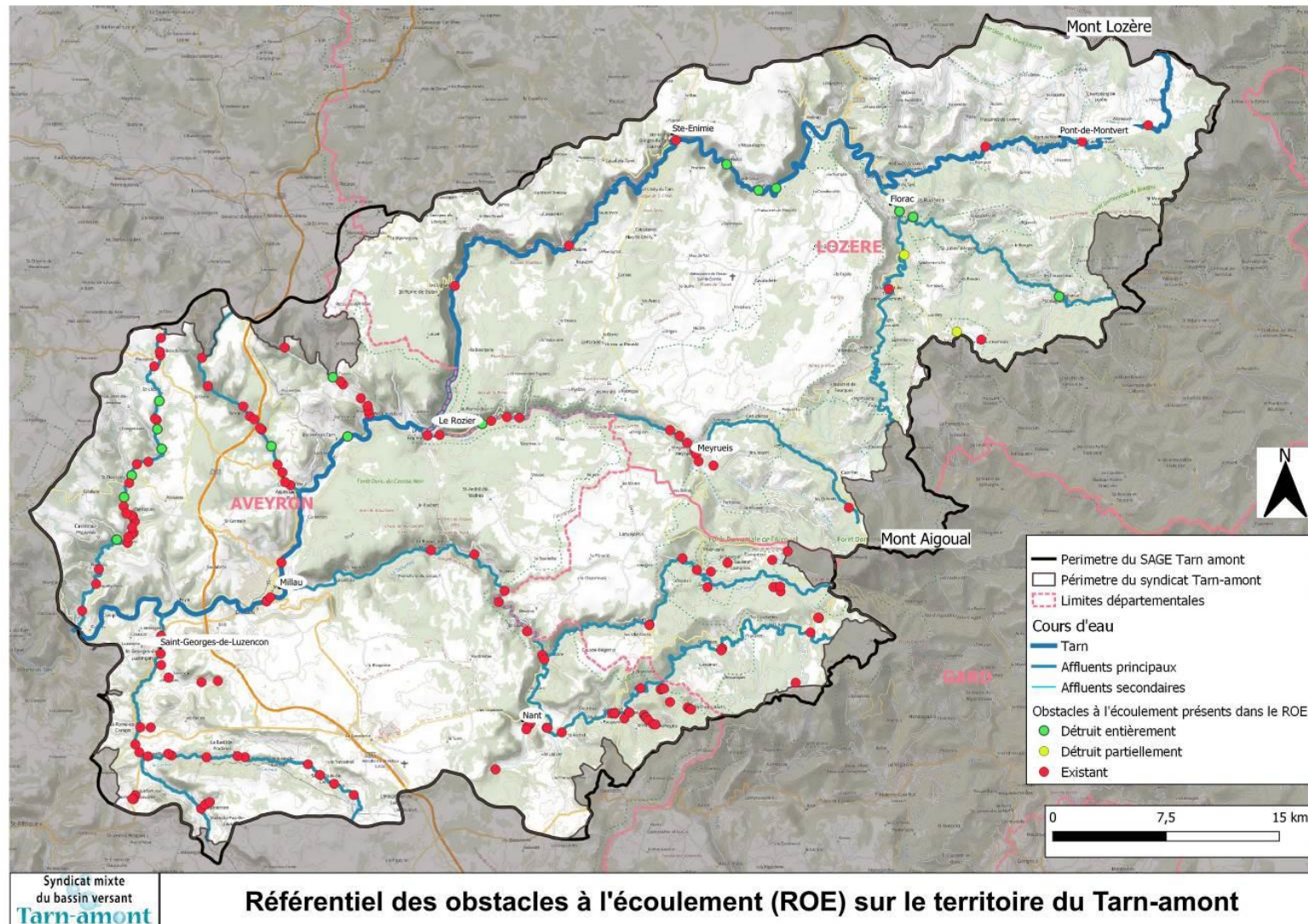


Figure 15 : Obstacles à l'écoulement sur le bassin versant du Tarn-amont (source OFB)

Classement des rivières au regard de la continuité écologique

En vue de la restauration de la continuité écologiques l'article L214-7 du code de l'environnement établit le classement des cours d'eau.

Ce classement établit deux facteurs caractérisant les obligations et interdictions générées :

- Liste 1 : L'objectif consiste à prévenir la dégradation et la préservation des fonctionnalités de cours d'eau à forte valeur patrimoniale. La construction de tout nouvel ouvrage est interdite sur tous les cours d'eau classés liste 1
- Liste 2 : Ce classement impose l'aménagement des ouvrages existants. Ces aménagements correspondent à la mise en œuvre de mesures correctrices de l'impact vis-à-vis de la continuité écologique.

Certains cours d'eau du territoire possèdent les deux classements (liste 1 et 2) ce qui signifie que la construction de tout nouvel ouvrage est interdite et que les ouvrages existants doivent être équipés s'ils ne le sont pas.

La carte ci-après présente le classement des cours d'eau du territoire Tarn-amont au regard des enjeux précédemment cités.

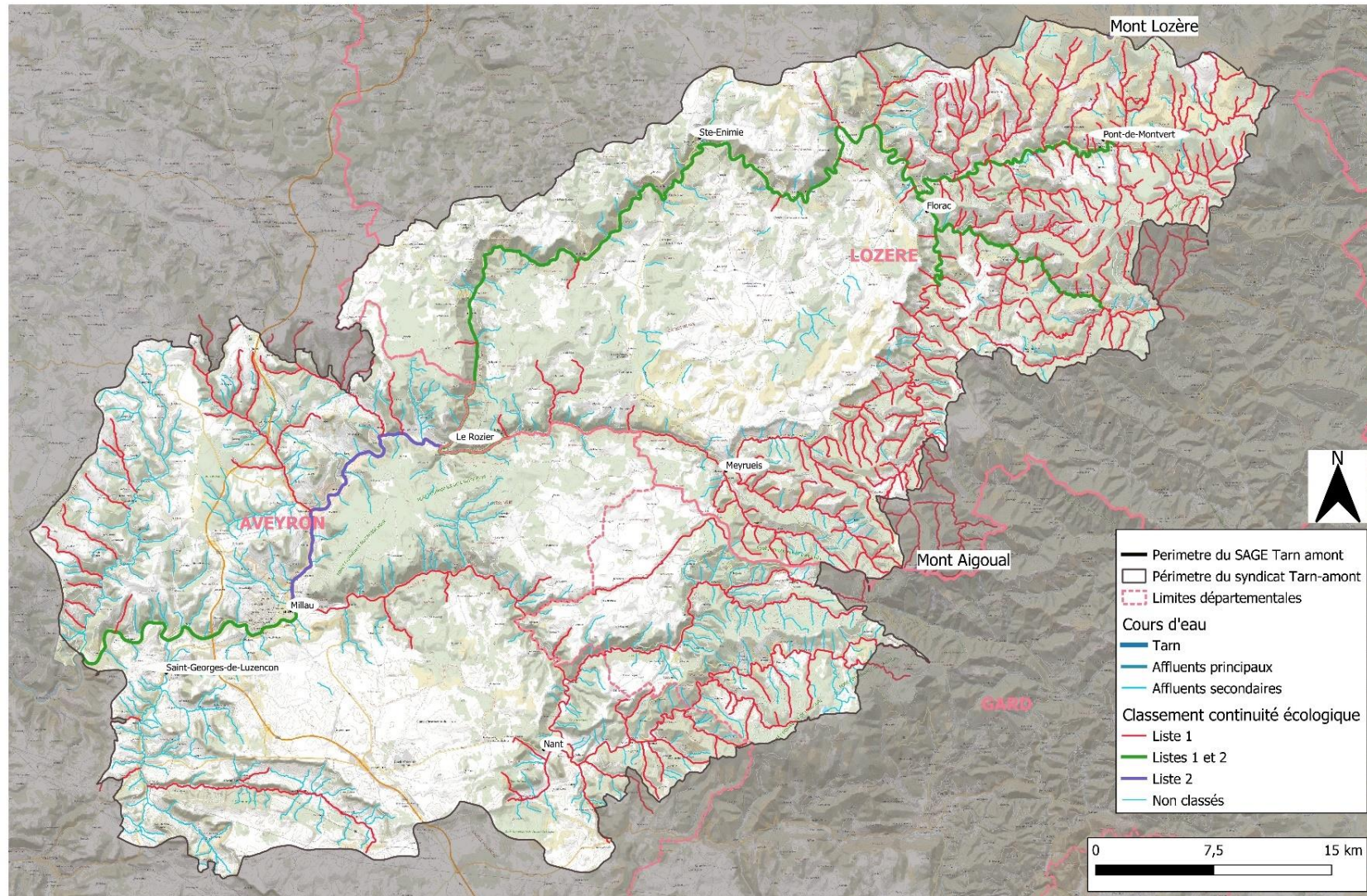


Figure 16 : Classement continuité écologique des cours d'eau du territoire Tarn amont

Biodiversité

La faune et la flore du bassin versant du Tarn est préservée. Cette richesse exceptionnelle tient à l'occupation du sol et à la qualité des milieux aquatiques comme terrestres.

Sur l'intégralité du bassin versant, le castor est présent. Cette espèce a été réintroduite dans les années 60-70. Depuis, elle s'est largement répandue et a colonisé tout le territoire. Protégée, son expansion entraîne aujourd'hui des problématiques en lien avec la ripisylve. Il devient, sur certains secteurs, compliqué d'accompagner les propriétaires riverains souhaitant protéger leurs berges par des techniques de génie végétal. Les castors étant friands de jeunes pousses et boutures de saule, la bonne reprise des ouvrages est mise à mal par leurs « interventions » régulières.

Autre espèce très présente sur le territoire la Loutre. Cette espèce fait également partie des espèces protégées. À l'échelle nationale, on constate également une réappropriation du milieu. Cette espèce n'entraîne aucun dégât bien que sa présence soit parfois mal vue par les pêcheurs locaux.

Sur les parties amont du bassin versant du Tarn, on trouve notamment des écrevisses à pattes blanches. Espèce protégée dont toute capture est interdite. Cette dernière subit le développement d'espèces d'écrevisses non autochtones. Elle est inféodée aux milieux présentant une excellente qualité de l'eau.

L'intérêt faunistique et floristique du territoire Tarn-amont est largement mis en avant par la présence de nombreuses ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique et Floristique).

On distingue deux types de ZNIEFF :

- Type 1 : espaces homogènes écologiquement définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Il s'agit des zones les plus remarquables du territoire.
- Type 2 : espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riches que les milieux alentours

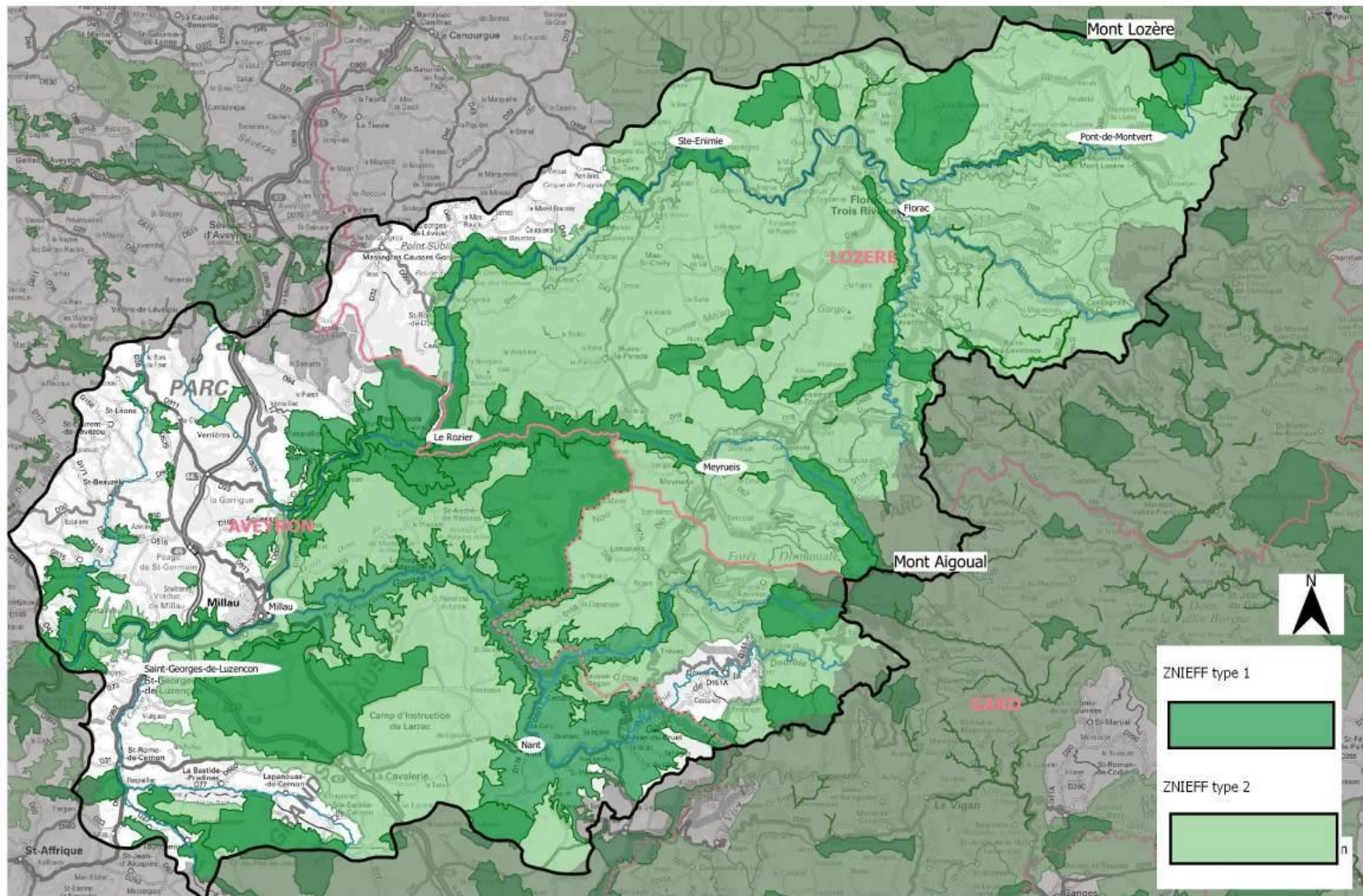


Figure 17 : ZNIEFF du territoire Tarn-amont

Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont
Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causse – Antenne : Millau
Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr
www.tarn-amont.fr

Zones humides

Les zones humides sont de véritables réservoirs de biodiversité et contribuent largement au bon fonctionnement des milieux aquatiques.

Il convient donc de préserver ces zones et d'étudier leurs évolutions face au réchauffement climatique.

Le territoire recense un important nombre de zones humides. Ces dernières sont majoritairement situées autour du Mont-Lozère, Mont Aigoual (environ 530 ha) et la partie amont du bassin versant de la Muse (88 ha).

De nombreuses zones humides anciennement présentes sur le bassin versant de la Muse ont été drainées lors du remembrement.

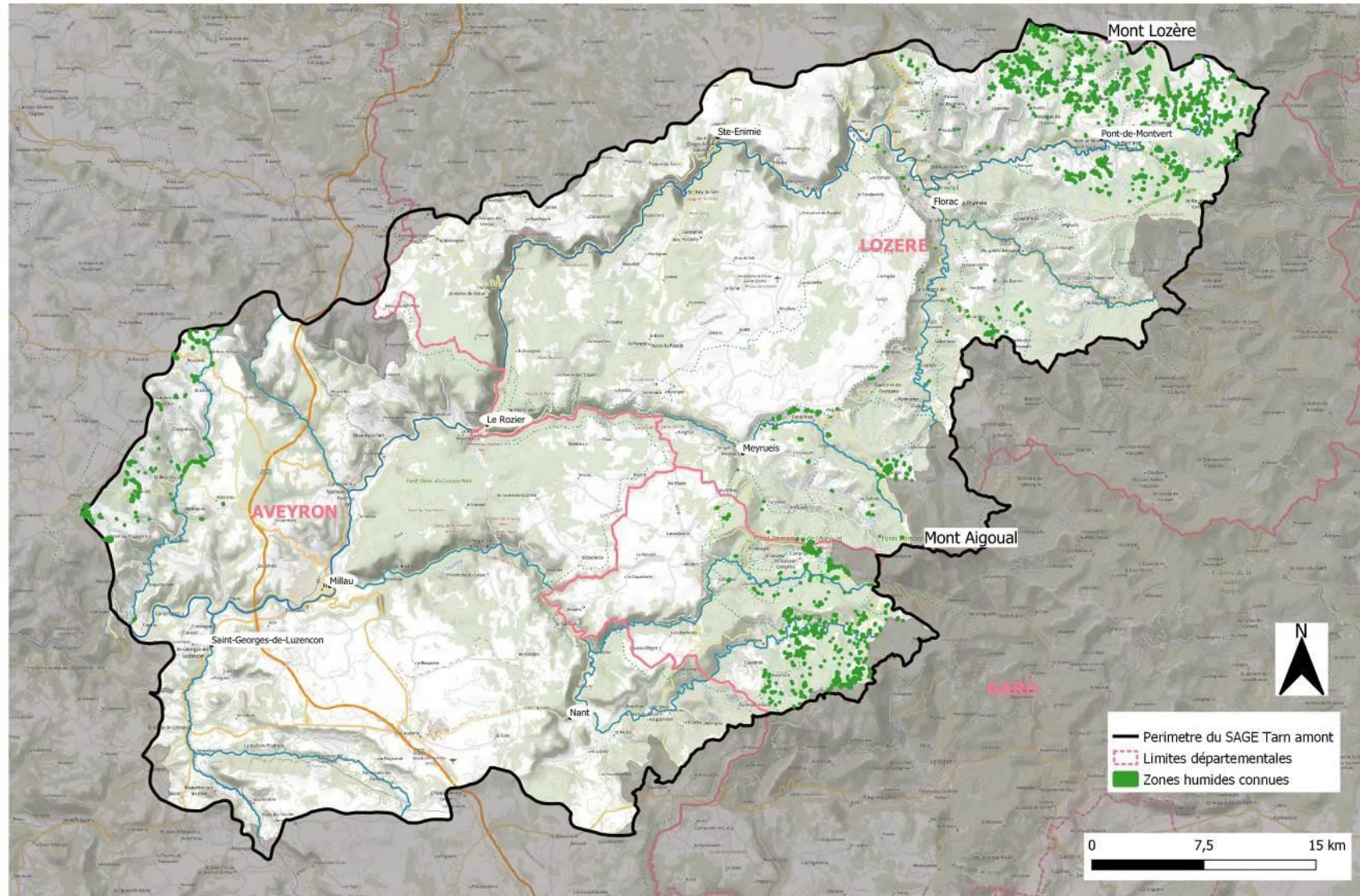


Figure 18 : Zones humides connues (environ 650 ha) du bassin versant du Tarn-amont

Espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont devenues une problématique majeure dans la gestion des milieux aquatiques.

Le territoire du Tarn-amont est concerné par plusieurs d'entre elles. Parmi celles-ci la Renouée du Japon est une espèce dont le développement est extrêmement rapide. Son développement est favorisé par l'absence de concurrence engendrée par d'autres espèces végétales (notamment par l'apport d'ombre).

Son développement entraîne une perte conséquente de biodiversité. En effet, les massifs de renouées ont tendance à former de grands massifs homogènes sur les berges.

La propagation de cette espèce invasive se fait par les déblais ou remblais et lors d'épisodes de crue. Les crues déplacent des parties de massifs ou rhizomes qui sont charriés et finissent par former de nouveaux foyers.

Sa présence est avérée et se concentre sur plusieurs secteurs du bassin versant notamment dans les gorges du Tarn à partir de Florac.

Autre espèce dont le développement s'accélère chaque année : l'ambrosie.

Contrairement à la renouée du Japon, l'ambrosie représente un risque allergène important pour les usagers du territoire.

Ce risque est identifié par l'ARS. Un plan national visant à stopper le développement de cette plante existe.

Le pollen de cette plante peut provoquer de graves allergies. Compte tenu de son impact sanitaire, limiter l'expansion de cette plante constitue un véritable enjeu de santé publique.

La FREDON Occitanie organise annuellement sur une multitude de territoire des journées de sensibilisation et d'action (identification de la plante, arrachage etc..). Le Syndicat mixte Tarn-amont est un relais de terrain pour l'identification de nouveaux foyers et l'information des riverains.

IV.B. ÉTAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC PAR SOUS BASSINS

IV.B.1. METHODOLOGIE EMPLOYEE

Les diagnostics de cours d'eau du Tarn-amont ont été réalisés en interne. Les données sont issues en majeure partie d'un important travail de terrain fait avec la méthode MicroRiv (cf IV.A.1. Méthodologie employée) et complété par des inventaires ponctuels et en fonction des connaissances des partenaires techniques.

Ce travail a été réalisé à une échelle de 10 sous-bassins versant comportant des enjeux et fonctionnement hydrologiques similaires (CF. Figure 19 ci-après).

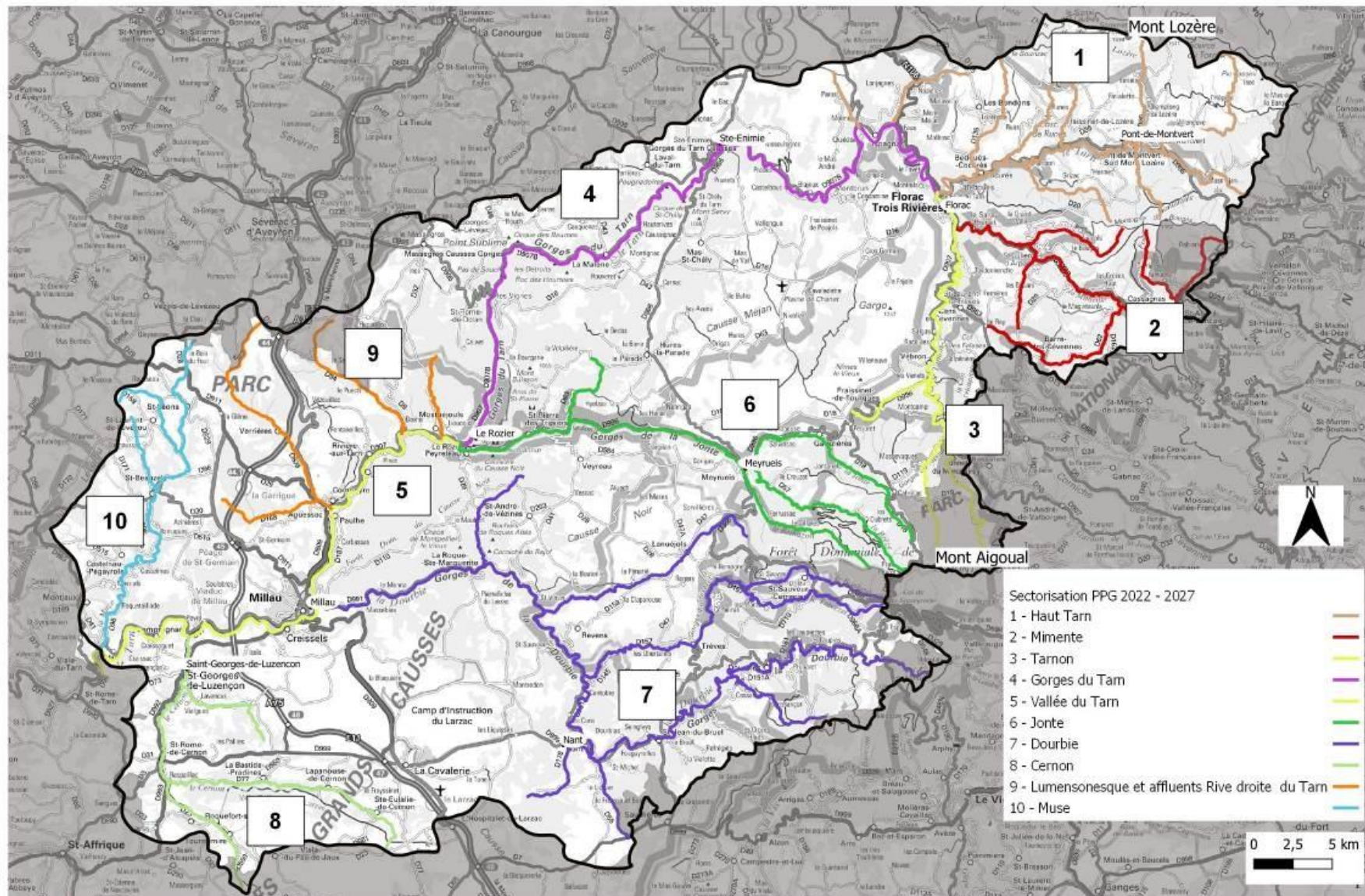


Figure 19 : Sectorisation retenue pour l'élaboration des Etats des lieux

IV.B.2. SOUS BASSIN N°1 DU HAUT-TARN

Présentation

Le sous bassin du Haut-Tarn correspond à la partie s'étendant de la source du Tarn au pied du mont Lozère jusqu'à la confluence avec le Tarnon à Florac. Les ruisseaux de Paros et du Bramont de Cantonnet sont également intégrés à ce sous bassin.

La partie amont de ce secteur s'écoule au travers de milieux ouverts (grandes prairies) ou l'on trouve également de nombreuses zones humides. Le reste des secteurs est constitué par des gorges souvent difficiles d'accès.

De nature granitique, les cours d'eau de ce secteur peuvent souffrir d'étiages sévères lorsque les précipitations viennent à manquer. S'en suit une potentielle dégradation de la qualité des milieux (réchauffement de la température de l'eau, développement d'algues, zones d'assecs, etc...)

Sur ce secteur on distingue peu d'usages en lien avec les cours d'eau. La principale pression concerne l'activité agricole (élevage bovins). Il existe des prélèvements historiques gravitaires (béals) qui permettent l'irrigation de prairies.

Enfin, il existe des prises d'eau pour l'eau potable en rivière ou dans les nappes d'accompagnement.

Ripisylve

Sur ce secteur la ripisylve apparaît continue sur 80% des linéaires inventoriés. Les secteurs où la ripisylve n'est pas continue constituent les secteurs de source (plateau). Sur ces secteurs la végétation rivulaire est majoritairement et naturellement herbacée.

On constate une rupture de continuité dans la traversée de Pont de Montvert, sur le ruisseau Gironne dans la traversée de Malbosc, sur le Briançon dans sa partie amont.

La ripisylve est constituée majoritairement (95%) d'une strate arborescente type futaie mixte.

Qualité de l'eau

Les cours d'eau de ce sous bassin apparaissent en bon état hormis le Tarn de sa confluence avec le Tarnon jusqu'à son entrée dans les gorges.

Les perturbations identifiées au sens de la DCE pour ce tronçon correspondent aux rejets des stations d'épuration. Les facteurs déclassant la qualité de ce tronçon correspondent à l'IPR (Indice Poisson Rivière) non adapté et une température parfois hors gamme pour ce tronçon.

Le PDPG de la fédération de pêche de la Lozère identifie peu de perturbations sur le secteur du haut Tarn.

Les perturbations identifiées concernent principalement l'aspect quantitatif (faiblesse des débits en période estivale).

Aspect quantitatif

Avant son entrée en territoire karstique, le Tarn et ses affluents s'écoulent sur un socle granitique. L'hydrologie des cours d'eau sur ce type de substrat peut être faible et est largement dépendante des précipitations récentes.

L'inventaire MicroRiv fait état de 16 prises d'eau liées à l'usage irrigation.

État des berges

De par la nature du sol et le caractère « sauvage » des rivières, on constate peu de zones érodées présentant un risque pour les activités humaines. Celles-ci ne représentent que 0,02% du linéaire inventorié.

Le diagnostic réalisé permet de mettre en évidence certaines problématiques. Parmi celles-ci le colmatage des cours d'eau. Ce colmatage peut être occasionné par plusieurs facteurs

- exploitation forestière
- agriculture (exploitation du sol non appropriée, présence de bétail etc...)
- structure géologique du sol en amont (facteur naturel)

Sur le sous bassin du Haut-Tarn, 33 points constitués par des abreuvoirs non aménagés ont été recensés. Parmi ceux-ci 19 concernent le ruisseau du Briançon. Le piétinement entraîné par le bétail sur les berges ou dans le lit du cours d'eau

peut être à l'origine de dérèglements très localisés (enrichissement du milieu par l'apport de matières fécales, colmatage du substrat par la divagation des animaux au sein du cours d'eau).

Ouvrages transversaux

Le Tarn est classé en liste 2 à partir de Pont de Montvert. L'amont du Tarn et l'ensemble des affluents de ce secteur sont classés en liste 1.

Le Référentiel des Obstacles à l'écoulement identifie 3 ouvrages sur l'ensemble de ce sous bassin.

L'inventaire MicroRiv identifie quant à lui pas moins de 16 passages à gué, 11 chaussées et 1 seuil à vocation hydroélectrique.

Usages

L'activité de kayak extrême est pratiquée sur le secteur du Haut-Tarn en amont de Pont de Montvert.

L'agriculture de type extensive sur le sous-bassin entraîne peu de désagrément sur les milieux si celle-ci est bien encadrée et les agriculteurs sensibilisés. Une vigilance doit être apportée sur le stockage des tas de fumier en bordure de ravin sec ou à proximité des cours d'eau.

La circulation des poids lourds via la N106 a causé depuis les années 2009 plusieurs incidents et pollutions aux hydrocarbures sur le ruisseau du Bramont de Cantonnet. L'impact sur la faune piscicole et astacicole est mesuré régulièrement par la Fédération de pêche de Lozère. Les résultats montrent des chutes d'effectif importantes voir même la disparition des écrevisses à pattes blanches sur certains secteurs.

Zones humides

Sur ce secteur de tête de bassin environ 352 ha de zones humides sont recensés (source SRCE Zones humides). Ces zones humides sont réparties de façon hétérogène sur le territoire du Haut Tarn avec cependant une dominance sur les rives droites du Tarn entre sa source et le Briançon.

Points de vigilance

Sur le Haut-Tarn et certains de ses affluents la présence d'écrevisses à pattes blanches est avérée. Cette espèce est aujourd'hui protégée et les travaux ou activités en rivière pourraient représenter une menace pour le maintien de son implantation.

De plus, on retrouve des arbres morts à cavités en bordure de berge qui représentent des habitats privilégiés pour les insectes ou chiroptères protégés.

Les nombreuses zones humides représentent également un enjeu fort pour le maintien d'une bonne qualité de l'eau ainsi que de la biodiversité

Les milieux présents sur ce sous bassin associé à la structure géologique du sol font du sous bassin du Haut Tarn un secteur particulièrement exposé au changement climatique. Les nombreuses prises d'eau à vocation irrigation (agricole ou terrains particuliers) peuvent contribuer à l'aggravation de la dégradation des conditions de vie des milieux aquatiques.

Le piétinement entraîné par la divagation du bétail dans le lit du cours d'eau peut localement induire un colmatage du substrat. L'enrichissement du milieu par les matières fécales dues à l'absence de clôture (zones de pâtures) le long des berges peut également entraîner une perturbation locale de la qualité de l'eau et participer à la dégradation de milieu.

Il convient donc d'intégrer ces enjeux dans l'élaboration des actions du PPG 2023-2027.

Fiche synthétique de l'état des lieux

Sous bassin n° 1 : Haut Tarn		Masses d'eau : FRFR134, 134_2, 134_3, 134_4, 134_5, 134_6, 134_7, 134_8, 306C_1, 306C_1, 306C_2	Longueur totale : 99,6 ME (km)																																	
Longueur prospectée : 47km		Année de prospection : 2019 complété en 2021																																		
Caractéristiques du lit majeur	Occupation du lit majeur (au prorata de la longueur)																																			
Caractéristiques du lit mineur	Dynamique du cours d'eau (au prorata de la longueur)																																			
	<p>Dépôts alluviaux Atterrissements : 97 723 m3 environ répartis sur 24 points identifiés Bois morts et laisses de crue : 101 m3 environ répartis sur 35 points identifiés</p> <p>Erosions de berges Berges instables : 0,0% du linéaire Berges érodées, sapées : 0,02% du linéaire</p>																																			
Caractéristiques de la ripisylve	Continuité de la ripisylve (au prorata de la longueur)																																			
	Type de végétation (au prorata de la longueur)																																			
Anthropisation	Anthropisation (au prorata de la longueur)																																			
	<p>Ouvrages de protection des berges Technique de génie végétal : 0,0% du linéaire Technique de génie civil : 3,3% du linéaire</p>																																			
	<p>Ouvrages transversaux (nombre)</p> <table border="1"> <tr> <td>chaussée</td> <td>7</td> <td>passage à gué</td> <td>16</td> </tr> <tr> <td>chaussée dégradée</td> <td>4</td> <td>passage à gué dégradé</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>micro centrale</td> <td>2</td> <td>passage busé</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>pont</td> <td>25</td> <td>passage busé dégradé</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>pont dégradé</td> <td>1</td> <td>cloture faisant obstacle aux écoulements</td> <td>48</td> </tr> </table>			chaussée	7	passage à gué	16	chaussée dégradée	4	passage à gué dégradé	0	micro centrale	2	passage busé	1	pont	25	passage busé dégradé	0	pont dégradé	1	cloture faisant obstacle aux écoulements	48													
	chaussée	7	passage à gué	16																																
chaussée dégradée	4	passage à gué dégradé	0																																	
micro centrale	2	passage busé	1																																	
pont	25	passage busé dégradé	0																																	
pont dégradé	1	cloture faisant obstacle aux écoulements	48																																	
<p>Usages (nombre)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th>% du linéaire</th> <th>Nb point</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>rejets d'eaux usées</td> <td>0</td> <td>abreuvoir non aménagé</td> <td>5%</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>rejets de STEP</td> <td>0</td> <td>piétinements</td> <td>0,05%</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>rejet d'eaux pluviales / fossé</td> <td>6</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>prise eau irrigation / station de pompage</td> <td>16</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>traverse AEP / Assainissement</td> <td>3</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>zone embarcation canoë</td> <td>0</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					% du linéaire	Nb point	rejets d'eaux usées	0	abreuvoir non aménagé	5%	33	rejets de STEP	0	piétinements	0,05%	2	rejet d'eaux pluviales / fossé	6				prise eau irrigation / station de pompage	16				traverse AEP / Assainissement	3				zone embarcation canoë	0			
		% du linéaire	Nb point																																	
rejets d'eaux usées	0	abreuvoir non aménagé	5%	33																																
rejets de STEP	0	piétinements	0,05%	2																																
rejet d'eaux pluviales / fossé	6																																			
prise eau irrigation / station de pompage	16																																			
traverse AEP / Assainissement	3																																			
zone embarcation canoë	0																																			
<p>Nuisances supposées (nombre)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th>ml</th> <th>Nbre sites</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>décharge d'ordures</td> <td>2</td> <td>Espèces invasives</td> <td>5458</td> <td>44</td> </tr> <tr> <td>décharge de gravats</td> <td>5</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>décharge de déchets verts</td> <td>10</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					ml	Nbre sites	décharge d'ordures	2	Espèces invasives	5458	44	décharge de gravats	5				décharge de déchets verts	10																		
		ml	Nbre sites																																	
décharge d'ordures	2	Espèces invasives	5458	44																																
décharge de gravats	5																																			
décharge de déchets verts	10																																			

IV.B.3. SOUS BASSIN N°2 DE LA MIMENTE

Présentation

Le sous bassin de la Mimente concerne la rivière du même nom ainsi que les affluents qui y sont liés. Ce sous bassin s'étend de la source de la Mimente (signal de Ventalon) à la confluence avec le Tarnon au niveau de Florac.

La Mimente et ses affluents s'écoulent majoritairement dans des secteurs boisés. D'une manière générale on constate peu d'usages associés à la rivière sur ce secteur.

Ripisylve

La ripisylve de ce sous bassin est continue pour près de 75 % du linéaire inventorié et constituée à 82 % par une strate arborescente de type futaie mixte.

Sur le ruisseau de Malzac, en amont de Barre des Cévennes, la ripisylve est isolée ou nulle sur un linéaire d'environ 4 km. Situation identique sur le ruisseau de Rieutort sur 2,5 km depuis sa source jusqu'à la confluence avec le ruisseau de la Cure. La traversée de Saint Julien d'Arpaon présente également une discontinuité importante tout comme la rive gauche en amont de la Salle Prunet.

Qualité de l'eau L'ensemble des cours d'eau de ce sous bassin apparaissent en bon état écologique.

Les pressions identifiées concernent la continuité écologique (pressions modérées).

Le PDPG de la fédération de pêche de la Lozère identifie peu de perturbations sur le secteur de la Mimente.

Les perturbations identifiées concernent principalement l'aspect quantitatif (faiblesse des débits en période estivale).

Aspect quantitatif

Avant son entrée en territoire karstique, le Tarn et ses affluents s'écoulent sur un socle granitique. L'hydrologie des cours d'eau sur ce type de substrat peut être faible et est largement dépendante des précipitations récentes. (idem Haut Tarn)

L'inventaire MicroRiv fait état de 19 prises d'eau liées à l'usage irrigation.

Etat des Berges

L'état des berges sur l'axe Mimente et plutôt bon avec peu d'érosions constatées. On relève quelques enrochements dans le secteur de la Salle Prunet.

Le constat sur les affluents est un peu différent avec notamment de nombreuses érosions sur le ruisseau de Malzac en amont et aval de Barre des Cévennes ainsi que sur le ruisseau de Sistre. Ce constat est principalement lié à l'absence d'abreuvoir aménagés et le piétinement des berges par le bétail.

Ouvrages transversaux

La Mimente est classée en liste 2 de sa confluence avec le Tarnon jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Malzac.

Les affluents et l'amont de ce tronçon sont classés en liste 1.

Le ROE identifie 2 ouvrages sur le ruisseau du Malzac dont 1 identifié comme partiellement détruit (Digue de la Pio).

L'inventaire MicroRiv recense 12 chaussées, 13 passages à gué, 7 passages busés, et 14 sites pour lesquels les clôtures sont implantées de façon perpendiculaire au cours d'eau et favoriser l'accumulation d'embâcles.

Usages

L'agriculture extensive sur le sous-bassin entraîne peu de désagrément sur les milieux si celle-ci est bien encadrée et les agriculteurs sensibilisés. Une vigilance doit être apportée sur le stockage des tas de fumier en bordure de ravin sec ou à proximité des cours d'eau.

Le piétinement entraîné par le bétail sur les berges ou dans le lit du cours peut être à l'origine de dérèglements très localisés (enrichissement du milieu par l'apport de matières fécales, colmatage du substrat pas la divagation des animaux au sein du cours d'eau).

Zones Humides

Sur ce sous bassin 11,5 ha de zones humides sont recensés par le SRCE. La majorité des zones humides sont situées autour de la partie amont du ruisseau de Malzac.

Points de vigilance

Sur la Mimente et certains de ses affluents la présence d'écrevisses à pattes blanches est avérée. Cette espèce est aujourd'hui protégée et les travaux ou activités en rivière pourraient représenter une menace pour sa survie. De plus, on retrouve des arbres morts à cavités en bordure de berge qui sont des habitats privilégiés pour les insectes et/ou chiroptères protégés.

Les nombreuses zones humides représentent également un enjeu fort pour le maintien d'une bonne qualité de l'eau ainsi que de la biodiversité

Les milieux présents sur ce sous bassin associé à la structure géologique du sol font du sous bassin du Haut Tarn un secteur particulièrement exposé au changement climatique. Les nombreuses prises d'eau à vocation irrigation (agricole ou terrains particuliers) peuvent contribuer à l'aggravation de la dégradation des conditions de vie des milieux aquatiques.

Le piétinement entraîné par la divagation du bétail dans le lit du cours d'eau peut localement induire un colmatage du substrat. L'enrichissement du milieu par les matières fécales dues à l'absence de clôture (zones de pâtures) le long des berges peut également entraîner une perturbation locale de la qualité de l'eau et participer à la dégradation de milieux.

Il convient donc d'intégrer ces enjeux dans l'élaboration des actions du PPG 2023-2027.

Fiche synthétique de l'état des lieux

Sous bassin n° 2 : Mimente		Masses d'eau : FRFR133, 133_1, 133_2, 133_3, 133_4			Longueur total ME 61 (km)																																		
Longueur prospectée : 63km		Année de prospection : 2019																																					
Caractéristiques du lit majeur	Occupation du lit majeur (au prorata de la longueur)																																						
Caractéristiques du lit mineur	Dynamique du cours d'eau (au prorata de la longueur)																																						
	<p>Dépôts alluviaux</p> <p>Atterrissements : 650 m3 environ répartis sur 11 points identifiés</p> <p>Bois morts et laisses de crue : m3 environ répartis sur 26 points identifiés</p> <p>Erosions de berges</p> <p>Berges instables : 0,0% du linéaire</p> <p>Berges érodées, sapées : 0,24% du linéaire</p>																																						
Caractéristiques de la ripisylve	Continuité de la ripisylve (au prorata de la longueur)																																						
	Type de végétation (au prorata de la longueur)																																						
Anthropisation	Anthropisation (au prorata de la longueur)																																						
	<p>Ouvrages de protection des berges</p> <p>Technique de génie végétal : 0,0% du linéaire</p> <p>Technique de génie civil : 1,0% du linéaire</p>																																						
	<p>Ouvrages transversaux (nombre)</p> <table border="1"> <tr> <td>chaussée</td> <td>8</td> <td>passage à gué</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>chaussée dégradée</td> <td>4</td> <td>passage à gué dégradé</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>micro centrale</td> <td>0</td> <td>passage busé</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>pont</td> <td>26</td> <td>passage busé dégradé</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>pont dégradé</td> <td>1</td> <td>cloture faisant obstacle aux écoulements</td> <td>14</td> </tr> </table>						chaussée	8	passage à gué	11	chaussée dégradée	4	passage à gué dégradé	2	micro centrale	0	passage busé	4	pont	26	passage busé dégradé	3	pont dégradé	1	cloture faisant obstacle aux écoulements	14													
	chaussée	8	passage à gué	11																																			
chaussée dégradée	4	passage à gué dégradé	2																																				
micro centrale	0	passage busé	4																																				
pont	26	passage busé dégradé	3																																				
pont dégradé	1	cloture faisant obstacle aux écoulements	14																																				
<p>Usages (nombre)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th>% du linéaire</th> <th>Nb de point</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>rejets d'eaux usées</td> <td>3</td> <td>abreuvoir non aménagé</td> <td>1%</td> <td>14</td> </tr> <tr> <td>rejets de STEP</td> <td>12</td> <td>piétinements</td> <td>1,35%</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>rejet d'eaux pluviales / fossé</td> <td>18</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>prise eau irrigation / station de pompage</td> <td>18</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>traverse AEP / Assainissement</td> <td>1</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>zone embarcation canoë</td> <td>0</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>								% du linéaire	Nb de point	rejets d'eaux usées	3	abreuvoir non aménagé	1%	14	rejets de STEP	12	piétinements	1,35%	10	rejet d'eaux pluviales / fossé	18				prise eau irrigation / station de pompage	18				traverse AEP / Assainissement	1				zone embarcation canoë	0			
		% du linéaire	Nb de point																																				
rejets d'eaux usées	3	abreuvoir non aménagé	1%	14																																			
rejets de STEP	12	piétinements	1,35%	10																																			
rejet d'eaux pluviales / fossé	18																																						
prise eau irrigation / station de pompage	18																																						
traverse AEP / Assainissement	1																																						
zone embarcation canoë	0																																						
<p>Nuisances supposées (nombre)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th>ml</th> <th>Nbre sites</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>décharge d'ordures</td> <td>1</td> <td>Espèces invasives</td> <td>57</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>décharge de gravats</td> <td>2</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>décharge de déchets verts</td> <td>18</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>								ml	Nbre sites	décharge d'ordures	1	Espèces invasives	57	12	décharge de gravats	2				décharge de déchets verts	18																		
		ml	Nbre sites																																				
décharge d'ordures	1	Espèces invasives	57	12																																			
décharge de gravats	2																																						
décharge de déchets verts	18																																						

IV.B.4. SOUS BASSIN N°3 DU TARNON

Présentation

Le sous Bassin du Tarnon est constitué par la rivière du même nom et ses affluents. La source se situe sur la pente Nord du Mont Aigoual et ce cours d'eau se jette dans le Tarn au niveau de Florac.

Ce sous bassin se caractérise par des gorges difficiles d'accès (Gorges du Tapoul) sur sa partie amont. Les terrains avoisinants sont majoritairement composés par des espaces forestiers et des prairies. On relève la traversée de plusieurs villages tout au long du sous bassin et la ville de Florac sur la partie aval.

Ripisylve

La ripisylve du sous bassin du Tarnon est continue sur 70 % de son linéaire inventorié. Elle est composée pour près de 90% d'une strate arborescente de type futaie mixte.

La ripisylve est occasionnelle ou nulle sur plusieurs tronçons entre Les Rousses et Racoules ainsi que dans la traversée de Fraissinet-de-Fourques.

Certaines pratiques de coupe sévère de la ripisylve ont été observées et doivent faire l'objet de sensibilisation des riverains pour les éviter.

Qualité de l'eau

Le Tarnon apparaît en état moyen au sens de la DCE. Le paramètre dégradant identifié est l'Arsenic. Les pressions identifiées concernent l'altération de la continuité (altération modérée de la continuité).

Le Tarnon peut-être impacté par des rejets d'eaux traités ou non (STEP, déversoirs d'orages, cumul assainissement non collectif) notamment dans les traversées de village et les secteurs plus urbanisés.

Le PDPG de la fédération de pêche de la Lozère identifie peu de perturbations sur le secteur du Tarnon.

Les perturbations identifiées concernent principalement l'aspect quantitatif (faiblesse des débits en période estivale).

Aspect Quantitatif

Avant son entrée en territoire karstique, le Tarn et ses affluents s'écoulent sur un socle granitique. L'hydrologie des cours d'eau sur ce type de substrat peut être faible et est largement dépendante des précipitations récentes. (idem Haut Tarn). L'inventaire MicroRiv identifie 13 prises d'eau liées à l'usage irrigation.

Etat des berges

Les berges du Tarnon présentent quelques zones de piétinements et des abreuvoirs non aménagés. 80 % d'entre eux sont répartis autour de Fraissinet de Fourques ainsi qu'au Vanels.

Les berges sont par endroits très anthropisées avec la présence d'enrochement. Cela représente près de 3% du linéaire ce qui peut empêcher le Tarnon ou ses affluents de divaguer lors des crues. Ce phénomène de blocage de la mobilité latérale des cours d'eau engendre une accélération des vitesses d'écoulement et induit un impact plus important des crues sur les enjeux (habitations, infrastructures routières, réseaux, etc...)

Ouvrages transversaux

L'axe Tarnon est classé en liste 2 de sa confluence avec le Tarn jusqu'à la confluence du ruisseau des Paçes. L'amont et les affluents sont classés en liste 1.

LE ROE recense 2 ouvrages tous situés sur l'axe Tarnon dont un partiellement détruit (seuil de Fontanilles)

L'inventaire MicroRiv identifie 11 chaussées, 24 passages à gué, 7 passages busés.

Usages

Le canyoning fait partie des activités de loisirs présentes sur la partie haute du Tarnon notamment dans les gorges du Tapoul. Cette activité est encadrée avec la mise en place d'une navette assurée par la mairie de Rousses ce qui permet de réguler le flux des pratiquants.

L'agriculture extensive sur le sous-bassin entraîne peu de désagrément sur les milieux si celle-ci est bien encadrée et les agriculteurs sensibilisés. Une vigilance doit être apportée sur le stockage des tas de fumier en bordure de ravin sec ou à proximité des cours d'eau.

Le piétinement entraîné par le bétail sur les berges ou dans le lit du cours peut être à l'origine de dérèglements très localisés (enrichissement du milieu par l'apport de matières fécales, colmatage du substrat par la divagation des animaux au sein du cours d'eau).

Zones Humides

16ha de zones humides sont recensés (source SRCE), la plupart d'entre elles se situe autour du ruisseau de Paillos (affluent rive gauche du Tarnon)

Espèces exotiques envahissantes

La partie basse du Tarnon fait état du premier foyer de Renouée du Japon identifié à ce jour. Il se situe au niveau du rocher des fées en amont immédiat de la ville de Florac. Il semble pertinent que des opérations puissent être engagées si possible sur ce foyer dit « mère ».

Points de vigilance

Sur le Tarnon et certains de ses affluents la présence d'écrevisses à pattes blanches est avérée. Cette espèce est aujourd'hui protégée et les travaux ou activités en rivière pourraient représenter une menace pour sa survie. De plus, on retrouve des arbres morts à cavités en bordure de berge qui sont des habitats privilégiés pour les insectes et/ou chiroptères protégés.

Les milieux présents sur ce sous bassin associé à la structure géologique du sol font du sous bassin du Haut Tarn un secteur particulièrement exposé au changement climatique. Les nombreuses prises d'eau à vocation irrigation (agricole ou terrains particuliers) peuvent contribuer à l'aggravation de la dégradation des conditions de vie des milieux aquatiques.

Le piétinement entraîné par la divagation du bétail dans le lit du cours d'eau peut localement induire un colmatage du substrat. L'enrichissement du milieu par les matières fécales dues à l'absence de clôture (zones de pâtures) le long des berges peut également entraîner une perturbation locale de la qualité de l'eau et participer à la dégradation de milieux.

La présence d'un foyer conséquent de renouée du Japon (identifié comme potentiellement foyer source) pourrait entraîner une expansion conséquente de cette espèce sur le bassin versant.

Il convient donc d'intégrer ces enjeux dans l'élaboration des actions du PPG 2023-2027.

Fiche synthétique de l'état des lieux

Sous bassin n°3 : Tarnon		Masses d'eau :	FRFR305, 305_1, 305_2	Longueur total ME (km)	55																																																																								
Longueur prospectée : 66km		Année de prospection : 2019																																																																											
Caractéristiques du lit majeur	Occupation du lit majeur (au prorata de la longueur)																																																																												
Caractéristiques du lit mineur	Dynamique du cours d'eau (au prorata de la longueur)																																																																												
	<p>Dépôts alluviaux</p> <p>Atterrissements : 63 224 m3 environ répartis sur 52 points identifiés</p> <p>Isis morts et laisses de crue : m3 environ répartis sur 19 points identifiés</p> <p>Erosions de berges</p> <p>Berges instables : 0,0% du linéaire</p> <p>Berges érodées, sapées : 0,24% du linéaire</p>																																																																												
Caractéristiques de la ripisylve	Continuité de la ripisylve (au prorata de la longueur)																																																																												
Caractéristiques de la ripisylve	Type de végétation (au prorata de la longueur)																																																																												
Anthropisation	Anthropisation (au prorata de la longueur)																																																																												
	<p>Ouvrages de protection des berges</p> <p>Technique de génie végétal : 0,0% du linéaire</p> <p>Technique de génie civil : 3,0% du linéaire</p> <p>Ouvrages transversaux (nombre)</p> <table border="1"> <tr> <td>chaussée</td> <td>4</td> <td>passage à gué</td> <td>18</td> </tr> <tr> <td>chaussée dégradée</td> <td>7</td> <td>passage à gué dégradé</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>micro centrale</td> <td>0</td> <td>passage busé</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>pont</td> <td>27</td> <td>passage busé dégradé</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>pont dégradé</td> <td>1</td> <td>cloture faisant obstacle aux écoulements</td> <td>5</td> </tr> </table> <p>Usages (nombre)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th>% du linéaire</th> <th>Nb de point</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>rejets d'eaux usées</td> <td>0</td> <td>abreuvoir non aménagé</td> <td>1%</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>rejets de STEP</td> <td>0</td> <td>piétinements</td> <td>0,00%</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>rejet d'eaux pluviales / fossé</td> <td>7</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>prise eau irrigation / station de pompage</td> <td>13</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>traverse AEP / Assainissement</td> <td>3</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>zone embarcation canoë</td> <td>0</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Nuisances supposées (nombre)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th>ml</th> <th>Nbre sites</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>décharge d'ordures</td> <td>3</td> <td>Espèces invasives</td> <td>713</td> <td>18</td> </tr> <tr> <td>décharge de gravats</td> <td>3</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>décharge de déchets verts</td> <td>17</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					chaussée	4	passage à gué	18	chaussée dégradée	7	passage à gué dégradé	6	micro centrale	0	passage busé	0	pont	27	passage busé dégradé	2	pont dégradé	1	cloture faisant obstacle aux écoulements	5			% du linéaire	Nb de point	rejets d'eaux usées	0	abreuvoir non aménagé	1%	10	rejets de STEP	0	piétinements	0,00%	2	rejet d'eaux pluviales / fossé	7				prise eau irrigation / station de pompage	13				traverse AEP / Assainissement	3				zone embarcation canoë	0						ml	Nbre sites	décharge d'ordures	3	Espèces invasives	713	18	décharge de gravats	3				décharge de déchets verts	17		
chaussée	4	passage à gué	18																																																																										
chaussée dégradée	7	passage à gué dégradé	6																																																																										
micro centrale	0	passage busé	0																																																																										
pont	27	passage busé dégradé	2																																																																										
pont dégradé	1	cloture faisant obstacle aux écoulements	5																																																																										
		% du linéaire	Nb de point																																																																										
rejets d'eaux usées	0	abreuvoir non aménagé	1%	10																																																																									
rejets de STEP	0	piétinements	0,00%	2																																																																									
rejet d'eaux pluviales / fossé	7																																																																												
prise eau irrigation / station de pompage	13																																																																												
traverse AEP / Assainissement	3																																																																												
zone embarcation canoë	0																																																																												
		ml	Nbre sites																																																																										
décharge d'ordures	3	Espèces invasives	713	18																																																																									
décharge de gravats	3																																																																												
décharge de déchets verts	17																																																																												

IV.B.5. SOUS-BASSIN N°4 DES GORGES DU TARN

Présentation

Le sous bassin des Gorges du Tarn commence à partir de Florac au niveau de la confluence du Tarnon avec le Tarn et s'étend jusqu'au Rozier au niveau de la confluence avec la Jonte.

Ce bassin constitue le début du secteur karstique. Par conséquent le réseau hydrographique de surface est constitué à 100% par la rivière Tarn.

Il s'agit d'un secteur extrêmement fréquenté en période estivale malgré des accès à la rivière parfois difficile.

On relève la traversée de plusieurs villages tout au long du sous bassin et notamment le village de Sainte-Enimie qui est très vulnérable aux inondations.

Ripisylve

La ripisylve de ce secteur est assez fragmentée et occasionnelle. Il convient de nuancer cet état des lieux. La nature des terrains et les nombreux secteurs de falaises présents ne permettent pas l'implantation d'une ripisylve.

D'une manière générale ce secteur est préservé et la ripisylve est adaptée à la nature des berges.

La présence du castor sur ce sous-bassin est importante puisque de nombreux arbres de hauts jets sont écorcés à la base et c'est notamment le cas de gros peupliers noirs. On constate de ce fait un vieillissement prématuré de la ripisylve. De plus, la végétation pionnière des atterrissements est régulièrement recépée par le castor.

Sur ce secteur, plusieurs zones identifiées comme pièges à embâcles sont connues.

Qualité de l'eau

Au sens de la DCE les deux masses d'eau concernées sont en état chimique bon. La partie amont (jusqu'à Sainte Enimie) apparaît en état écologique moyen avec pour paramètre dégradant la température. Les perturbations identifiées concernent des pressions ponctuelles comme des rejets des STEPs. A noter des déversoirs d'orages actifs identifiés à l'aval de Florac dans le diagnostic des réseaux de la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes.

Aspect quantitatif

Ce secteur bénéficie d'apports issus de résurgence lui permettant de conserver des débits corrects même durant la période estivale.

La partie amont des gorges du Tarn (amont de Saint-Enimie) est identifiée par le PDPG Lozère comme perturbée sur l'aspect quantitatif.

Etat des berges

Le Tarn dans la traversée des gorges s'écoule dans un environnement contraint naturellement par les falaises. Au fil du temps, lorsque la topographie l'a permis, des usages s'y sont installés. Les berges ont été fortement modifiées avec des enrochements ou des remblais dans le lit moyen ou le lit majeur afin de permettre notamment l'implantation d'activités de camping.

Ouvrages transversaux

L'ensemble du linéaire est classé en liste 2. Le ROE recense 6 ouvrages sur ce linéaire mais 3 d'entre eux ont été effacés pour permettre la restauration de la continuité écologique. Il reste donc 3 ouvrages identifiés au ROE.

Plusieurs sont utilisés pour l'hydroélectricité comme les seuils de la Malène et des Vignes. Celui de St-Enimie, propriété privée, n'a aujourd'hui plus usage avéré et présente plusieurs brèches qui peuvent être dangereuses pour la circulation des canoës même si le débarquement en amont est obligatoire.

Usages

Le sous bassin des Gorges du Tarn est très fréquenté en période estivale avec notamment l'activité de baignade sur tout son linéaire. Plusieurs sites sont déclarés par les mairies et font l'objet de prélèvements et d'analyses pour vérifier la conformité des eaux avec l'activité de baignade. Des observations sur le développement des cyanobactéries benthiques

sont réalisées par le Syndicat Mixte Tarn-amont sur plusieurs sites. Les résultats sont transmis de façon hebdomadaire à l'ARS pendant la période estivale.

Le canoë fait partie des activités de loisirs les plus présentes dans les Gorges du Tarn. Cette activité est principalement réalisée par des professionnels qui louent les canoës à des particuliers sur des parcours de 5 à 30km. On dénombre plus de 35 zones d'embarquement qui pour la majorité sont privées.

Certaines descentes peuvent être encadrées par des brevets d'Etat notamment dans le cadre de groupes scolaires ou de colonies de vacances. Les retours d'expériences font état d'une fréquentation estivale très importante avec des interrogations sur les impacts potentiels sur la rivière et sur la faune.

Ce secteur du Tarn est aussi navigué par les bateliers qui proposent des descentes guidées entre le village de la Malène et le cirque des Baumes.

Les activités nautiques impliquent un entretien et un suivi soutenu sur la végétation des berges pour éviter tous obstacles pouvant mettre en jeu la sécurité des pratiquants. Toutes ces interventions ne sauraient relever de la seule compétence GEMAPI et une stratégie d'intervention partagée devra être entérinée dans le PPG.

Le lit majeur du Tarn est également occupé par de nombreux campings avec près de 6% du linéaire rive droite. On retrouve également des infrastructures routières en bordure ou des ouvrages d'arts qui traversent le Tarn et qui sont exposés aux crues.

Espèces exotiques envahissantes

On dénombre dans les gorges du Tarn plus de 40 foyers de Renouée du Japon. Ils sont de taille plus ou moins importante et sont surtout dans des lieux peu accessibles avec des engins. Cet état rend les interventions difficiles et souvent très coûteuses.

La présence de l'ambrosie est également constatée. Cette plante extrêmement allergène entraîne des problèmes de santé publique.

Points de vigilance

Ce secteur est très fréquenté durant la période estivale (activités de loisirs canoë, baignade etc...) Cette fréquentation importante pourrait en cas d'accentuation marquée impacter la qualité et donc le bon fonctionnement des milieux aquatiques et de la biodiversité inféodée à ces milieux. Les déversements ponctuels d'eaux usées impactent les sites de baignades de l'aval comme sur la commune d'Ispagnac.

La présence émergente de foyers d'ambrosie pouvant entraîner des problèmes de santé publique, un suivi rigoureux pourrait être mis en œuvre.

Le Syndicat assure la compétence GEMAPI. Dans ce cadre, il est amené à gérer et entretenir les berges (entretien de la ripisylve, enlèvement d'embâcle, conseils aux riverains etc...).

Il est également régulièrement consulté par les loueurs de canoës pour intervenir sur des arbres dans le lit du cours d'eau jugés dangereux. Ces interventions ne rentrent pas dans le champ de compétence lié à la GEMAPI pour le Syndicat. Il convient donc d'engager une réflexion sur les modalités d'intervention permettant de palier à cette problématique (modalités financières, administratives etc...).

Fiche synthétique de l'état des lieux

Sous bassin n°4 : Gorges du Tarn		Masses d'eau : FRFR306B, 306C	Longueur total ME (km) : 64																																																													
Longueur prospectée : 60km		Année de prospection : 2014 et 2019 (Microriv)																																																														
Caractéristiques du lit majeur	Occupation du lit majeur (au prorata de la longueur)																																																															
	<table border="1"> <caption>Occupation du lit majeur (au prorata de la longueur)</caption> <thead> <tr> <th>Zone</th> <th>RG (%)</th> <th>RD (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>zone forestières</td> <td>~90</td> <td>~65</td> </tr> <tr> <td>terrain non cultivé</td> <td>~5</td> <td>~5</td> </tr> <tr> <td>zones humides</td> <td>~0</td> <td>~5</td> </tr> <tr> <td>terrains cultivés</td> <td>~0</td> <td>~5</td> </tr> <tr> <td>terrains maraichers</td> <td>~0</td> <td>~5</td> </tr> <tr> <td>camping</td> <td>~0</td> <td>~5</td> </tr> <tr> <td>milieu urbain</td> <td>~0</td> <td>~15</td> </tr> </tbody> </table>			Zone	RG (%)	RD (%)	zone forestières	~90	~65	terrain non cultivé	~5	~5	zones humides	~0	~5	terrains cultivés	~0	~5	terrains maraichers	~0	~5	camping	~0	~5	milieu urbain	~0	~15																																					
Zone	RG (%)	RD (%)																																																														
zone forestières	~90	~65																																																														
terrain non cultivé	~5	~5																																																														
zones humides	~0	~5																																																														
terrains cultivés	~0	~5																																																														
terrains maraichers	~0	~5																																																														
camping	~0	~5																																																														
milieu urbain	~0	~15																																																														
Caractéristiques du lit mineur	Dynamique du cours d'eau (au prorata de la longueur)																																																															
	<p>Dépôts alluviaux</p> <p>Atterrissements : 114 717 m3 environ répartis sur 23 points identifiés</p> <p>Bois morts et laisses de crue : m3 environ répartis sur points identifiés</p> <p>Erosions de berges</p> <p>Berges instables : 0,0% du linéaire</p> <p>Berges érodées, sapées : 0,13% du linéaire</p>																																																															
Caractéristiques de la ripisylve	Continuité de la ripisylve (au prorata de la longueur)																																																															
	<table border="1"> <caption>Continuité de la ripisylve (au prorata de la longueur)</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>RD (%)</th> <th>RG (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>isolé ou nulle</td> <td>~10</td> <td>~15</td> </tr> <tr> <td>espacé</td> <td>~5</td> <td>~7</td> </tr> <tr> <td>occasionnel</td> <td>~45</td> <td>~38</td> </tr> <tr> <td>semi-continue</td> <td>~35</td> <td>~35</td> </tr> <tr> <td>continue</td> <td>~5</td> <td>~5</td> </tr> </tbody> </table>			Catégorie	RD (%)	RG (%)	isolé ou nulle	~10	~15	espacé	~5	~7	occasionnel	~45	~38	semi-continue	~35	~35	continue	~5	~5																																											
Catégorie	RD (%)	RG (%)																																																														
isolé ou nulle	~10	~15																																																														
espacé	~5	~7																																																														
occasionnel	~45	~38																																																														
semi-continue	~35	~35																																																														
continue	~5	~5																																																														
Anthropisation	Anthropisation (au prorata de la longueur)																																																															
	<p>Ouvrages de protection des berges</p> <p>Technique de génie végétal : 0,0% du linéaire</p> <p>Technique de génie civil : 0,5% du linéaire</p> <p>Ouvrages transversaux (nombre)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Ouvrage</th> <th>Nb</th> <th>Observation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>chaussée</td> <td>2</td> <td>passage à gué</td> </tr> <tr> <td>chaussée dégradée</td> <td>1</td> <td>passage à gué dégradé</td> </tr> <tr> <td>micro centrale</td> <td>2</td> <td>passage busé</td> </tr> <tr> <td>pont</td> <td>10</td> <td>passage busé dégradé</td> </tr> <tr> <td>pont dégradé</td> <td></td> <td>cloture faisant obstacle aux écoulements</td> </tr> </tbody> </table> <p>Usages (nombre)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Usage</th> <th>Nb</th> <th>% du linéaire</th> <th>Nb de point</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>rejets d'eaux usées</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>rejets de STEP</td> <td>13</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>rejet d'eaux pluviales / fossé</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>prise eau irrigation / station de pompage</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>traverse AEP / Assainissement</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>zone embarcation canoë</td> <td>35</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Nuisances supposées (nombre)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nuisance</th> <th>Nb</th> <th>ml</th> <th>Nbre sites</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>décharge d'ordures</td> <td>0</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>décharge de gravats</td> <td>2</td> <td>1019</td> <td>21</td> </tr> <tr> <td>décharge de déchets verts</td> <td>1</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Ouvrage	Nb	Observation	chaussée	2	passage à gué	chaussée dégradée	1	passage à gué dégradé	micro centrale	2	passage busé	pont	10	passage busé dégradé	pont dégradé		cloture faisant obstacle aux écoulements	Usage	Nb	% du linéaire	Nb de point	rejets d'eaux usées				rejets de STEP	13			rejet d'eaux pluviales / fossé				prise eau irrigation / station de pompage				traverse AEP / Assainissement				zone embarcation canoë	35			Nuisance	Nb	ml	Nbre sites	décharge d'ordures	0			décharge de gravats	2	1019	21	décharge de déchets verts	1	
Ouvrage	Nb	Observation																																																														
chaussée	2	passage à gué																																																														
chaussée dégradée	1	passage à gué dégradé																																																														
micro centrale	2	passage busé																																																														
pont	10	passage busé dégradé																																																														
pont dégradé		cloture faisant obstacle aux écoulements																																																														
Usage	Nb	% du linéaire	Nb de point																																																													
rejets d'eaux usées																																																																
rejets de STEP	13																																																															
rejet d'eaux pluviales / fossé																																																																
prise eau irrigation / station de pompage																																																																
traverse AEP / Assainissement																																																																
zone embarcation canoë	35																																																															
Nuisance	Nb	ml	Nbre sites																																																													
décharge d'ordures	0																																																															
décharge de gravats	2	1019	21																																																													
décharge de déchets verts	1																																																															

IV.B.6. SOUS BASSIN N°5 DE LA VALLEE DU TARN

Présentation

Le sous bassin de la vallée du Tarn concerne seulement l'axe Tarn depuis le Rozier jusqu'à la confluence du Tarn avec la Muze au niveau de Candas.

Ce secteur de vallée est moins encaissé que les gorges. Par conséquent, l'occupation du lit majeur est très variée avec la présence de zones maraichères à hauteur de 8% du linéaire, des campings pour 12% du linéaire, des zones urbanisées pour 18% du linéaire avec notamment la ville de Millau qui est très exposée aux crues du Tarn.

La fréquentation touristique est également très importante en été avec certains villages comme celui de Mostuéjols qui voient leur population multipliée par 5 en été. Cette situation s'explique en grande partie par le remplissage des campings.

Ripisylve

La ripisylve du Tarn est majoritairement semi-continue du fait de traversées urbaines dans lesquelles une pression importante est exercée sur la végétation rivulaire.

La présence du castor sur ce sous-bassin est importante puisque de nombreux arbres de hauts jets sont écorcés à la base et c'est notamment le cas de gros peupliers noirs. La ripisylve semble subir un vieillissement prématuré. Des constats de dégâts liés au castor sont régulièrement faits par l'Office Français pour la Biodiversité.

Qualité de l'eau

Au sens de la DCE les deux masses d'eau concernées sont en état écologique moyen (notes IBGN non adaptées). Les perturbations identifiées concernent des altérations morphologiques et de la continuité modérées.

L'état des lieux a mis en évidence des rejets potentiels d'eaux usées et la présence de nombreux rejets d'eaux pluviales. Ces derniers ne présentent pas toujours des eaux claires. Depuis plusieurs années, le suivi des plantes aquatiques en rivière met en évidence la présence de macrophytes synonyme de pollutions diffuses.

Aspect quantitatif

Ce secteur ne souffre d'aucun déficit quantitatif. Les apports conséquents issus des résurgences et l'apport de la Dourbie lui garantissent un débit suffisant à toute période de l'année.

Etat des berges

Les berges du Tarn sont très anthropisées sur près de 13% de son linéaire avec la présence d'enrochements dans les zones urbaines et en bordure de camping.

En parallèle, on observe plus de 6% des berges qui sont érodées avec parfois des enjeux qui sont menacés (réseaux secs ou humides, zone de maraichage, pistes piétonnes et cyclable).

Ouvrages transversaux

Ce sous-bassin présente 3 seuils dont 2 sont équipés pour l'hydroélectricité. Tous sont équipés de dispositifs permettant d'assurer la continuité piscicole.

Usages

Le sous bassin des Gorges du Tarn est fréquenté en période estivale avec notamment l'activité de baignade sur tout son linéaire. Plusieurs sites sont déclarés par les mairies et font l'objet de prélèvements et d'analyses pour vérifier la conformité des eaux avec l'activité de baignade. Des observations sur le développement des cyanobactéries benthiques sont réalisées par le Syndicat Mixte Tarn-amont sur plusieurs sites. Les résultats sont transmis de façon hebdomadaire à l'ARS pendant la période estivale.

Le canoë fait partie des activités de loisirs les plus présentes dans la vallée du Tarn. Cette activité est principalement réalisée par des professionnels qui louent les canoës à des particuliers sur des parcours de 5 à 20km. On dénombre plus de 23 zones d'embarquement qui pour la majorité sont privées.

Certaines descentes peuvent être encadrées par des brevets d'Etat notamment dans le cadre de groupes scolaires ou de colonies de vacances.

Ce secteur du Tarn est aussi navigué par les bateliers qui proposent des descentes guidées entre la ville de Millau et le village de Peyre en passant sous le Viaduc de Millau.

Les activités nautiques impliquent un entretien et un suivi soutenu sur la végétation des berges pour éviter tous obstacles pouvant mettre en jeu la sécurité des pratiquants.

Points de vigilance

La vallée du Tarn est le secteur le plus anthropisé du bassin. Du fait de sa topographie l'activité agricole s'y est développée et les campings y sont bien implantés.

Les activités de loisirs liées à la rivière et son environnement immédiat (canoé, baignade, pique-nique etc...) entraîne une fréquentation importante des berges.

Cette fréquentation importante pourrait en cas d'accentuation marquée impacter la qualité et donc le bon fonctionnement des milieux aquatiques et de la biodiversité inféodée à ces milieux.

La présence de l'Ambrosie étant constatée sur le secteur des gorges du Tarn il convient d'être vigilant sur la potentielle émergence de nouveaux foyers de colonisation.

De la même façon que sur le bassin des Gorges du Tarn, les loueurs de canoé sollicitent régulièrement le Syndicat Tarn-amont pour assurer le traitement d'arbres dans le lit du cours d'eau jugés dangereux pour la navigation.

Ces interventions ne rentrent pas dans le champ de compétence du Syndicat (compétence GEMAPI).

Il convient donc d'engager une réflexion sur les modalités d'intervention permettant de palier à cette problématique (modalités financières, administratives etc...)

Fiche synthétique de l'état des lieux

Sous bassin n°5 : Vallée du Tarn		Masses d'eau : FRFR306A, 311B		Longueur total ME 42 (km)																																																																			
Longueur prospectée : 37 km		Année de prospection : 2012 et 2013																																																																					
Caractéristiques du lit majeur	Occupation du lit majeur (au prorata de la longueur)																																																																						
Caractéristiques du lit mineur	Dynamique du cours d'eau (au prorata de la longueur)																																																																						
	<p>Dépôts alluviaux Atterrissements : 640 511 m3 environ répartis sur 81 points identifiés Bois morts et laisses de crue : m3 environ répartis sur points identifiés</p> <p>Erosions de berges Berges instables : 0,0% du linéaire Berges érodées, sapées : 6,15% du linéaire</p>																																																																						
Caractéristiques de la ripisylve	Continuité de la ripisylve (au prorata de la longueur)																																																																						
	Type de végétation (au prorata de la longueur)																																																																						
Anthropisation	Anthropisation (au prorata de la longueur)																																																																						
	<p>Ouvrages de protection des berges Technique de génie végétal : 0,0% du linéaire Technique de génie civil : 13,3% du linéaire</p> <p>Ouvrages transversaux (nombre)</p> <table border="1"> <tr> <td>chaussée</td> <td>3</td> <td>passage à gué</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>chaussée dégradée</td> <td>0</td> <td>passage à gué dégradé</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>micro centrale</td> <td>2</td> <td>passage busé</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>pont</td> <td>8</td> <td>passage busé dégradé</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>pont dégradé</td> <td>0</td> <td>cloture faisant obstacle aux écoulements</td> <td>0</td> </tr> </table> <p>Usages (nombre)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th>% du linéaire</th> <th>Nb de point</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>rejets d'eaux usées</td> <td>5</td> <td>abreuvoir non aménagé</td> <td>0%</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>rejets de STEP</td> <td>2</td> <td>piétinements</td> <td>0,01%</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>rejet d'eaux pluviales / fossé</td> <td>58</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>prise eau irrigation / station de pompage</td> <td>28</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>traverse AEP / Assainissement</td> <td>2</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>zone embarcation canoë</td> <td>23</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Nuisances supposées (nombre)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th>ml</th> <th>Nbre sites</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>décharge d'ordures</td> <td>1</td> <td>Espèces invasives</td> <td>9</td> </tr> <tr> <td>décharge de gravats</td> <td>5</td> <td></td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>décharge de déchets verts</td> <td>3</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					chaussée	3	passage à gué	0	chaussée dégradée	0	passage à gué dégradé	0	micro centrale	2	passage busé	0	pont	8	passage busé dégradé	0	pont dégradé	0	cloture faisant obstacle aux écoulements	0			% du linéaire	Nb de point	rejets d'eaux usées	5	abreuvoir non aménagé	0%	0	rejets de STEP	2	piétinements	0,01%	1	rejet d'eaux pluviales / fossé	58			prise eau irrigation / station de pompage	28			traverse AEP / Assainissement	2			zone embarcation canoë	23					ml	Nbre sites	décharge d'ordures	1	Espèces invasives	9	décharge de gravats	5		6	décharge de déchets verts	3		
	chaussée	3	passage à gué	0																																																																			
chaussée dégradée	0	passage à gué dégradé	0																																																																				
micro centrale	2	passage busé	0																																																																				
pont	8	passage busé dégradé	0																																																																				
pont dégradé	0	cloture faisant obstacle aux écoulements	0																																																																				
		% du linéaire	Nb de point																																																																				
rejets d'eaux usées	5	abreuvoir non aménagé	0%	0																																																																			
rejets de STEP	2	piétinements	0,01%	1																																																																			
rejet d'eaux pluviales / fossé	58																																																																						
prise eau irrigation / station de pompage	28																																																																						
traverse AEP / Assainissement	2																																																																						
zone embarcation canoë	23																																																																						
		ml	Nbre sites																																																																				
décharge d'ordures	1	Espèces invasives	9																																																																				
décharge de gravats	5		6																																																																				
décharge de déchets verts	3																																																																						
<p>Legende végétation : ■ arborescente ■ arborescente ■ arbustive et buissonnante ■ Futaie mixte ■ Futaie peuplier ■ zone dévégétalisée ■ herbacée ■ Falaises talus rocheux ■ Enrochements/gabions/murs</p>																																																																							

IV.B.7. SOUS BASSIN N°6 DE LA JONTE

Présentation

Le bassin versant de la Jonte représente 265 km² soit à peine moins de 10% de la surface du territoire Tarn amont. Dans sa partie amont, la Jonte s'écoule sur un substrat granitique. Les débits sont faibles notamment pendant la période d'étiage.

Après Meyrueis le secteur karstique commence et la Jonte présente une portion d'assec naturel jusqu'à la résurgence des Douze qui reconstitue l'intégralité du débit du cours d'eau en étiage.

Les accès difficiles rendent son parcours sauvage et très peu fréquenté.

Ripsisylve

La ripsisylve du bassin versant de la Jonte présente sensiblement les mêmes caractéristiques que celle des gorges du Tarn (exception faite de la partie en amont de Meyrueis). En effet, les caractéristiques géologiques du secteur Meyrueis – Le Rozier sont constituées par de profondes gorges calcaires. La ripsisylve peut donc apparaître discontinue, cependant celle-ci est adaptée à la configuration des berges. Les falaises et talus rocheux représentent plus de 60% du linéaire. Lorsque la ripsisylve peut se développer, celle-ci est majoritairement de type arborescente (futaie mixte).

La partie en amont de Meyrueis qui concerne le secteur des sources de la Jonte ainsi que ses affluents principaux que sont la Brèze et le Béthuzon présente une ripsisylve continue et de type arborescente (futaie mixte).

La ripsisylve dans les traversées de village subit par endroit des entretiens sévères et des coupes rases.

Qualité de l'eau

L'ensemble des cours d'eau du sous bassin de la Jonte apparaissent en bon état. La qualité des masses d'eau (écologique comme chimique) est bonne (sens de la DCE).

Les pressions identifiées à l'échelle du SDAGE concernent majoritairement l'aspect quantitatif avec des prélèvements importants liés à l'usage AEP.

Ces prélèvements sur le Béthuzon et la Brèze entraînent une altération de l'hydrologie naturelle des cours d'eau.

Le PDPG de la fédération de pêche de Lozère identifie également l'aspect quantitatif comme facteur important à prendre en compte pour les actions à mener sur sous bassin

A noter un assec naturel environ 3 km à l'aval de Meyrueis jusqu'à la résurgence des Douzes.

Aspect quantitatif

La Jonte et ses affluents en amont de Meyrueis s'écoulent sur un substrat granitique. Il en résulte une grande interdépendance entre les cumuls pluviométriques et les débits constatés. Cette situation entraîne une vulnérabilité particulièrement marquée des milieux aquatiques en période d'étiage.

Le PDPG de l'Aveyron identifie deux éléments sur les aspects quantitatifs. D'une part les prélèvements AEP et d'autres part l'assec naturel sur un linéaire important en aval de Meyrueis jusqu'aux Douzes ont une influence évidente sur le débit des cours d'eau.

Ouvrages transversaux

Le SDAGE identifie des altérations liées à la continuité écologique comme minimales sur ce sous bassin.

LE ROE identifie 13 ouvrages.

Le PDPG fait état de 19 ouvrages sur l'axe Jonte dont 15 infranchissables.

L'inventaire MicroRiv recense 10 chaussées, 3 passages à gué et un passage busé.

Usages

Les secteurs en amont de Meyrueis sont un territoire où l'exploitation forestière représente une activité importante. Les coupes rases engendrées par l'éradication du sapin de Vancouver ou encore par une exploitation forestière intensive peuvent également être source de colmatage du substrat ou de création d'embâcles lorsque les houppiers sont laissés trop près des cours d'eau.

Zones Humides

17 ha de zones humides sont inventoriés sur ce sous bassin. Environ 75% d'entre elles se situent sur la partie amont de Meyrueis autour de la Jonte

Espèces exotiques envahissantes

Sur le secteur de la pisciculture du Rozier un important massif de renouée du Japon est identifié. Les modalités de traitement apparaissent compliquées.

Points de vigilance

Bien que l'ensemble des cours d'eau de ce sous bassin apparaissent en bon état, il convient d'être vigilant. En effet, les effets à long terme du changement climatique associé à une augmentation des prélèvements AEP pourraient menacer le fragile équilibre des milieux (partie granitique).

De plus, l'entretien de la végétation rivulaire constatée apparaît parfois très marqué. Il en résulte sur certains tronçons (coupe à blanc) une surexposition des milieux.

Un travail de sensibilisation des riverains aux enjeux et modalités d'intervention sur la ripisylve apparaît opportun.

Le massif de renouée du Japon identifié à la pisciculture du Rozier est un massif pouvant être caractérisé de massif « source ». C'est-à-dire que celui-ci a un potentiel de dissémination de l'espèce en aval sur des tronçons jusqu'ici préservé. Un suivi de ce massif et des secteurs en aval direct permettrait de limiter la propagation de cette espèce envahissante.

Fiche synthétique de l'état des lieux

Sous bassin n° 6 : Jonte		Masses d'eau :	FRFR307A, 307B, 307A_1, 307A_2, 307A_3	Longueur total ME (km)	72																													
Longueur prospectée : 37 km		Année de prospection : 2014																																
Caractéristiques du lit majeur	Occupation du lit majeur au prorata de la longueur (à dire d'expert)																																	
Caractéristiques du lit mineur	Dynamique du cours d'eau (au prorata de la longueur)																																	
	<p>Dépôts alluviaux Atterrissements : 69 490 m2 environ répartis sur 25 points identifiés Sédiments morts et laisses de crue : m3 environ répartis sur points identifiés</p> <p>Erosions de berges Berges instables : du linéaire Berges érodées, sapées : du linéaire</p>																																	
Caractéristiques de la ripisylve	Continuité de la ripisylve (au prorata de la longueur)																																	
	Type de végétation (au prorata de la longueur)																																	
Anthropisation	Anthropisation (au prorata de la longueur)																																	
	<p>Ouvrages de protection des berges Technique de génie végétal : du linéaire Technique de génie civil : du linéaire</p>																																	
	<p>Ouvrages transversaux (nombre)</p> <table border="0"> <tr> <td>chaussée</td> <td>10</td> <td>passage à gué</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>chaussée dégradée</td> <td></td> <td>passage à gué dégradé</td> <td></td> </tr> <tr> <td>micro centrale</td> <td></td> <td>passage busé</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>pont</td> <td></td> <td>passage busé dégradé</td> <td></td> </tr> <tr> <td>pont dégradé</td> <td></td> <td>cloture faisant obstacle aux écoulements</td> <td></td> </tr> </table>					chaussée	10	passage à gué	3	chaussée dégradée		passage à gué dégradé		micro centrale		passage busé	1	pont		passage busé dégradé		pont dégradé		cloture faisant obstacle aux écoulements										
	chaussée	10	passage à gué	3																														
chaussée dégradée		passage à gué dégradé																																
micro centrale		passage busé	1																															
pont		passage busé dégradé																																
pont dégradé		cloture faisant obstacle aux écoulements																																
<p>Usages (nombre)</p> <table border="0"> <tr> <td>rejets d'eaux usées</td> <td></td> <td>abreuvoir non aménagé</td> <td>% du linéaire</td> <td>Nb de points</td> </tr> <tr> <td>rejets de STEP</td> <td>3</td> <td>piétinements</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>rejet d'eaux pluviales / fossé</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>prise eau irrigation / station de pompage</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>traverse AEP / Assainissement</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>zone embarcation canoë</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>					rejets d'eaux usées		abreuvoir non aménagé	% du linéaire	Nb de points	rejets de STEP	3	piétinements			rejet d'eaux pluviales / fossé					prise eau irrigation / station de pompage					traverse AEP / Assainissement					zone embarcation canoë				
rejets d'eaux usées		abreuvoir non aménagé	% du linéaire	Nb de points																														
rejets de STEP	3	piétinements																																
rejet d'eaux pluviales / fossé																																		
prise eau irrigation / station de pompage																																		
traverse AEP / Assainissement																																		
zone embarcation canoë																																		
<p>Nuisances supposées (nombre)</p> <table border="0"> <tr> <td>décharge d'ordures</td> <td></td> <td>Espèces invasives</td> <td>ml</td> <td>Nbre sites</td> </tr> <tr> <td>décharge de gravats</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>décharge de déchets verts</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>					décharge d'ordures		Espèces invasives	ml	Nbre sites	décharge de gravats					décharge de déchets verts																			
décharge d'ordures		Espèces invasives	ml	Nbre sites																														
décharge de gravats																																		
décharge de déchets verts																																		

IV.B.8. SOUS BASSIN N°7 DE LA DOURBIE

Présentation

La Dourbie prend sa source sur les pentes Ouest du Mont Aigoual. Elle est alimentée par plusieurs affluents (Bonheur, Trévezel, Durzon) jusqu'à sa confluence avec le Tarn à Millau.

La partie amont (amont de Nant) s'écoule sur un socle granitique rendant les milieux aquatiques vulnérables en période d'étiage. Le secteur des sources de la Dourbie est également caractérisé par la présence de nombreuses zones humides.

A partir de Nant, le débit de la Dourbie est considérablement augmenté par l'apport du Durzon. La Dourbie s'écoule entre les falaises de calcaire jusqu'à la confluence avec le Tarn à Millau.

Rivière particulièrement préservée, celle-ci n'en est pas moins très fréquentée durant la période estivale. Les activités de loisirs y sont bien implantées. Canyoning sur la Haute Dourbie, pêche de loisir, canoé, kayak et baignade représentent les principaux usages de loisirs.

De nombreux campings sont également implantés sur les derniers kilomètres avant sa confluence avec le Tarn.

Ripisylve

La ripisylve de la Dourbie et de ses principaux affluents apparaît particulièrement préservée (continue pour 65 % du linéaire parcouru). Les traversées de village marquent quelques discontinuités, mais globalement la difficulté d'accès et la faible anthropisation du bassin versant permettent de préserver dans un état proche de « l'optimum écologique » les bords de la Dourbie. La ripisylve est pour 50 % du linéaire de type arborescente (futaie mixte).

La partie des sources ne présente que peu de ripisylve mais il s'agit d'un contexte naturel et indépendant de facteurs anthropiques. Enfin, la présence de falaises marque une discontinuité dans la ripisylve mais il s'agit là encore de facteurs naturels.

Qualité de l'eau

La Dourbie est en bon état écologique et chimique sur l'ensemble de son linéaire. L'état des lieux 2019 réalisé pour le SDAGE 2022-2027, n'identifie pas d'altérations majeures.

Le PDPG du Gard (pour la partie amont) identifie des zones où le bétail est présent en bord de cours d'eau. Bien que l'état écologique et chimique soit caractérisé de bon par le SDAGE, il peut apparaître localement des problématiques en lien avec les matières fécales issues du bétail (enrichissement du milieu, baisse de l'O₂ dissous etc...).

Ce secteur étant également très forestier, l'impact de l'exploitation de résineux peut entraîner également une acidification des milieux.

Le Trévezel amont est identifié comme pouvant présenter une dégradation de l'hydrologie (source de Trèves).

Le PDGP Aveyron émet un point de vigilance sur les STEP de l'axe Dourbie. Une pisciculture peut également être une source de pollution chronique ou accidentelle en cas de dysfonctionnement.

Aspect quantitatif

La partie amont de la Dourbie (secteur des sources) se situe en contexte granitique. Il en résulte une faiblesse des débits durant la période estivale. Ces faibles débits accentuent de façon significative la vulnérabilité des milieux.

L'apport conséquent d'eau fraîche (confluence Durzon Dourbie) à Nant marque un changement de contexte radical et l'entrée de la Dourbie en secteur karstique.

État des berges

La partie aval de la Dourbie (Le Monna à la confluence) est un secteur où de nombreux enjeux sont concentrés (réseaux routiers, réseaux sec et humides, emplacement de camping et habitations). Il s'agit également d'un secteur où la Dourbie présente une mobilité importante. On y dénombre donc de nombreuses encoches d'érosion et des enrochements de protection des enjeux.

Le bilan réalisé par le SBVTAM fait état d'environ 2% du linéaire de berges érodées (majoritairement concentrées sur le secteur décrit précédemment).

Les berges du Durzon sont également fortement anthropisées ne permettant aucune dynamique latérale. Cette problématique est bien identifiée dans le SDAGE (altération élevée de la morphologie) ainsi que dans le PDPG de l'Aveyron.

Ouvrages transversaux

Le ROE identifie 54 ouvrages sur l'ensemble du bassin. 42 d'entre-eux sur l'axe Dourbie et affluents secondaires et 12 sur le Trévezel. Le PDPG du Gard identifie 1 ouvrage comme perturbant la continuité écologique (étude de 2015 et 2021 par la FD30) : le Duzas (pont busé altérant la CE) au niveau du camping municipal de Dourbies.

Le PDPG Aveyron identifie également plusieurs ouvrages comme perturbant la continuité écologique (Cantobre, Les Moulinets, Carbonies (travaux réalisés en 2021 - Hermitage), Gué du Calcadis, Moulin de Corp, Gué de L'Esperelle).

L'inventaire MicroRiv identifie 15 chaussées, 3 microcentrales et 7 passages à gué.

Ces ouvrages transversaux ont également un impact sur la morphologie des cours d'eau en créant une zone lenticule de plusieurs dizaines de mètres, favorable au réchauffement de l'eau.

Usages

Le secteur de la haute Dourbie est un territoire où l'exploitation forestière représente une activité importante. Cette activité peut être à même de provoquer une acidification des sols lorsque les plantations de résineux sont implantées le long des berges. Les coupes rases engendrées par l'éradication du sapin de Vancouver ou encore par une exploitation forestière intensive peuvent également être la source de colmatage du substrat sur des affluents où la moindre perturbation peut avoir un impact notable sur la faune et la flore locales.

Le canyoning fait également parti des activités de loisirs présentes sur la haute vallée de la Dourbie. Bien qu'encadrée, l'afflux important de pratiquants peut engendrer des déséquilibres sur les milieux.

De même une nouvelle activité consistant à remonter ou descendre un cours d'eau à pied (randonnée aquatique) tend à se développer. Le passage répété de groupes remontant le cours d'eau, pourrait à moyen et long terme avoir des conséquences extrêmement néfastes pour le maintien de la faune et flore inféodées à ces cours d'eau.

L'agriculture plutôt extensive sur la partie amont de la Dourbie entraîne peu de désagrément sur les milieux si celle-ci est bien encadrée et les agriculteurs sensibilisés.

Le piétinement entraîné par le bétail sur les berges ou dans le lit du cours peut être à l'origine de dérèglements très localisés (enrichissement du milieu par l'apport de matières fécales, colmatage du substrat pas la divagation des animaux au sein du cours d'eau).

Zones Humides

Environ 131 ha de zones humides sont recensés sur le secteur des sources de la Dourbie et du Trévezel.

Espèces exotiques envahissantes

Un massif de renouée du Japon a été traité à Nant. En juillet 2021, un constat de reprise a été réalisé. Ainsi malgré le traitement préalablement réalisé, le massif semble reprendre sa dynamique.

Points de vigilance

Bien que l'ensemble des cours d'eau du bassin de la Dourbie apparaissent en bon état, ces derniers n'en restent pas moins vulnérables. Le contexte du changement climatique pourrait participer à une évolution marquée de ces milieux que sont les zones humides et les cours d'eau de tête de bassin.

Le massif de renouée du Japon de Nant pourrait participer à la dissémination de l'espèce vers l'aval. Il convient donc de réaliser un suivi et arrachage précoce sur les nouveaux foyers.

La basse Dourbie est un secteur très fréquenté et sur lequel sont localisés de nombreux campings. Les activités estivales en lien avec les cours d'eau pourraient entraîner une sur-fréquentation pouvant menacer l'équilibre des milieux aquatiques. De la même façon que sur les gorges et la vallée du Tarn, les loueurs de canoës sollicitent régulièrement le Syndicat Tarn-amont pour des arbres entravant la navigation du cours d'eau. Ces interventions ne relevant pas de la compétence GEMAPI, il convient d'engager une réflexion sur les modalités d'intervention à mettre en œuvre (aspect administratif, financier etc...).

Fiche synthétique de l'état des lieux

Sous bassin n° 7 : Dourbie		Masses d'eau :	FRFR308, 310, 355, 356, 362, 310_2, 310_3, 310_4, 355_1, 356_3			Longueur total ME (km)	160																																																																															
Longueur prospectée : 75 km		Année de prospection : 2011																																																																																				
Caractéristiques du lit majeur	Occupation du lit majeur (au prorata de la longueur)																																																																																					
Caractéristiques du lit mineur	Dynamique du cours d'eau (au prorata de la longueur)																																																																																					
	<p>Dépôts alluviaux</p> <table border="0"> <tr> <td>Atterrissements :</td> <td>113 703</td> <td>m3 environ</td> <td>répartis sur</td> <td>243</td> <td>points identifiés</td> </tr> <tr> <td>Sis morts et laisses de crue :</td> <td>0</td> <td>m3 environ</td> <td>répartis sur</td> <td>0</td> <td>points identifiés</td> </tr> </table> <p>Erosions de berges</p> <table border="0"> <tr> <td>Berges instables :</td> <td>0,4%</td> <td>du linéaire</td> </tr> <tr> <td>Berges érodées, sapées :</td> <td>2,03%</td> <td>du linéaire</td> </tr> </table>						Atterrissements :	113 703	m3 environ	répartis sur	243	points identifiés	Sis morts et laisses de crue :	0	m3 environ	répartis sur	0	points identifiés	Berges instables :	0,4%	du linéaire	Berges érodées, sapées :	2,03%	du linéaire																																																														
Atterrissements :	113 703	m3 environ	répartis sur	243	points identifiés																																																																																	
Sis morts et laisses de crue :	0	m3 environ	répartis sur	0	points identifiés																																																																																	
Berges instables :	0,4%	du linéaire																																																																																				
Berges érodées, sapées :	2,03%	du linéaire																																																																																				
Caractéristiques de la ripisylve	Continuité de la ripisylve (au prorata de la longueur)																																																																																					
	Type de végétation (au prorata de la longueur)																																																																																					
Anthropisation	Anthropisation (au prorata de la longueur)																																																																																					
	<p>Ouvrages de protection des berges</p> <table border="0"> <tr> <td>Technique de génie végétal :</td> <td>0,0%</td> <td>du linéaire</td> </tr> <tr> <td>Technique de génie civil :</td> <td>2,7%</td> <td>du linéaire</td> </tr> </table> <p>Ouvrages transversaux (nombre)</p> <table border="0"> <tr> <td>chaussée</td> <td>10</td> <td>passage à gué</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>chaussée dégradée</td> <td>5</td> <td>passage à gué dégradé</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>micro centrale</td> <td>3</td> <td>passage busé</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>pont</td> <td>35</td> <td>passage busé dégradé</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>pont dégradé</td> <td>7</td> <td>cloture faisant obstacle aux écoulements</td> <td>0</td> </tr> </table> <p>Usages (nombre)</p> <table border="0"> <tr> <td>rejets d'eaux usées</td> <td>7</td> <td>abreuvoir non aménagé</td> <td>0%</td> <td>Nb de point</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>rejets de STEP</td> <td>2</td> <td>piétinements</td> <td>0,15%</td> <td></td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>rejet d'eaux pluviales / fossé</td> <td>20</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>prise eau irrigation / station de pompage</td> <td>47</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>traverse AEP / Assainissement</td> <td>2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>zone embarcation canoë</td> <td>3</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table> <p>Nuisances supposées (nombre)</p> <table border="0"> <tr> <td>décharge d'ordures</td> <td>1</td> <td>Espèces invasives</td> <td>60</td> <td>Nbre sites</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>décharge de gravats</td> <td>3</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>décharge de déchets verts</td> <td>10</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>						Technique de génie végétal :	0,0%	du linéaire	Technique de génie civil :	2,7%	du linéaire	chaussée	10	passage à gué	3	chaussée dégradée	5	passage à gué dégradé	4	micro centrale	3	passage busé	0	pont	35	passage busé dégradé	0	pont dégradé	7	cloture faisant obstacle aux écoulements	0	rejets d'eaux usées	7	abreuvoir non aménagé	0%	Nb de point	11	rejets de STEP	2	piétinements	0,15%		7	rejet d'eaux pluviales / fossé	20					prise eau irrigation / station de pompage	47					traverse AEP / Assainissement	2					zone embarcation canoë	3					décharge d'ordures	1	Espèces invasives	60	Nbre sites	2	décharge de gravats	3					décharge de déchets verts	10				
	Technique de génie végétal :	0,0%	du linéaire																																																																																			
Technique de génie civil :	2,7%	du linéaire																																																																																				
chaussée	10	passage à gué	3																																																																																			
chaussée dégradée	5	passage à gué dégradé	4																																																																																			
micro centrale	3	passage busé	0																																																																																			
pont	35	passage busé dégradé	0																																																																																			
pont dégradé	7	cloture faisant obstacle aux écoulements	0																																																																																			
rejets d'eaux usées	7	abreuvoir non aménagé	0%	Nb de point	11																																																																																	
rejets de STEP	2	piétinements	0,15%		7																																																																																	
rejet d'eaux pluviales / fossé	20																																																																																					
prise eau irrigation / station de pompage	47																																																																																					
traverse AEP / Assainissement	2																																																																																					
zone embarcation canoë	3																																																																																					
décharge d'ordures	1	Espèces invasives	60	Nbre sites	2																																																																																	
décharge de gravats	3																																																																																					
décharge de déchets verts	10																																																																																					

IV.B.9. SOUS BASSIN N°8 DU CERNON

Présentation

Le sous-bassin du Cernon se situe dans la partie aval du territoire du Tarn-amont. Il est constitué par la rivière Cernon et ses deux affluents principaux le Souzlon et le Lavencou.

Bien que l'occupation du sol soit caractéristique d'un secteur peu anthropisé (nombreuses zones forestières), les cours d'eau ont été fortement remaniés. On distingue encore de nombreux seuils, passages à gué ou encore des murs de soutènements.

L'agriculture y est fortement implantée en bord de rivière. Les cultures principales sont constituées par des prairies, bien que la culture de céréales y soit également bien implantée (particulièrement sur les coteaux).

Ripisylve

La ripisylve du bassin versant du Cernon est continue sur près de 85% du linéaire parcouru. Les secteurs marqués par une rupture dans la continuité constituent les traversées urbaines (secteur de Tournemire, Saint Rome de Cernon et Saint Georges de Luzençon).

Près de 72% de la ripisylve est constituée d'une strate arborescente de type futaie mixte parfaitement adaptée au milieu.

La ripisylve est équilibrée. Les précédentes interventions dans le cadre des PPG ont permis de supprimer les sujets les plus vulnérables (sénescents, instables etc...)

Qualité de l'eau

Les cours d'eau du bassin versant du Cernon apparaissent successivement en bon état pour le Cernon amont de la confluence avec le Souzlon, le Souzlon, le Lavencou et en état écologique moyen pour le Cernon de la confluence du Souzlon à la confluence à sa confluence avec le Tarn.

Sur ce sous bassin plusieurs altérations sont recensées dans l'état des lieux 2019 du SDAGE 2022-2027.

Parmi elles, se trouvent :

- altération élevée de la morphologie pour le Lavencou
- altération significative due aux STEP sur le Souzlon
- altération élevée de la continuité sur le Cernon aval

Le PDPG de la FDPPMA 12 identifie également les rejets d'assainissements domestiques comme perturbants, la continuité écologique, ou encore les activités agricoles ou piscicoles comme potentielles sources de pollution.

Le niveau de fonctionnalité est considéré comme « très perturbé » sur le Cernon aval.

Aspect quantitatif

L'hydrologie du Cernon n'apparaît pas dégradée.

À noter des prélèvements sur la partie aval pour l'irrigation de cultures.

État des berges

Les berges du Cernon sont particulièrement aménagées avec plus de 5% du linéaire présentant des enrochements ou des murs de soutènement. Le lit est parfois incisé et la mobilité latérale est très limitée notamment sur la partie aval du Cernon.

Ouvrages transversaux

LE ROE fait état de 28 ouvrages sur l'ensemble du bassin versant. A noter que les cours d'eau ne sont pas classés au titre de la continuité écologique.

Le PDPG FDPPMA 12 identifie les ouvrages transversaux aval du Cernon (Saint Rome de Cernon seuil Aiguebelle et pisciculture, Saint Georges de Luzençon chaussée du stade et Moulin Bas) comme problématiques et concourant à la dégradation de la qualité des milieux.

L'inventaire MicroRiv identifie 15 seuils, 33 passages à gué et 4 passages busés sur l'ensemble du BV.

Usages

L'agriculture est le principal usage des vallées du Cernon avec des parcelles cultivées sur les versants et en fond de vallée. Les pratiques culturales induisent par endroits des ruissellements importants et des apports non négligeables de terre arable vers les ruisseaux.

On y retrouve également une importante pratique de l'élevage ovin.

Les traversées urbaines (Tournemire, Saint Rome de Cernon et St Georges de Cernon) sont particulièrement vulnérables aux crues. L'implantation de certains bâtiments ou les usages environnants ne permettent pas l'expansion des crues. Au regard de l'importance des enjeux en présence, plusieurs projets sont en cours pour la restauration des zones d'expansion naturelle de crue (ZEC) sur le Cernon aval.

Points de vigilance

Les villages de St-Rome-de-Cernon et St-Georges-de-Luzençon sont particulièrement exposés aux crues du Cernon. Les démarches de restauration de zone d'expansion naturelle des crues doivent d'être poursuivies.

Il convient donc d'intégrer cet enjeu dans la gestion et la restauration des milieux aquatiques.

Fiche synthétique de l'état des lieux

Sous bassin n° 8 : Cernon		Masses d'eau : FRFR135A, 135B, 135A_1, 135A_2	Longueur total ME (km)	49																																																																									
Longueur prospectée : 53 km		Année de prospection : 2013																																																																											
Caractéristiques du lit majeur	Occupation du lit majeur (au prorata de la longueur)																																																																												
Caractéristiques du lit mineur	Dynamique du cours d'eau (au prorata de la longueur)																																																																												
	<p>Dépôts alluviaux</p> <p>Atterrissements : 4 882 m3 environ répartis sur 145 points identifiés</p> <p>Is morts et laisses de crue : 0 m3 environ répartis sur 0 points identifiés</p> <p>Erosions de berges</p> <p>Berges instables : 0,9% du linéaire</p> <p>Berges érodées, sapées : 1,32% du linéaire</p>																																																																												
Caractéristiques de la ripisylve	Continuité de la ripisylve (au prorata de la longueur)																																																																												
	Type de végétation (au prorata de la longueur)																																																																												
Anthropisation	Anthropisation (au prorata de la longueur)																																																																												
	<p>Ouvrages de protection des berges</p> <p>Technique de génie végétal : 0,0% du linéaire</p> <p>Technique de génie civil : 5,2% du linéaire</p> <p>Ouvrages transversaux (nombre)</p> <table border="1"> <tr> <td>chaussée</td> <td>15</td> <td>passage à gué</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>chaussée dégradée</td> <td>0</td> <td>passage à gué dégradé</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>micro centrale</td> <td>1</td> <td>passage busé</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>pont</td> <td>78</td> <td>passage busé dégradé</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>pont dégradé</td> <td>4</td> <td>cloture faisant obstacle aux écoulements</td> <td>0</td> </tr> </table> <p>Usages (nombre)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th>% du linéaire</th> <th>Nb de point</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>rejets d'eaux usées</td> <td>9</td> <td>abreuvoir non aménagé</td> <td>0%</td> <td>9</td> </tr> <tr> <td>rejets de STEP</td> <td>5</td> <td>piétinements</td> <td>0,00%</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>rejet d'eaux pluviales / fossé</td> <td>12</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>prise eau irrigation / station de pompage</td> <td>76</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>traverse AEP / Assainissement</td> <td>10</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>zone embarcation canoë</td> <td>0</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Nuisances supposées (nombre)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th>ml</th> <th>Nbre sites</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>décharge d'ordures</td> <td>2</td> <td>Espèces invasives</td> <td>221</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td>décharge de gravats</td> <td>7</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>décharge de déchets verts</td> <td>26</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				chaussée	15	passage à gué	33	chaussée dégradée	0	passage à gué dégradé	0	micro centrale	1	passage busé	4	pont	78	passage busé dégradé	0	pont dégradé	4	cloture faisant obstacle aux écoulements	0			% du linéaire	Nb de point	rejets d'eaux usées	9	abreuvoir non aménagé	0%	9	rejets de STEP	5	piétinements	0,00%	0	rejet d'eaux pluviales / fossé	12				prise eau irrigation / station de pompage	76				traverse AEP / Assainissement	10				zone embarcation canoë	0						ml	Nbre sites	décharge d'ordures	2	Espèces invasives	221	13	décharge de gravats	7				décharge de déchets verts	26			
	chaussée	15	passage à gué	33																																																																									
chaussée dégradée	0	passage à gué dégradé	0																																																																										
micro centrale	1	passage busé	4																																																																										
pont	78	passage busé dégradé	0																																																																										
pont dégradé	4	cloture faisant obstacle aux écoulements	0																																																																										
		% du linéaire	Nb de point																																																																										
rejets d'eaux usées	9	abreuvoir non aménagé	0%	9																																																																									
rejets de STEP	5	piétinements	0,00%	0																																																																									
rejet d'eaux pluviales / fossé	12																																																																												
prise eau irrigation / station de pompage	76																																																																												
traverse AEP / Assainissement	10																																																																												
zone embarcation canoë	0																																																																												
		ml	Nbre sites																																																																										
décharge d'ordures	2	Espèces invasives	221	13																																																																									
décharge de gravats	7																																																																												
décharge de déchets verts	26																																																																												
<p>Caractéristiques de la ripisylve</p> <p>RD : 10% isolé ou nulle, 10% espacé, 10% occasionnel, 10% semi-continue, 80% continue</p> <p>RG : 10% isolé ou nulle, 10% espacé, 10% occasionnel, 10% semi-continue, 90% continue</p> <p>Type de végétation</p> <p>RD : 70% arborescente, 10% Futaie mixte, 10% herbacée, 10% Falaises talus rocheux, 10% zone dévégétalisée</p> <p>RG : 70% arborescente, 10% Futaie mixte, 10% herbacée, 10% Falaises talus rocheux, 10% zone dévégétalisée, 10% arborescente, 10% Futaie peuplier, 10% buissonnante, 10% Enrochements/gabions/murs</p>																																																																													

IV.B.10. SOUS BASSIN N°9 DU LUMENONESQUE ET DES AFFLUENTS RIVE DROITE DU TARN

Présentation

Le sous bassin du Lumenesque comprend le Lumenesque et les affluents de la rive droite du Tarn entre Mostuéjols et Aguessac soit les ruisseaux des Arziols, du Bourg et de Barbade (affluent direct du Lumenesque).

Les cours d'eau s'écoulent principalement sur un territoire forestier et des terrains cultivés. Ils traversent également plusieurs villages et des secteurs de vergers.

Ripisylve

Sur ce sous bassin la ripisylve est continue ou semi-continue. On observe néanmoins près de 18% du linéaire qui possède une ripisylve espacée. C'est notamment le cas dans les traversées de village et les secteurs d'arboriculture.

La ripisylve est fonctionnelle avec une strate arborée de type futaie mixte majoritaire et une strate arbustive et buissonnante.

Qualité de l'eau

Le Lumenesque est en bon état écologique. Les pressions retenues par le SDAGE concernent la continuité écologique et l'hydrologie (pression modérée).

Le PDPG de la FDPPMA 12 identifie également les prélèvements AEP et agricoles comme impactants pour le milieu.

Le ruisseau de Barbade, affluent en rive droite du Lumenesque apparaît en état écologique moyen. Des concentrations en Nitrates « moyenne » ont été relevées ce qui signifie qu'il subit des pressions.

Le ruisseau du Bourg est classé en état écologique moyen. La pression est établie comme significative pour les pesticides et les altérations morphologiques.

Le PDPG identifie également une pression importante sur l'hydrologie induit par les nombreux prélèvements agricoles identifiés. Ce constat est confirmé par le Syndicat Tarn-amont lors de l'état des lieux puisque 10 seuils bâtis ont été relevés sur 1km.

Le ruisseau des Arziols apparaît en bon état. Le SDAGE n'établit pas de pressions significatives sur cet affluent. Le PDPG établit une pression importante concernant l'hydrologie naturelle du ruisseau.

Ces cours d'eau connaissent en période estivale des assecs naturels sur les parties amont. Les régimes hydrologiques sur les parties plus aval sont quant à eux perturbés par les prélèvements comme en témoignent les nombreuses prises d'eau pour l'irrigation de jardin ou pour l'arboriculture.

Aspect quantitatif

La source St Pierre captée pour l'usage AEP sur le ruisseau Lumenesque influence largement le débit du cours d'eau. De nombreux prélèvements pour l'irrigation des jardins potagers sont aussi constatés.

Concernant les autres cours d'eau du bassin, l'absence de données ne permet pas d'élaborer de diagnostic sur le fonctionnement hydrologique.

État des berges

Les berges des cours d'eau sont de façon générale en bon état.

On observe par endroit des secteurs piétinés par les ovins sur le ruisseau du Bourg et par les bovins sur le Lumenesque. Cela représente presque 1% du linéaire prospecté notamment à cause d'abreuvoirs non aménagés et l'absence de clôture en bordure de cours d'eau.

Les traversées de villages sont très anthropisées avec la présence importante d'enrochements ou de murs de soutènement qui représentent plus de 5 % du linéaire. Par exemple, sur le dernier kilomètre du ruisseau du Bourg, 770m d'enrochements ont été relevés soit 35% du linéaire.

La mobilité latérale sur ces portions-là de cours d'eau est donc quasi nulle et l'impact des crues peut être accentué sur les biens.

Ouvrages transversaux

LE ROE identifie 11 ouvrages sur le Lumensonesque et 7 sur le ruisseau du Bourg soit un total de 18 ouvrages.

Sur le ruisseau du Bourg, le PDPG identifie 11 obstacles anthropiques dont 7 jugés infranchissables. La pression sur la continuité est évaluée comme forte.

11 ouvrages sont identifiés sur le Lumensonesque par le PDPG et tous sont infranchissables

L'inventaire MicroRiv identifie 28 chaussées, 55 passages à gué, 8 passages busés et 16 sites sur lesquels des clôtures sont implantées de façon perpendiculaire au cours d'eau.

Usages

L'agriculture est assez développée avec de l'élevage sur les zones de source, des cultures et de l'arboriculture implantée en bord de rivière sur les parties basses des cours d'eau. L'utilisation des pesticides et la culture dans le sens des pentes peuvent avoir un impact sur ces petits ruisseaux.

De plus, les pompes agricoles et des particuliers sont réalisés en créant des petites retenues ce qui impacte à la fois sur la quantité mais également sur le réchauffement des eaux.

Enfin le bassin versant du ruisseau du Bourg est aussi caractérisé par des zones naturelles d'affleurement de marnes, non végétalisées, qui participent à l'apport de sédiments fins vers le cours d'eau.

Points de vigilance

Le piétinement peut entraîner un colmatage conséquent du substrat.

Les prélèvements pour l'usage (potager et AEP) entraînent une réduction du débit naturel des cours d'eau.

Les nombreux seuils et enrochements contribuent largement à la dégradation de l'hydromorphologie.

Il convient donc d'intégrer ces problématiques lors de l'élaboration de fiches action.

Fiche synthétique de l'état des lieux

Sous bassin n° 9 : Lumensouesque et affluents RD du Tarn		Masses d'eau : FRFR365, 367, 306A_1, 367_2	Longueur total ME (km)	41																																	
Longueur prospectée : 33,5 km		Année de prospection : 2019																																			
Caractéristiques du lit majeur	Occupation du lit majeur (au prorata de la longueur)																																				
Caractéristiques du lit mineur	Dynamique du cours d'eau (au prorata de la longueur)																																				
	<p>Dépôts alluviaux</p> <p>Atterrissements : - m3 environ répartis sur 0 points identifiés</p> <p>Sédiments morts et laisses de crue : 0 m3 environ répartis sur 0 points identifiés</p> <p>Erosions de berges</p> <p>Berges instables : 0,4% du linéaire</p> <p>Berges érodées, sapées : 0,19% du linéaire</p>																																				
Caractéristiques de la ripisylve	Continuité de la ripisylve (au prorata de la longueur)																																				
	Type de végétation (au prorata de la longueur)																																				
Anthropisation	Anthropisation (au prorata de la longueur)																																				
	<p>Ouvrages de protection des berges</p> <p>Technique de génie végétal : 0,0% du linéaire</p> <p>Technique de génie civil : 5,4% du linéaire</p>																																				
	<p>Ouvrages transversaux (nombre)</p> <table border="1"> <tr> <td>chaussée</td> <td>26</td> <td>passage à gué</td> <td>54</td> </tr> <tr> <td>chaussée dégradée</td> <td>2</td> <td>passage à gué dégradé</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>micro centrale</td> <td>0</td> <td>passage busé</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>pont</td> <td>16</td> <td>passage busé dégradé</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>pont dégradé</td> <td>0</td> <td>cloture faisant obstacle aux écoulements</td> <td>16</td> </tr> </table>				chaussée	26	passage à gué	54	chaussée dégradée	2	passage à gué dégradé	1	micro centrale	0	passage busé	8	pont	16	passage busé dégradé	0	pont dégradé	0	cloture faisant obstacle aux écoulements	16													
	chaussée	26	passage à gué	54																																	
chaussée dégradée	2	passage à gué dégradé	1																																		
micro centrale	0	passage busé	8																																		
pont	16	passage busé dégradé	0																																		
pont dégradé	0	cloture faisant obstacle aux écoulements	16																																		
<p>Usages (nombre)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th>% du linéaire</th> <th>Nb de point</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>rejets d'eaux usées</td> <td>2</td> <td>abreuvoir non aménagé</td> <td>0%</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>rejets de STEP</td> <td>2</td> <td>piétinements</td> <td>0,91%</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>rejet d'eau pluviales / fossé</td> <td>13</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>prise eau irrigation / station de pompage</td> <td>23</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>traverse AEP / Assainissement</td> <td>6</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>zone embarcation canoë</td> <td>1</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						% du linéaire	Nb de point	rejets d'eaux usées	2	abreuvoir non aménagé	0%	5	rejets de STEP	2	piétinements	0,91%	8	rejet d'eau pluviales / fossé	13				prise eau irrigation / station de pompage	23				traverse AEP / Assainissement	6				zone embarcation canoë	1			
		% du linéaire	Nb de point																																		
rejets d'eaux usées	2	abreuvoir non aménagé	0%	5																																	
rejets de STEP	2	piétinements	0,91%	8																																	
rejet d'eau pluviales / fossé	13																																				
prise eau irrigation / station de pompage	23																																				
traverse AEP / Assainissement	6																																				
zone embarcation canoë	1																																				
<p>Nuisances supposées (nombre)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th>ml</th> <th>Nbre sites</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>décharge d'ordures</td> <td>2</td> <td>Espèces invasives</td> <td>10</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>décharge de gravats</td> <td>1</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>décharge de déchets verts</td> <td>5</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						ml	Nbre sites	décharge d'ordures	2	Espèces invasives	10	1	décharge de gravats	1				décharge de déchets verts	5																		
		ml	Nbre sites																																		
décharge d'ordures	2	Espèces invasives	10	1																																	
décharge de gravats	1																																				
décharge de déchets verts	5																																				

IV.B.11. SOUS BASSIN N° 10 DE LA MUSE

Le bassin versant de la Muse a fait l'objet d'une étude en 2010-2012, ainsi que des compléments sur le volet agricole. Un des objectifs a été d'évaluer le niveau de colmatage des cours d'eau, en déterminer les raisons et proposer des actions à l'échelle du bassin versant. Les données issues de ces études sont utilisées par le Syndicat Tarn-amont dans le diagnostic de ce sous bassin.

Présentation

Le sous bassin de la Muse se situe à l'extrême ouest du territoire du Tarn-amont et représente environ 5% de sa surface. Le relief est marqué par de fortes pentes (souvent supérieures à 50%).

L'activité économique principale est l'agriculture. Cette activité a particulièrement impacté les milieux naturels présents. En effet, l'agriculture auparavant concentrée dans les vallées s'est peu à peu déplacée vers les plateaux en amont ou la topographie favorise l'utilisation de moyens mécanisés pour l'exploitation.

Ripisylve

Aucun état des lieux exhaustif sur le bassin versant de la Muse et ses affluents n'a pu être réalisé à ce jour. Par conséquent, les données présentées dans la fiche synthétique concernant la continuité de la ripisylve ont été établies selon les connaissances des chargés de mission milieux aquatiques du Syndicat Tarn-amont à dire d'expert et par photo-interprétation.

La ripisylve est jugée de bonne qualité du fait de sa continuité et des différentes strates dont elle est composée.

Qualité de l'eau

La Muse est en état écologique moyen et en état chimique bon selon l'état des lieux 2019. L'IPR est le facteur qui décline cette masse d'eau.

Plusieurs pressions sont identifiées sur cette masse d'eau. C'est le cas des rejets d'eaux usées issus des stations d'épuration ainsi que par les activités agricoles (azote diffus) qui apparaissent significatives. Le bassin versant de la Muse est classé en zone vulnérable nitrates.

D'autres pressions « modérées » sont également identifiées notamment en ce qui concerne les altérations de la continuité et de la morphologie.

La Muzette est en état écologique bon, l'état chimique n'est pas établi lors de l'état des lieux 2019. La pression la plus impactante concerne l'azote diffus d'origine agricole. L'hydrologie et la morphologie sont également indiquées en pressions modérées.

Aspect quantitatif

Plusieurs captages AEP sont présents en zone de tête de bassin.

État des berges

De façon générale, les berges de la Muse et de ses affluents sont en bon état. On retrouve aussi des enrochements et des murs de soutènement dans les traversées de village ou bien à proximité d'infrastructures routières ou d'ouvrage d'art.

Ouvrages transversaux

L'axe Muse n'est pas classé comme prioritaire pour la restauration de la continuité écologique. Le ROE et le PDPG de l'Aveyron identifient 22 ouvrages artificiels (ou obstacles) dont 19 jugés infranchissables tous sur l'axe Muse.

Usages

L'agriculture est la principale activité sur le sous bassin de la Muse. On y retrouve de l'élevage, des prairies permanentes et temporaires, et des cultures. Plutôt de type extensif, cette agriculture peut cependant avoir un impact sur les apports en matières azotées.

La forêt occupe une place importante du territoire et notamment sur les versants. Les types d'exploitation et l'aménagement de pistes forestières peuvent avoir un impact sur l'érosion des sols en géologie cristalline.

Le sous bassin de la Muse est concerné par du ruissellement des versant avec des apports importants de terre arable et de sable vers les ravins et les cours d'eau. Ces phénomènes participent au colmatage du fond du lit qui implique notamment une diminution de la capacité d'accueil du milieu pour les poissons et les invertébrés.

Zones humides

Le sous bassin de la Muse est historiquement un bassin riche en zones humides. 88 ha de zones humides étaient encore présents lors des inventaires réalisés par l'ADASEA d'Oc et le PNRGC.

Les pratiques culturales ont entraîné de nombreux drainages. Cependant il est difficile d'estimer les surfaces drainées de façon exhaustive.

Points de vigilance

De nombreux ouvrages jalonnent le lit de la Muse. Ces ouvrages peuvent entraîner une modification de l'hydromorphologie.

L'ensablement du lit est également une préoccupation majeure à prendre en compte sur ce sous bassin. L'apport de fines issu des pratiques agricoles entraîne le colmatage de certains tronçons du cours d'eau.

Cette problématique associée aux nombreux ouvrages peut induire des perturbations importantes pour le bon fonctionnement des milieux et le maintien de la qualité de l'eau.

Fiche synthétique de l'état des lieux

Sous bassin n° 10 : Muse		Masses d'eau : FRFR297, 297_2, 297_3		Longueur total ME 41 (km)	
Longueur prospectée : 42 km		Année de prospection : 2010			
Caractéristiques du lit majeur	Occupation du lit majeur au prorata de la longueur (à dire d'expert)				
Caractéristiques du lit mineur	Dynamique du cours d'eau (au prorata de la longueur)				
	<p>Dépôts alluviaux</p> <p>Atterrissements : m3 environ répartis sur points identifiés</p> <p>Bois morts et laisses de crue : 622 m3 environ répartis sur 229 points identifiés</p> <p>Erosions de berges</p> <p>Berges instables : du linéaire</p> <p>Berges érodées, sapées : 1,26% du linéaire</p>				
Caractéristiques de la ripisylve	Continuité de la ripisylve (à dire d'expert)				
	Type de végétation (à dire d'expert)				
Anthropisation	Anthropisation (au prorata de la longueur)				
	<p>Ouvrages de protection des berges</p> <p>Technique de génie végétal : du linéaire</p> <p>Technique de génie civil : 2,5% du linéaire</p>				
	<p>Ouvrages transversaux (nombre)</p> <p>Seuil et chaussée : 28 soit 1 ouvrage tous les 1,5km</p> <p>chaussée dégradée</p> <p>micro centrale</p> <p>pont</p> <p>pont dégradé</p>				
	<p>Usages (nombre)</p> <p>rejets d'eaux usées</p> <p>rejets de STEP : 12</p> <p>rejet d'eaux pluviales / fossé</p> <p>prise eau AEP : 7</p> <p>prise eau irrigation / station de pompage : 2</p>				
<p>Nuisances supposées</p> <p>Drains (nb) : 205</p> <p>Parcelles drainées (nb) : 91</p> <p>Surface drainées (m²) : 2053528 soit 2% de la surface du sous BV</p>					

IV.C. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

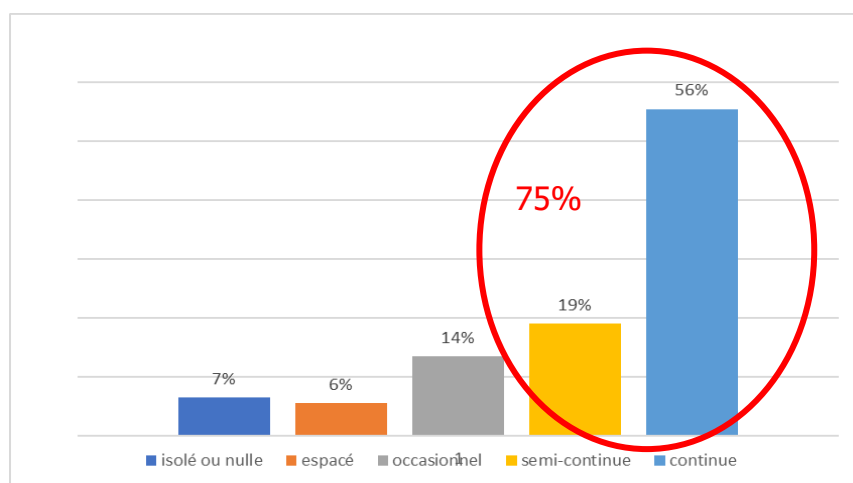
Le bassin versant du Tarn-amont constitue un ensemble de cours d'eau hétérogènes.

L'état des lieux précédemment développé permet de contextualiser pour chaque sous bassin versant (tel que défini en partie IV.B.1) et d'identifier les principales altérations et problématiques associées. La synthèse reprend les éléments essentiels pour chacun des volets suivants pour l'ensemble des sous-bassins :

IV. C.1 LA RIPISYLVE :

À l'échelle du bassin versant du Tarn-amont, la ripisylve apparaît globalement en bon état puisqu'elle est à 75% continue ou semi-continue. On retrouve une strate arborée de type futaie mixte à hauteur de 80% ainsi que tous les sous-étages arbustifs et herbacés.

Certains secteurs sont identifiés comme présentant des ruptures de continuité. Cette situation est en partie due au contexte naturel (présence de falaises abruptes). De façon générale, les ruptures de continuité concernent les zones urbaines et les traversées de village. Une gestion drastique de la ripisylve a pu parfois y être.



Sur plusieurs sous-bassins comme la Muse et le Lumensonesque et affluents rive droite du Tarn, la ripisylve est parfois inadaptée ou dégradée (présence de linéaires importants constitués de peupliers, absence de ripisylve etc...). Ces secteurs pourront faire l'objet d'une gestion différente et d'une sensibilisation accrue auprès des acteurs locaux et des propriétaires riverains.

Les interventions pluriannuelles à intégrer devront concilier à la fois les attentes locales, les enjeux naturels et le risque inondation.

Ainsi, les secteurs où la ripisylve apparaît inadaptée ou absente pourront être replantés avec des essences adaptées.

Les secteurs où l'impact des crues pourrait engendrer d'importants dégâts humains et matériels devront faire l'objet d'une vigilance accrue lors de la planification des interventions pluriannuelles.

Enfin, les secteurs naturels ne présentant que peu d'enjeux (hormis biodiversité) devront être préservés en l'état.

IV. C.2 LA QUALITÉ DE L'EAU

À l'échelle du Tarn-amont, la qualité de l'eau apparaît très bonne sur la plupart des cours d'eau.

Ce constat apparaît plus nuancé à l'échelle locale notamment sur certains affluents du bassin versant du Tarn-amont (Muse, Lumensonesque et affluents rive droite) et proches de milieux urbains (Vallée du Tarn).

Des développements algaux saisonniers sur plusieurs cours d'eau sont également observés (Tarnon, Jonte, Dourbie, Tarn, Cernon).

Ainsi, les actions permettant d'améliorer la qualité de l'eau devront être mise en œuvre de façon prioritaire sur les masses d'eau identifiées en état écologique altérés et de la prévention devra être poursuivi sur les masses d'eau en bon état. Le contrat de rivière priorise les interventions sur ces thématiques.

IV.C.3 L'ASPECT QUANTITATIF

Globalement le bassin versant du Tarn-amont ne souffre pas d'un déficit quantitatif participant à la dégradation de la qualité des milieux. Cette situation est due en grande partie au contexte géologique karstique qui induit de nombreuses résurgences tout au long du Tarn et de certains de ces affluents (Axe Tarn à l'aval de Sainte Énimie, Jonte à l'aval de Meyrueis, Dourbie à l'aval de Nant, Cernon).

Les cours d'eau ne bénéficiant pas de ces résurgences karstiques (secteur granitique et schisteux) apparaissent d'avantages vulnérables et disposent d'un débit naturellement faible en période d'étiage.

Sur ces milieux, il apparaît opportun d'identifier les usages qui peuvent participer à la réduction des débits en impactant de façon très localisée l'hydrologie naturelle (béals entraînant des tronçons court circuités, pompages agricoles, jardiniers, etc...)

Ces cours d'eau (Haut-Tarn, Tarnon, Mimente, Dourbie amont, Muse, Lumensonesque et affluents rive droite du Tarn) pourront donc faire l'objet de préconisations visant à réduire l'impact des prélèvements ou l'amélioration des connaissances (usages mais aussi hydrologie).

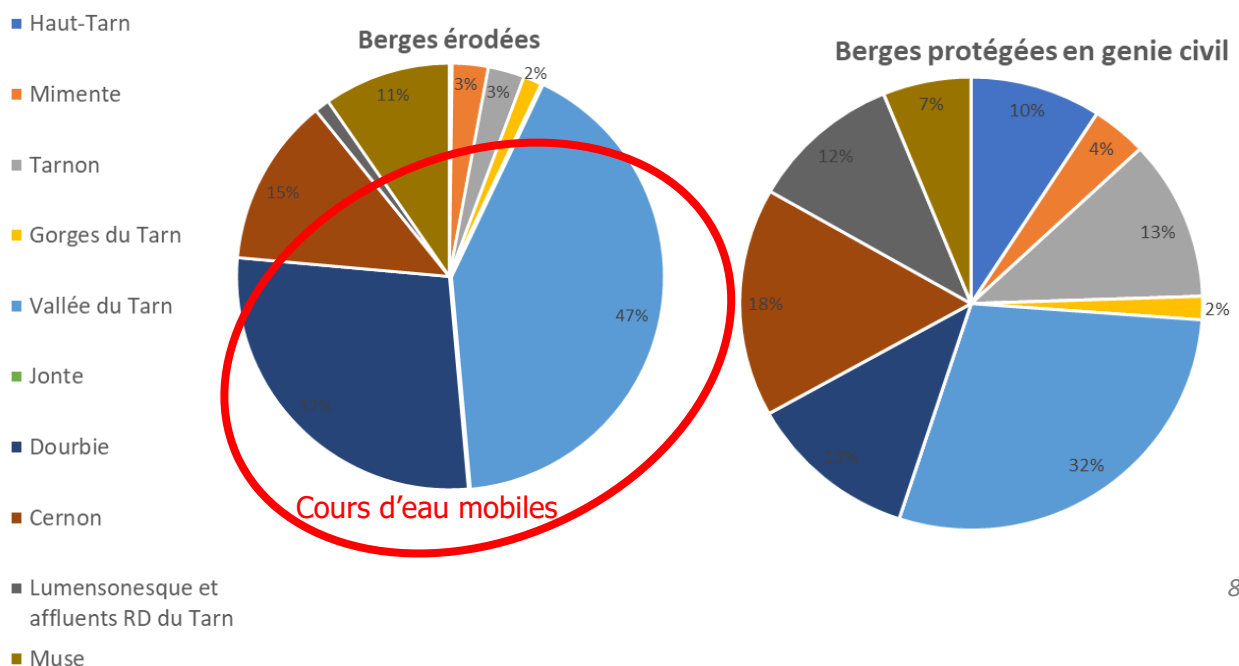
IV.C.4 ÉTAT DES BERGES ET MOBILITE DU COURS D'EAU

Les berges et l'espace de mobilité des cours d'eau ont été notamment touchés sur les secteurs où la fréquentation estivale est importante (Gorges du Tarn, vallée du Tarn, partie basse vallée de la Dourbie et du Cernon) et dans les traversées urbaines. En effet, de nombreux campings, zones d'activités commerciales et habitations sont implantés dans le lit majeur, voir le lit moyen des cours d'eau. La proximité de réseaux routiers et de nombreux réseaux secs ou humides (AEP, électricité, assainissement etc..) constituent également des enjeux forts.

Des opérations prenant en compte l'espace de mobilité ainsi que la création ou la restauration de zones d'expansion naturelle de crue permettront de réduire la vulnérabilité humaine et matérielle face à l'aléa inondation. Ils font également parti des enjeux forts à intégrer au PPG Tarn-amont 2022-2027.

Les cours d'eau identifiés comme très mobiles correspondent aux zones où les enjeux sont les plus forts (campings, zones urbaines etc...). Par conséquent une corrélation entre les milieux urbains, campings et les berges protégées artificiellement est observable. Les activités humaines ont ainsi voulu stopper cette divagation par des aménagements lourds (protections des berges avec des enrochements ou des murs, remblais dans le lit majeur, rectification de certaines portions etc...).

Ces aménagements peuvent être à l'origine de la dégradation de la qualité des milieux aquatiques. Ils peuvent entraîner des déséquilibres conséquents (érosion, affouillements, incision du lit etc...) pouvant menacer d'autres usages présents en bord de cours d'eau.



L'absence d'aménagement peut également entraîner des problématiques locales. C'est le cas sur les secteurs où l'agriculture d'élevage existe (Haut-Tarn, Tarnon, Mimente, Haute Dourbie, Muse, Ru du Bourg, Cernon). Lorsque les parcelles de pâturage ne sont pas clôturées, le bétail peut mettre à mal la stabilité des berges et la ripisylve associée. Cette instabilité, associée à une divagation des bêtes au sein même du lit mineur peut entraîner une dégradation des milieux. Il convient donc de proposer des solutions permettant de répondre à ces enjeux locaux.

IV.C.5 LES OUVRAGES TRANSVERSAUX ET LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Le Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ROE) identifie 151 ouvrages sur l'intégralité du bassin Tarn-amont. Le contexte actuel de rétablissement de la continuité écologique implique de prioriser les interventions sur les ouvrages présentant de réelles problématiques environnementales et/ou de sécurité en tenant compte des usages.

Certains ouvrages peuvent répondre à cet enjeu :

- seuil de Sainte-Énimie : enjeu de sécurisation des activités nautiques et baignades
- passage busé de Jouquemerles sur la Dourbie

D'autres ouvrages pourront également faire l'objet de rétablissement de la continuité. Ces ouvrages sont principalement localisés sur le réseau hydrographique « secondaire ». Il s'agit ici de rétablir la « petite continuité » par l'enlèvement de passages busés ou l'aménagement de passages à gué. Cette reconnexion pourrait s'avérer très pertinente dans un contexte de changement climatique : s'il paraît illusoire de lutter contre certains assèchements de cours d'eau, la possibilité de rendre des têtes de bassin re-colonisables depuis l'aval après des épisodes de sécheresse est importante pour assurer la résilience des milieux aquatiques et sauvegarder la biodiversité.

IV.C.6 LES ZONES HUMIDES ET LA BIODIVERSITÉ

Les zones humides du territoire sont principalement concentrées sur le secteur du Haut-Tarn, Tarnon, Mimente, Haute Dourbie et de la Muse. Elles jouent un rôle important d'un point de vue quantitatif par leurs fonctions hydrauliques. La sensibilisation et la prévention est essentielle pour conserver ces milieux fragiles.

Sur les secteurs amont du bassin de la Dourbie et du Tarn, des actions d'amélioration et de suivi ont été engagées en 2021. D'autres actions de ce type pourront être mises en œuvre afin de réduire la pression exercée sur ces milieux (Mesure de protection ou de gestion de ces milieux).

Un meilleur partage de connaissance et une capitalisation des données des zones humides du territoire devraient être réalisés.

Afin de préserver les zones humides et zones de captage d'eau potable, un travail partenarial avec la profession agricole se doit d'être mené. Ce travail concerne également les problématiques de piétinements et points d'abreuvement du bétail.

Les cours d'eau du territoire sont très riches en espèces protégées et remarquables. Un travail partenarial et quotidien doit être mené pour ne pas impacter et tenir compte de ses espèces lors d'éventuels travaux.

IV.C.7 LES USAGES

L'attrait touristique du Tarn-amont implique une fréquentation importante en période estivale. De nombreuses activités en lien avec les milieux aquatiques sont donc proposées par les acteurs locaux (nombreuses zones de baignades, pratique du canoé-kayak, bateliers, canyoning etc...).

La qualité des milieux aquatiques du territoire Tarn amont contribue largement au développement de ces activités estivales. Afin de les pérenniser il conviendra de mieux comprendre leurs impacts sur les milieux aquatiques et mettre en place des mesures correctives si besoin.

L'implantation des campings en bordure de cours d'eau expose les propriétaires au risque d'inondation. De plus, les érosions de berges induites par la protection des voiries ou par la dynamique naturelle du cours d'eau peuvent menacer

certaines emplacements. Dans le cadre d'une réflexion sur la réduction de la vulnérabilité face au risque inondation, il convient de proposer des scénarii d'aménagement permettant de concilier usages et risque inondation. Les outils PPG et PAPI complet se compléteront utilement pour avancer sur ces problématiques.

Bien que peu anthropisé, le territoire est soumis à des pressions liées à l'activité agricole. Le bassin de la Muse est identifié pour des altérations en lien avec l'utilisation d'azote. Des actions sont déjà en cours (Paiements pour Services Environnementaux, plantations de haies, ...) mais le développement de l'agroécologie devra se poursuivre et s'amplifier. Ces mesures participent également à freiner la problématique d'érosion des sols constatée sur ce sous bassin ainsi que celui du Lavencou (affluent rive droite du Cernon).

Un travail devra également être fait avec le monde agricole pour comprendre leurs pratiques sur les têtes de bassin versant et mettre en place un plan de gestion des zones humides en lien avec les captages d'eau potable.

Les secteurs amont du territoire sont concernés par une exploitation forestière importante. Les coupes rases engendrées par l'éradication du sapin de Vancouver ou encore par une exploitation forestière intensive peuvent être source de colmatage du substrat ou de création d'embâcles lorsque les houppiers sont laissés trop près des cours d'eau. Un travail avec les porteurs de la charte forestière devra être mené.

PARTIE V : ENJEUX DU TERRITOIRE TARN-AMONT

V.A. DES THEMATIQUES PARTAGES PAR LES ELUS ET ACTEURS LOCAUX

Le calendrier de phasage d'élaboration du PPG 2023-2027 identifie une première phase de concertation.

Cette phase réalisée entre juin et septembre 2021 (réunions d'unités géographiques de juin et atelier thématique du 30 septembre 2021), a permis aux élus et acteurs du territoire d'identifier et de valider les grands enjeux en lien avec les cours d'eau et les milieux aquatiques.

En février 2022, des propositions d'actions ont été faites aux élus et partenaires du territoire pour répondre au mieux aux enjeux du territoire.

V.B. DEFINITION DES ENJEUX

Lors de la phase de concertation avec les acteurs du territoire, partenaires techniques, institutionnels et financiers et élus locaux, 4 thématiques de travail ont été présentées et partagées :

- Ripsisylve
- Dynamique des cours d'eau et inondations
- Zones humides et biodiversité
- Usages

Afin de répondre aux 4 thématiques de travail présentées en phase de concertation 6 enjeux ont été retenus pour l'élaboration de fiches actions.

L'objectif consiste à répondre de façon opérationnelle aux problématiques et besoins du territoire.

- Enjeu A : Ripsisylve
- Enjeu B : Inondation et espace de mobilité
- Enjeu C : Préservation et restauration des milieux
- Enjeu D : Biodiversité et zones humides
- Enjeu E : Amélioration et partage des connaissances
- Enjeu F : Communication et sensibilisation

V.B.1. ENJEU A : RIPISYLVE

La ripisylve est constituée par la végétation présente sur les rives des cours d'eau. Celle-ci revêt différents rôles permettant le bon fonctionnement des milieux aquatiques :

➤ hydraulique :

La ripisylve joue un rôle important dans la dynamique naturelle des crues. D'une manière générale la végétation permet de ralentir les écoulements. Sur les versants végétalisés, l'érosion des sols est plus faible et l'infiltration en est facilitée. A contrario, un versant ne présentant pas de végétation est plus vulnérable aux phénomènes d'érosion et de ruissellement, aggravant les crues tant en vitesse qu'en intensité. En bord de cours d'eau la ripisylve permet également de limiter les phénomènes d'érosion des berges. Il convient donc dans les secteurs à enjeux de rechercher le juste équilibre entre présence de végétation et risque de formation d'embâcles (secteur urbanisés, traversées urbaines, ouvrages transversaux etc..)

➤ écologique :

Les fonctionnalités de la ripisylve ne peuvent être optimales que si celle-ci s'avère suffisamment dense et équilibrée. Par le rôle « tampon » assuré par la ripisylve, celle-ci fait le lien entre milieu terrestre et les milieux aquatiques. Les systèmes racinaires des arbres et arbustes adaptés (frênes, aulnes, saules, peupliers noirs etc...) contribuent à l'épuration de l'eau en « captant » un certain nombre d'éléments physico-chimique.

La ripisylve offre par ses systèmes racinaires des abris pour la faune piscicole et les invertébrés. Elle participe à l'apport de bois mort et de matière organique (feuilles mortes) primordiale pour l'activité biologique du cours d'eau. Par son feuillage, elle constitue un apport d'ombrage indispensable pour la thermie de l'eau.

Une ripisylve continue permet également à la faune de se réfugier et de circuler librement et en toute quiétude (rôle de corridor écologique).

➤ économique

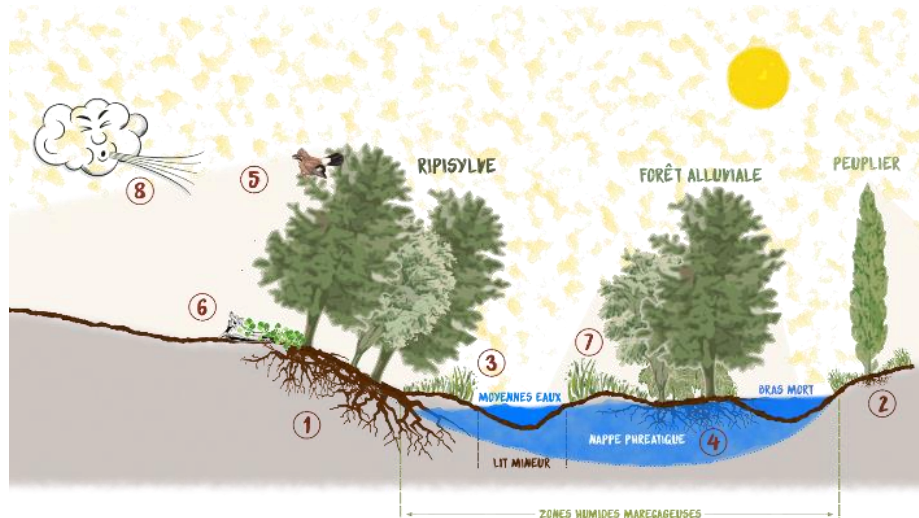
Historiquement bon nombre de villes se sont implantées en bord de cours d'eau. Les activités économiques (zones industrielles et commerciales) sont donc particulièrement présentes à proximité des cours d'eau.

Il en va de même pour les activités agricoles largement représentées le long des berges, la fertilité des terres et la topographie étant les principales sources d'attraction.

➤ social :

Les bords de cours d'eau sont des lieux très fréquentés notamment pour l'aspect récréatif (promenade, baignade, pêche, navigation etc...).

Afin de préserver des milieux aquatiques en bon état, il convient donc de gérer au mieux la ripisylve afin que celle-ci puisse remplir ses rôles.



Objectifs et actions pour la ripisylve

Objectifs :

- maintenir une ripisylve fonctionnelle
- restaurer la ripisylve lorsque nécessaire
- valoriser les rémanents de coupes et les déchets en rivière

Actions envisagées

- entretien préventif léger de la ripisylve et gestion des embâcles et laisses de crues
- reconstitution ou restauration de la végétation ripicole afin de pallier les déséquilibres actuels et valoriser leur potentiel biologique
- lancer une réflexion sur la valorisation des rémanents et déchets en rivière

V.B.2. ENJEU B- INONDATION ET ESPACE DE MOBILITE

De part la situation géographique du bassin versant du Tarn amont, les crues subites font parties des aléas climatiques réguliers du territoire. Ces crues peuvent entraîner des inondations importantes et menacer des vies humaines ou entraîner des dégâts matériels importants.

Dans le cadre de la gestion des cours d'eau, il est donc important de prendre en compte ce risque dans la gestion des milieux aquatiques et l'urbanisation du territoire.

Afin de prendre en compte le risque inondation dans les actions du présent plan de gestion, il est essentiel de comprendre une notion fondamentale du bon fonctionnement naturel des cours d'eau : l'espace de mobilité.

Espace de mobilité, espace de bon fonctionnement : quelques éléments de précisions

L'espace de mobilité ou encore espace de bon fonctionnement d'un cours d'eau se caractérise par l'espace nécessaire au cours d'eau pour assurer l'ensemble de ses fonctionnalités.

Les fonctionnalités naturelles d'un cours d'eau peuvent être résumées comme suivant :

- écoulement des eaux en crue
- dissipation de l'énergie hydraulique, et équilibre sédimentaire (processus d'érosion, de transport et de dépôt)
- échanges équilibrés entre la nappe alluviale et le cours d'eau
- épuration de l'eau
- vie aquatique et terrestre, libre circulation des espèces
- cadre de vie et paysage

Pour la thématique inondation cette notion d'espace de mobilité a vocation à identifier les secteurs présentant des dysfonctionnements pouvant menacer des usages (écoulement des eaux en crue, dissipation de l'énergie hydraulique et transport sédimentaire).

L'objectif consiste donc à réduire la vulnérabilité des usages tout en participant à la restauration des fonctionnalités naturelles du milieu.

Objectifs et actions pour les inondations et l'espace de mobilité

Objectifs :

- définir l'espace de mobilité
- restaurer un espace de bon fonctionnement des cours d'eau

Actions envisagées :

- recueil des données anciennes et croisement avec les enjeux actuels
- conserver et restaurer un espace de mobilité et des zones d'expansion naturelle de crue
- suivre la dynamique morphologique

V.B.3. ENJEU C- PRESERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX

Bien que le territoire du Tarn amont bénéficie de milieux aquatiques remarquables et particulièrement préservés, il existe tout de même des secteurs sur lesquels des actions de restauration d'habitats peuvent être envisagées et des actions de préservation accentuées.

La restauration de la petite continuité écologique peut faire partie d'actions pouvant contribuer à la restauration des milieux aquatiques tout comme les projets de restaurations hydromorphologique.

Afin de préserver les habitats, il convient de mettre en œuvre des mesures de protection. Ces actions peuvent être diverses (mise en défens des berges, aménagement d'abreuvoirs, aménagement de passage pour la traversée du bétail ou des engins, etc...)

Objectifs et actions

Objectifs :

- restaurer la continuité écologique des cours d'eau
- restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau
- limiter le colmatage des cours d'eau

Actions envisagées :

- rétablir la « petite » continuité écologique et sédimentaire
- accompagner les propriétaires d'ouvrages sur la restauration de la continuité écologique et sédimentaire
- diversifier les faciès d'écoulement et restaurer les habitats aquatiques
- remettre dans son lit naturel un cours d'eau déplacé ou recalibré
- appréhender l'impact du piétinement et communiquer auprès de la profession agricole
- mettre en œuvre des actions de mise en défens des berges, d'aménagement de points d'abreuvements et de passages pour la traversée du bétail et/ou des engins.

V.B.4. ENJEU D- BIODIVERSITE ET ZONES HUMIDES

Le territoire du Tarn-amont possède une biodiversité riche et diversifiée. De nombreuses espèces protégées et remarquables sont présentes dans les zones humides, en bordure et au sein même des cours d'eau. Il convient de s'assurer de la préservation des espèces (faune et flore) inféodées à la qualité des milieux que représentent le Tarn-amont. Les espèces exotiques envahissantes végétales comme animales peuvent à moyen ou long terme menacer la biodiversité.

Les zones humides du territoire Tarn-amont sont majoritairement concentrées sur les secteurs de sources autour du Mont Aigoual, du Mont-Lozère ainsi que sur la partie amont du bassin versant de la Muse. Elles représentent une véritable richesse biologique, faunistique et floristique. Celles-ci assurent également un rôle important dans la qualité de l'eau en participant naturellement à l'amélioration de celle-ci.

Ces milieux sont aussi très vulnérables. Ils sont utilisés pour le pâturage et subissent parfois des actions de drainage (enterré ou ouvert) pour faciliter les actions de fauchage.

Afin de préserver la biodiversité et les zones humides du territoire, le PPG envisage plusieurs actions :

Objectifs et actions en faveur de la biodiversité et des zones humides

Objectifs :

- Informer sur les espèces exotiques envahissantes (EEE)
- Gérer les espèces exotiques envahissantes
- Connaître et suivre les espèces
- Préserver et restaurer les zones humides

Actions envisagées :

- informer et communiquer sur les espèces exotiques envahissantes (EEE)
- suivre le développement des EEE
- réduire le risque de colonisation des EEE
- contribuer à la préservation des espèces et des usages
- engager une démarche partenariale pour l'évaluation des besoins de connaissance des zones humides
- mettre en œuvre des mesures de connaissance, de gestion ou de restauration des zones humides

V.B.5. ENJEU E- AMELIORATION ET PARTAGE DES CONNAISSANCES

Les cours d'eau du Tarn-amont sont relativement préservés et présentent un état écologique globalement bon. Afin de mettre en œuvre une gestion durable des milieux aquatiques, le Syndicat Tarn-amont a pour volonté de concilier les usages tout en participant à la préservation et la qualité des milieux.

Les retours lors de la concertation font part d'inquiétudes et d'interrogations. Elles sont issues de certains constats avec la présence de développements algaux ou encore de cyanobactéries benthiques chaque année sur plusieurs cours d'eau.

En période estivale, les cours d'eau voient leur fréquentation augmenter pour la pratique d'activités de loisirs liées à l'eau. Bien que très fréquenté, le territoire Tarn-amont ne connaît pas réellement sa capacité maximale de fréquentation. Il convient donc de connaître de façon plus précise la fréquentation touristique des cours d'eau du bassin versant.

Enfin, le territoire Tarn-amont est étendu et bon nombre de petits chevelus et ruisseaux ne sont pas encore connus ; la priorité ayant été donnée à la connaissance des axes majeurs, et couvert par des structures de gestion par le passé.

Objectifs et actions

Objectifs :

- Suivre la qualité des milieux
- Partager les connaissances

Actions envisagées :

- observer et suivre les développements algaux
- poursuivre les investigations et protocoles cyanobactéries
- évaluer l'impact potentiel des activités sur la qualité des milieux
- poursuivre la connaissance des milieux
- valoriser les suivis internes et externes

V.B.6 ENJEU F- COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Le bassin versant du Tarn-amont regorge de richesses faunistiques et floristiques souvent méconnues des personnes habitant le territoire. Les acteurs de l'eau ont la volonté de faire découvrir cette richesse tout en la préservant. Depuis sa création, le Syndicat Tarn-amont mène des opérations afin de sensibiliser et communiquer auprès des élus, des usagers, des riverains et du grand public du territoire Tarn-amont.

En 2021, il a élaboré et validé en conseil syndical un plan de communication pour l'ensemble des actions qu'il porte. Ce plan de communication est établi pour six ans et s'adresse à plusieurs publics. Il convient de mettre en œuvre ce plan de communication au cours du PPG Tarn-amont et de répondre aux attentes des usagers et des acteurs de l'eau.

Objectifs et actions

Objectifs :

- accompagner les usagers, riverains, collectivités et initiatives locales
- sensibiliser les élus, acteurs et usagers du territoire
- prendre en compte les nouvelles technologies

Actions envisagées :

- apporter une assistance technique à l'entretien et la restauration des cours d'eau
- accompagner les collectivités dans leurs projets d'aménagement
- soutenir et organiser des journées de ramassages des déchets
- participer aux manifestations liées à l'eau
- diffuser et promouvoir les outils de communication du syndicat
- promouvoir les actions du syndicat Tarn-amont auprès des élus
- organiser et participer à des rencontres autour des bonnes pratiques liées à l'eau
- sensibiliser les utilisateurs de la rivière
- sensibiliser les publics jeunes
- suivre et participer aux développements de nouvelles technologies